

Commission d'enquête
parlementaire chargée d'enquêter
sur le traitement des abus sexuels
commis au sein et en dehors de
l'Église, y compris sur leur traitement
judiciaire, et sur leurs conséquences
actuelles pour les victimes et pour la
société

du

LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Matin

Parlementaire onderzoekscommissie
belast met het onderzoek naar de
aanpak van seksueel misbruik, in de
Kerk en daarbuiten, met inbegrip van
de gerechtelijke behandeling, en de
gevolgen op vandaag voor
slachtoffers en samenleving

van

MAANDAG 27 NOVEMBER 2023

Voormiddag

De openbare commissievergadering wordt
geopend om 12.46 uur en voorgezeten door
mevrouw Sophie De Wit.

La réunion publique de la commission est ouverte à
12 h 46 et présidée par Mme Sophie De Wit.

**Hoorzitting in het kader van het luik
'Slachtoffers' met:**

- de heer Jan Hertogen
- mevrouw Anne-Sophie Cardinal
- de heer Rafaël Daem
- de heer Joël devillet

Audition dans le cadre du volet 'Victimes' de:

- M. Jan Hertogen
- Mme Anne-Sophie Cardinal
- M. Rafaël Daem
- M. Joël Devillet

De **voorzitster**: Collega's, vandaag staat een
aantal hoorzittingen gepland. Wij beginnen zo
meteen met de heer Hertogen. Rond 14.00 uur
komt mevrouw Anne-Sophie Cardinal aan het
woord. Om 15.00 uur volgt dan de heer Daem.
Vanaf 16.00 uur komt Joël Devilet.

Vrijdag hebben wij een volledig gesloten zitting,
met verdere getuigenissen van slachtoffers.

Volgende week maandag proberen wij een
voorlopig laatste dag te organiseren rond
slachtoffers en de belevingen en ervaring. Het
aspect verplaatsing naar het buitenland zal aan
bod komen. Mogelijk, indien wij het georganiseerd
krijgen, komt er ook een stuk met betrekking tot
ervaringen rond opvangpunten vandaag. Daarmee
zullen wij voorlopig dat luik even afsluiten.

Volgende week maandag zullen wij ons gewoon
aanvangsuur van 12.30 uur behouden, zodat wie

wenst, naar zijn partijbureau kan. Misschien
kunnen we dan 's avonds iets later doorwerken,
indien nodig.

8 december hebben wij voorlopig vrijgehouden. Ik
weet dat wij onder geweldige tijdsdruk staat, maar
ik wil die dag voorlopig vrijhouden om de
eenvoudige reden dat, voor wij aan het volgende
luik beginnen, de diensten dan even tijd kunnen
hebben om zoveel mogelijk verslagen uit te
werken, die gelezen en voorbereid kunnen worden.

Ik zal zo snel mogelijk een duidelijke planning
opmaken, zodra wij de nodige contacten hebben
gelegd.

Vanaf 11 december hebben wij nog 4 dagen, in
twee weken, tot aan het kerstreces. Houd er dus
wel rekening mee dat de laatste vrijdag voor het
kerstreces normaliter ook een
commissievergadering zal plaatsvinden.

Wij gaan rondbellen en inplannen om dat
inderdaad op een zinvolle manier in te vullen. Zo
weet u het ongeveer en ik kan het u beter nu
zeggen dan op het einde van de zitting.

Wij starten dus volgende week gewoon om
12.30 uur. U kunt dat al zo noteren in de agenda.
De juiste namen van sprekers en of het een open
of gesloten zitting zal zijn, zal ik u nog weten te
vertellen. Wij zullen dat navragen, wij leggen die
contacten.

Na het kerstreces volgt dan een tweede ronde van
luik 1, op basis van de getuigenissen die zijn
binnengekomen bij de federale ombudsman, en de
voorbereiding van luik 3, de verdere ketenaanpak.

Dan kunnen wij beginnen aan de agenda van vandaag.

Welkom in onze commissie, mijnheer Hertogen. Wij zijn verheugd dat u wenst te getuigen. Uw getuigenis zal zeker bijdragen aan onze verdere werkzaamheden, waarvoor onze dank. Aangezien dit een onderzoekscommissie is, zult u de eed moeten afleggen.

Ik herinner er u aan dat conform artikel 4, § 1, van de wet van 3 mei 1880 op het parlementair onderzoek, gewijzigd bij de wet van 30 juni 1996, de onderzoekscommissie alle in het Wetboek van strafvordering omschreven onderzoeksmaatregelen kan nemen. Ze kan onder meer getuigen onder ede horen.

Alvorens u te vragen de eed af te leggen, wens ik de aandacht te vestigen op het laatste lid van artikel 8 van bovenvermelde wet, volgens hetwelk iedere getuige kan aanvoeren dat hij, door naar waarheid een verklaring af te leggen, zich zou kunnen blootstellen aan strafvervolging en derhalve getuigenis weigeren (zie ook artikel 14, 3, g, van het internationaal verdrag inzake burgerrechten en politieke rechten van 19 december 1966, bekrachtigd bij de wet van 15 mei 1981). Dat betekent dat u het recht heeft om te zwijgen wanneer u meent dat uw publieke verklaring later tegen u zou kunnen worden gebruikt in een strafvordering.

Ik wil er vervolgens nog de nadruk op leggen dat u, krachtens artikel 9 van dezelfde wet, voor valse getuigenis kan worden gestraft met een gevangenisstraf van twee maanden tot drie jaar en u voor een termijn van ten minste vijf en ten hoogste tien jaar kunt worden ontzet uit het recht om te kiezen of verkozen te worden.

Ten slotte wijs ik u erop dat ingevolge artikel 3 van voornoemde wet de geheimhouding van uw verklaringen niet is gewaarborgd tenzij het gaat om verklaringen afgelegd tijdens een vergadering met gesloten deuren en waarvoor de commissie zich uitdrukkelijk heeft verbonden de geheimhouding in acht te nemen. Bovendien is ieder stuk dat u aan de commissie zou overleggen vatbaar voor openbaarmaking.

Na deze verduidelijking vraag ik u de eed af te leggen door de hand te heffen en de volgende woorden te herhalen: "Ik zweer de gehele waarheid en niets dan de waarheid te zullen zeggen."

De heer Hertogen legt de eed af.

Dank u wel. Ik geef u zo meteen het woord en we zullen aandachtig naar u luisteren. Indien het om

een of andere reden nodig of nuttig zou zijn, wil ik u erop wijzen dat de diensten van Slachtofferonthaal aanwezig zijn. U mag steeds een teken geven wanneer u een pauze wenst en dan zullen wij een pauze houden. Mijnheer Hertogen, u hebt het woord.

Jan Hertogen: Geachte voorzitter, commissieleden, experten en andere aanwezigen, dank om in te gaan op mijn vraag om in opvolging van de Overleggroep slachtoffers-kerk gehoord te worden. We houden eraan te beginnen met aanbevelingen omdat deze de werkzaamheden van de commissie kunnen inspireren en oriënteren zonder bezwaard te worden met het verhaal verderop in deze toelichting.

Vooreerst steunen we de aanbevelingen van de Zorgcentra na Seksueel Geweld (ZSG) en alle andere voorstellen, zoals uitgewerkt door IMLandelijk, die op 13 november 2023 gehoord zijn. Gisteren hebben zij hierbij nog een aanvullende toelichting gegeven. Er is al een politieke beslissing genomen om deze zorgcentra van 10 naar 13 uit te breiden zodat elke Belg er binnen de 100 kilometer een ter beschikking heeft, ook de slachtoffers van seksueel misbruik in de kerk in het heden en in het verleden.

Een tweede aanbeveling is de dringende uitbouw van opvangpunten binnen andere sectoren van de samenleving met minstens dezelfde tegemoetkomingen als in de kerk zijn voorzien. Specifiek gaat het om de sectoren sport, onderwijs, cultuur en op de werkplek.

Ten derde, wat seksueel misbruik in de kerk betreft, kunnen volgende verbeteringen en aanvullingen gebeuren.

Er kan een centraal register van unieke slachtoffers van seksueel misbruik in de kerk worden opgebouwd door een onafhankelijke onderzoeksinstantie die toegang krijgt tot de kerkelijke en gerechtelijke dossiers. Ik verwijs daarbij uitdrukkelijk naar de commissie-Deetman in Nederland, die ook in de bijzondere commissie is gehoord. Het is zeker interessant om hem ook nog eens voor deze onderzoekscommissie te laten spreken over hoe dat in Nederland verder verlopen is. Hoeveel slachtoffers hebben er zich gemeld? Hoe zijn de opvang en de erkenning gebeurd? Wat is er in Nederland uitbetaald aan tegemoetkomingen?

Ik kan daarover meer vertellen, maar ik heb mij verplicht om mij uitsluitend aan mijn tekst te houden. Ik zal daartoe dus een poging ondernemen, voor zover mijn tekst strekt.

Voor dat centraal register dienen minstens zes lijsten of verzamelingen te worden bijeengebracht, namelijk de arbitragecommissie met tot nu toe zowat 628 meldingen, de opvangpunten kerk met zowat 800 meldingen en het federaal meldpunt Lieve Pellens met, voor zover ik heb kunnen vaststellen, een kleine 300 meldingen. Niet onbelangrijk zijn de historische onderzoeken van de kerk, zoals aanwezig in hun rapport, waarvan ik de link enkele dagen geleden nog heb doorgegeven.

Ook zijn er de dossiers aanwezig in het dossier Operatie Kelk, dat ter griffie ligt. Bij de Operatie Kelk werden 475 dossiers in beslag genomen. Verder zijn er ook zes dossiers die niet geregistreerd waren en die men van het bureau van Adriaenssens had meegenomen, alsmede de 115 dossiers die Rik Devillé op eigen initiatief heeft overhandigd aan het gerecht en een aantal andere dossiers die in beslag werden genomen door De Troy in diverse bisdommen.

Het is onduidelijk in welke mate deze slachtoffers nog voorkomen op die andere lijsten, dus hoeveel er daarvan nog verder hulp hebben gezocht en hoeveel – en wie - er hebben gezegd dat het voor hen niet meer hoeft omdat zij, eens ze hun verhaal hebben gedaan, de bladzijde definitief hebben omgedraaid. Het is vooral voor hen dat wij de avond van de inbeslagnames zelf hebben beslist om hun belangen te behartigen. Dat is ook de enige reden waarom ik hier nu zit. Het is voor mij blijkbaar onmogelijk om mij aan mijn tekst te houden, maar ik zal mij bij het volgende punt strikt disciplinair gedragen.

Belangrijk is ook de opmaak van een historisch overzicht per kalenderjaar tussen 1950 en 2022 van het aantal priesters, bisschoppelijk en religieus, aangevuld met een aantal broeders die niet nominatief genoemd zijn in de katholieke jaarboeken per bisdom.

Ik heb vorige week zelf vier dagen in KADOC gezeten om een eerste telling te doen. Ik heb die verhoogd met 40 % broeders. Ik heb u de Excellijst bezorgd, zodat u die percentages zelf kunt simuleren en in overeenstemming brengen met de werkelijkheid.

De opmaak van het overzicht van potentiële misbruikers in de kerk per kalenderjaar stel ik graag ter beschikking aan de commissie en aan elkeen die verder onderzoek wil doen. Het gaat erom om per jaar het aantal unieke daders en unieke slachtoffers in beeld te kunnen brengen. Iedereen die een digitale lijst heeft van het aantal misbruiken, het aantal daders en het aantal slachtoffers, kan op een uur tijd dat schema

invullen, zodat het voor eens en altijd duidelijk is over hoeveel misbruikgevallen, hoeveel daders en hoeveel slachtoffers per jaar het gaat, om die evolutie te zien. Die evolutie kan worden afgemeten aan het aantal potentiële misbruikers in de kerk, waarbij het ook voor het totale gegeven duidelijk wordt over hoeveel daders en slachtoffers het in het algemeen tussen 1950 en 2022 gaat. Door het samenbrengen van de gegevens vanuit dat centraal register, zeker als het per bisdom, dus per provincie, kan worden opgemaakt, kan de systematiek van misbruik, afhankelijk van de locaties waar men dat heeft vastgesteld, zo in beeld worden gebracht.

Het is een werk dat veel te laat gebeurt. Als er evenwel één conclusie is van deze commissie, dan betreft het de opmaak van een centraal register en de invulling ervan voor elk misbruik, voor elk slachtoffer, verbonden aan een dader, in dit schema. Mocht dat tot stand kunnen komen, zou dat een absolute meerwaarde zijn en zou de kans op een dispuut en discussie die niet met de werkelijkheid overeenkomen, ten zeerste verminderen.

Tot de huidige opvangpunten hebben zich tot nu toe 1.400 of meer slachtoffers in totale vrijheid gewend. De opvangpunten zijn in de feiten de uitloop van de gedwongen opheffing van de commissie-Adriaenssens en de arbitrage, die uitsluitend de concretisering zijn geweest van de bijzondere commissie, die 112 mensen heeft gehoord en die van uitzonderlijk hoge kwaliteit was op het gebied van inhoud, diepgang en aanbevelingen. Ik wil daar ook getuigenis van afleggen, omdat ikzelf alle 112 mensen heb beluisterd en samenvattingen heb gemaakt en die aan alle leden van de overleggroep heb bezorgd met een ruimere verspreiding naar alle betrokkenen, op welk niveau ook. Ik kijk naar de heer Van Hecke, die weet wat werkt en welke documentatie daarover nog beschikbaar is.

Ik vind het echter heel klein hoe lacherig men doet over het werk van een commissie die in moeilijke omstandigheden samen is gekomen en gedurende maanden zeer intensief aan het werk geweest is.

De tweede grote opdracht zal zijn om de besluiten en aanbevelingen van die commissie te toetsen aan wat er van gekomen is en om aan te geven niet alleen waar de gaten gevallen zijn, zoals mevrouw Van Peel al duidelijk aangaf, maar waarom die gaten gevallen zijn.

Een punt waarover al een zeker overleg geweest is met de kerk, betreft de indexering van de tegemoetkomingen. Men kan zeggen dat dit slechts frutsels zijn. Neen, men moet de index van

nu maar eens afmeten aan die van 2011. Dan zal men zien dat dit een wezenlijk element is, dat in de feiten onmiddellijk toegepast kan worden. Technisch gezien gaat het erom dat ook voor alle voorbije erkenningen, bijvoorbeeld van 2015, de indexering moet worden toegepast, niet ten aanzien van vandaag, maar ten aanzien van 2011. Dat gaat dan over 4 jaar. Anders krijgt men onrealistische gedachten over de bedragen waarover het gaat. Wie in 2011 werd geholpen, krijgt geen indexering. Wie in 2018 een dading ondertekend heeft, krijgt de index van 2018 ten aanzien van 2011. Wie nu nog een tegemoetkoming krijgt, krijgt de volle indexering ten aanzien van 2011.

Elk jaar dient deze indexering toegepast te worden. Zo wordt dat een verworvenheid, waarover geen discussie meer is. Iedereen die in de feiten erkend is door de kerk of de arbitragecommissie, heeft zo via een kleine geldelijke bijdrage een verbondenheid met de inhoud en de betrokken persoon in zijn dossier. De commissie zou wel aan de kerkelijke overheden moeten vragen wat zij daarvan denken.

Na de afsluiting van een dading moet volgens mij duidelijker zijn hoe er opgetreden is tegen de dader en hoezeer dat optreden met de tijd geëvolueerd is. Met andere woorden, levert de dader een bijdrage of niet? Het gaat dan om Dignity, ik gebruik dat woord, ook al vind ik het geen goede naam. Men moet daarin geen geldbedrag vermelden, wel dat er een engagement is.

Na een vraag aan de kerkelijke overheid heeft men gezegd dat wie door de kerk erkend is als dader nog altijd afdraagt vanuit zijn pensioen ten aanzien van x aantal mensen. Als je dat weet, vormt dat ook een element van erkenning, de erkenning wordt zo gematerialiseerd. Maar veel mensen weten dat nog niet. Het zou dus verplicht meegedeeld moeten worden.

Zo heb ik, voor mijn specifieke geval, nog maar recent vernomen dat de kerk de dader eerst tijdelijk geschorst heeft, dat kan maximaal twee jaar. Daarna moet er een definitieve schorsing van alle priesterlijke functies komen van Rome. Dat is in mijn geval ook gebeurd.

Het is goed dat slachtoffers weten wat de opvolging door de kerk inhoudt en dat dat geformaliseerd wordt.

In de jaarboeken, 72 per bisdom in het Vlaams gewest, kan er voor elke gekende dader worden nagegaan welk parcours die in de kerk heeft afgelegd. Wanneer iemand aangeeft slachtoffer te zijn van een bepaalde dader, dan kan men op een

uur tijd de route van die dader nagaan. Dat is niet onbelangrijk, want op die manier kan men een register van daders en slachtoffers in kaart brengen. Welke bisschop wist ervan en heeft beslist de dader over te plaatsen? Ik heb dat kunnen nagaan voor mijn zaak en ik heb alle elementen van verplaatsing van die persoon kunnen verbinden met een klacht aan het bisdom. Het is voor mij voor onvoorstelbaar dat degenen die zo fulmineren tegen de kerk... De elementen zijn beschikbaar. Voor elke burger – men hoeft zich dan nog niets eens in die situatie te bevinden – kan men die elementen in beeld brengen.

Waarom hebben de hardste roepers tegen de kerk op dat vlak het minste activiteit aan de dag gelegd? Ik heb dat dossier bij de classaction gevoegd. Ik heb dat volledig doorgegeven, samen met het pv dat ik na de inbeslagname nog heb laten opmaken in een vijf uur durend gesprek met het parket van Hasselt, waarin ik vijf bladzijden met alles wat ik wist aan heb doorgegeven. Ik heb hen gezegd dat dit duidelijk bewees dat men personen doorschoof.

Dit is een bewijs dat derden, andere personen dan ik, op het ogenblik van de feiten ook de vaststelling hebben gedaan. Zo ging de moeder van iemand die anderhalf jaar was misbruikt naar bisschop Schreurs met de vraag of er iets ondernomen werd na twee eerdere bezoeken. De bisschop heeft toen gewoon zijn rug gedraaid en is verder gegaan. De dynamiek toen was duidelijk dat ze ons niet wilden horen.

Ik hou me nu niet meer aan mijn tekst, nochtans wil ik mijn kwaadheid liefst omzetten in positieve actie.

De Werkgroep Mensenrechten in de kerk en de Overleggroep hebben elkaar nooit iets in de weg gelegd. We respecteerden elkaars werk.

Eigenlijk ben ik nu aan het verhaal bezig. Mevrouw de voorzitter, u moet me verwittigen als ik over mijn spreektijd ga.

De **voorzitter**: Gaat u gerust voort. Misschien is het voor uzelf iets gemakkelijker om bij uw tekst te blijven. Voor ons en ook voor de vertalers zal het daardoor iets gemakkelijker zijn om te volgen. Het is u uiteraard toegestaan om af en toe af te wijken.

Wij hebben nog tijd, dat is geen probleem. De volgende gastspreker komt pas om 14.00 uur en we werken hier niet met een tijd klok, dus u mag gerust uw tijd nemen.

Jan Hertogen: De katholieke jaarboeken zijn een uitzonderlijke bron die voor elkeen beschikbaar is op KADOC. In KADOC moet u niet zoeken naar de dossiers van de heer Devillé, want die zijn er nooit

geweest en ik kan u op een briefje geven dat ze er ook nooit zullen geraken.

De jaarlijkse rapporten worden nu opgemaakt met grote vorken in de tijdsperiode: tussen jaar X en jaar Y zijn er zoveel zaken gebeurd. Ik heb aan Manu Keirse gevraagd om de aantallen per jaar te geven, slachtoffers en daders, zodanig dat ik mijn lijst minstens eens kan uittesten. Van die lijst probeer ik als socioloog een wetenschappelijk document te maken dat ik ter beschikking wens te stellen. Als antwoord krijg ik te horen dat het schema van de arbitragecommissie gevolgd wordt en dat de arbitragecommissie heeft beslist dat haar gegevens, haar databestand, niet vrijgegeven mag worden voor onderzoek.

Ik verzoek u dat u dat noteert en ik vraag u om een regeling te maken, opdat vanuit de arbitragecommissie minstens eenmaal per jaar gegevens van slachtoffers en daders geventileerd kunnen worden.

Ik heb gevraagd aan de kerk om dat ook zo eens te doen, vanaf het moment dat de kerk voor opvang instond. Als er 700 meldingen binnenkomen en men weet dat het gaat over de helft van het aantal meldingen tot nu toe, dan is men al een goed stuk wijzer. U mag Manu Keirse, of om het even wie van de kerk, bijvoorbeeld bisschop Bonny, daaraan herinneren.

Het volgende punt is voor veel slachtoffers weer het contact leggen. Dat zou veel betekenen en is mogelijk tegen een relatief kleine kostprijs. Naast de regelingen voor tegemoetkomingen dient een slachtoffer van een erkend misbruik in de kerk voor onbepaalde tijd gratis toegang tot psychologische en psychiatrische hulp te krijgen. De psycholoog of psychiater moet daartoe een aparte code in de nomenclatuur van het RIZIV krijgen, zodanig dat wordt vastgesteld over hoeveel mensen het gaat, met welke frequentie enzovoort. Op het moment dat de psycholoog of psychiater die hulp geeft, kan dat onmiddellijk worden vastgesteld, aangezien het om onlinesystemen gaat. Jaarlijks kan vanuit het RIZIV een afrekening worden gemaakt. Er kan dan nog discussie bestaan of er vanuit het RIZIV of de sociale zekerheid nog moet worden bijgedragen. Een erkend slachtoffer van seksueel misbruik moet dus toegang krijgen tot alle psychologische of psychiatrische hulp die nu beschikbaar is, onder een bepaalde code en met een attestering die hij aan de psychiater of psycholoog kan voorleggen, met een betaling gewaarborgd door Dignity. Ik verzoek u daarover eens na te denken in plaats van over bedragen, forfaits of een speciale invaliditeit voor slachtoffers van misbruik in de kerk, waarvoor professor Adriaenssens vrijdag voor de commissie in Vlaanderen pleitte. Dat kan een goed

idee zijn, maar het zal nooit worden gerealiseerd, want u krijgt dat nergens verkocht.

Wel als men kan zeggen dat een gekend slachtoffer van misbruik binnen de kerk die hulp onbepaald in de tijd gratis kan krijgen. Ik moet daarbij denken aan die mevrouw die recentelijk in de bijzondere commissie voorgesteld heeft dat in het Brussels centrum van vrijzinnigen familieleden van gevangenen of misbruikten onbepaald psychologische hulp kunnen krijgen. Ik heb dat goed gehoord, en ik zeg nu voor het eerst dat ik gedurende twee jaar elke week een uur lang op onderzoek en op gesprek ben geweest in dat centrum. Het was mijn bedoeling om te vragen of men dat daar nu nog doet.

Dat heeft mij het idee gegeven om het niet centrum per centrum te doen, maar om de slachtoffers een ticket te geven waarmee zij dat kunnen doen.

Ik moet ook denken aan wat mevrouw Schlitz in de eerste commissievergadering gezegd heeft. Weet u dat er zorgcentra na seksueel geweld bestaan waar de mensen professioneel opgevangen worden en op het einde twintig sessies krijgen bij een psycholoog? Het zou de discussie, die nu wat gefixeerd is op de bedragen, kunnen openbreken, met een perspectief dat in een paar maanden operationeel te maken is.

Ten slotte doen we het voorstel om de aanbevelingen van de werkgroep Mensenrechten in de kerk en deze in opvolging van de overleggroep samen te leggen om na te gaan waarover beiden akkoord zijn. Over die aanbevelingen waarover men het eens is kan men dan in overleg gaan met de kerk. Ik weet niet of men daartoe bereid is, maar zo hebben wij altijd gewerkt. Gelijk wie kon als slachtoffer mee de agenda bepalen en kreeg het verslag, in functie van overleg met de kerk. Dat is ons uitgangspunt. Als men niet in overleg gaat met degene die in de feiten schuld heeft of met degene van wie men iets moet verkrijgen, dan zal men nooit iets verkrijgen.

Ik had expert Heimans in gedachten om dat overleg te modelleren, maar het mag gelijk wie zijn. Vanuit de commissie moet er een initiatief komen of moet de vraag worden gesteld. De commissie mag aan de werkgroep Mensenrechten in de kerk vragen of zij bereid is om met mij samen te zitten en na te gaan waarover men het met eens is.

In de mate waarin er overeenkomst is, is er dan ook contact, een gesprek, een overleg met Bonny en Manu Keirse. Aan de kant van de slachtoffers staan dan ikzelf, Rik Devillé en een van de andere slachtoffers, ik denk dat er drie zijn, uit het bestuur van de werkgroep Mensenrechten in de kerk. Ik

zou heel graag Emmanuel Henckens erbij hebben. Dit is iemand die publiek naar buiten getreden is. Hij heeft zijn frustratie over de inbeslagname van de dossiers-Adriaenssens zeer expliciet uitgedrukt. Hij volgt voor honderd procent het standpunt van de werkgroep Mensenrechten in de kerk. Hij is een spilfiguur om de twee te verbinden. Ik zou graag zijn mening hebben over de aanbevelingen zoals ik ze ten aanzien van u naar voren heb gebracht.

Dat kan voor mij morgen al. Men moet daarvoor de conclusies niet afwachten. Misschien kan de onderzoekscommissie zo werken, want u hebt ook de bevoegdheid om te confronteren. Ik vraag dus de confrontatie, vanuit de aanbevelingen die ik doe, met een afvaardiging van de werkgroep Mensenrechten in de kerk, om te zien in welke mate onze standpunten, onze aanbevelingen, onze eisen, onze verwachtingen in overeenstemming zijn. Wij moeten elkaar niet overtuigen, maar we moeten wel nagaan in welke mate het kan. Het moet wel in functie van een gesprek met de kerk.

Als men zegt dat men niet met de kerk in gesprek wil treden, dan nemen we daar akte van. Ik zal deze aanbevelingen vandaag nog naar de mensen van de kerk sturen, met de vraag of ze daarover kunnen nadenken.

Ik ga nog een paar puntjes aanraken van de overleggroep van de slachtoffers van de kerk. De commissie-Adriaenssens kreeg op 22 april de melding van Marc Vangheluwe, die zich tot de toenmalige commissie-Adriaenssens wendde met zijn getuigenis over het jarenlange, 12 jaar, misbruik door zijn nonkel, bisschop Vangheluwe. Adriaenssens heeft dezelfde dag nog stappen gezet die tot het onmiddellijke ontslag van bisschop Vangheluwe hebben geleid, met de persconferentie de volgende dag van Leonard.

In de bijzondere commissie 13 jaar geleden is SOS Incest ook aan het woord gekomen. Zij hebben dat nu ook onder de aandacht gebracht. In de eerste commissievergadering kwam de 15-85 %, een bepaalde wiskundige overweging, hier ook ter sprake. Dat komt van de groep SOS Incest en de groep (EM landelijk). De vaststelling van Adriaenssens zelf was ook dat 60 % van het misbruik in de kerk door familie gekend was.

In het geval-Vangheluwe was het niet alleen geweten. Het was wat ik een sociaal pooierschap noem, waarbij de familie in de feiten het niet alleen toeliet, maar minstens toeliet dat onder hun ogen een belangrijke persoon hun kinderen misbruikt. In de feiten wordt dat aspect volledig onder de mat geveegd, om welke reden ook. Ik begrijp niet dat zulks niet aan de orde komt.

Bij elk misbruik, in sport-, cultuur- of kerkverband, is er altijd een belangrijke link naar het familiale of het gezinsvervangende. Jeugdbewegingen, zelfs onderwijs, sport en cultuur situeren zich vanuit ouders die toelating geven dat anderen over hun kinderen waken. In de mate dat er ook gaten vallen in dat toezicht door de ouders, is er altijd een structurele component, die taboe is. Incest is taboe, maar ook het misbruik, niet in de familiale context maar in de context van het gezinsvervangende, aspect is taboe. U moet daarover ook Peter Adriaenssens, die over twee weken hier in de commissie zal spreken, eens bevragen.

Ik zie Léonard nog voor mij op de persconferentie verklaren dat elkeen die ervaringen heeft met seksueel misbruik in de kerk, zijn verhaal moet doen. Het is dan pas dat een en ander bij mij binnenkwam. Ik vroeg mij af wat ik daarmee moest doen. Ik heb mij lang en nog altijd schuldig gevoeld over het misbruik. In seksueel misbruik kan onderscheid worden gemaakt: vijf tot elf jaar, twaalf tot veertien jaar, vijftien tot zeventien jaar. Elk onderdeel heeft zijn eigen karakter, zijn eigen aspect en zijn eigen impact.

Ik was 15 tot 17 jaar. Toen Léonard mij zei dat ik mijn verhaal moest doen, had ik in feite aan nog maar één persoon laten lezen wat ik daarover geschreven had.

Op 27 april had ik een eerste mail gestuurd naar de commissie-Adriaenssens, maar ik kreeg geen antwoord. Op 30 april, vier dagen later, stuurde ik een herinneringsmail. Op 2 mei kreeg ik als antwoord dat mijn vraag goed ontvangen werd, dat ik mij niet schuldig hoefde te voelen en dat ik later gecontacteerd zou worden. Er kwam een enorme instroom aan meldingen en daarom heb ik mijn tijd afgewacht.

Op 24 juni 's avonds werden beelden vertoond van de inbeslagname van dozen, maar ook beelden van de inbeslagname bij Peter Adriaenssens. Zulke beelden hebben we daarna nooit meer gezien, maar die beelden zijn wel belangrijk. Naderhand beschouwd was het hoofddoel van de inbeslagnames de accaparatie van de dossiers van de heer Adriaenssens.

Mevrouw Godelieve Halsberghe had gesuggereerd dat men moest gaan zoeken in het graf van kardinaal Mercier, maar omdat daar niets gevonden werd, gingen de onderzoekers uit miserie naar het bisdom. Op hetzelfde moment echter als de crypte van Mercier werd opengebroken, zaten ze al aan de dossiers van Adriaenssens, naar ik denk om te verhinderen dat

hij verwittigd kon worden. Als die onderzoeksdaten elkaar in tijd hadden opgevolgd, dus eerst Mercier en het aartsbisdom, dan was de heer Adriaenssens wellicht gealarmeerd, maar dan had men uit de publieke opinie ook objectie kunnen verwachten.

Men heeft dus welbewust deze operatie opgezet, met een totaal ontoereikende saisine, een opdracht tot huiszoeking, wetende dat men moest liegen om die dossiers in beslag te nemen. Ik zag enkel mijn dossier dat in beslag genomen was en ergens in Brussel lag.

Ik woon alleen in Mechelen en ik ben toen met de fiets naar daar gereden om te zien of er nog beweging was. Om acht uur waren alle televisieploegen al weg. Ik ben vervolgens huiswaarts gekeerd en heb nagedacht over wat ik zou doen. Ik ben dan naar de politie gegaan en ik heb daar klacht neergelegd tegen de heer Adriaenssens met de opgave dat hij daar geen verantwoordelijkheid in had. Voor mij was hij echter wel verantwoordelijk, want hij was mijn vertrouwenspersoon geweest. In het weekend vroeg ik me af wat men daarmee zou doen. Wie zou er opkomen voor het belang van die 475? Ik ben syndicalist en activist. Ik zal niet zeggen dat ik nergens bang van ben, maar zowel gewone mensen als politici komen op een zeker moment in hun leven op een punt waarop men zich afvraagt of men iets wel of niet zal doen. In welke mate kan men door iets te doen of te laten het verschil maken? Niet omdat men het verschil wil maken, maar omdat men in een samenleving leeft die maar kan vooruitgaan indien mensen voor elkaar opkomen, ook al botst men op het gerecht, de politiek of wat dan ook.

In de opvolging van de zaken was het mijn verwachting dat mensen vanuit de opvangpunten of vanuit de commissie-Adriaenssens zouden zeggen dat ze verder wilden bestaan en bekijken wat de toestand is en hoe ze het voor de mensen kunnen opnemen. Professor Adriaenssens heeft evenwel ontslag genomen en een paar dagen later mevrouw Demasure als woordvoester van de commissie.

Zondagavond stond ik voor de vraag wat ik zou doen. Ik heb toen beslist om naar het parket in Brussel te stappen, mijn dossier terug te vragen en mij als benadeelde persoon te laten erkennen. Zo ben ik in de voormiddag naar daar gegaan en aan het onthaal gezegd dat ik mij als benadeelde persoon wilde laten erkennen. Men zei me dat ik bij een onderzoeksrechter moest langsgaan: "Ga maar naar onderzoeksrechter De Troy." Dan ben ik naar de eerste verdieping gegaan. Er zat niemand te wachten op de bank. Onderzoeksrechter De Troy kwam buiten en ik zei hem dat ik me kwam

aanmelden als benadeelde partij. Hij antwoordde: "Dat gaat zomaar niet, ik heb ook geen tijd." Daarop antwoordde ik dat hij mijn dossier had genomen en dat ik dat graag terug zou krijgen. Toen zei hij: "Het is goed, ik heb twee minuten voor u. Kom maar binnen."

Ik heb dan twintig minuten met hem gediscussieerd. Ik zei dat er iets totaal wreedaardigs was gebeurd. Ik zei: "Ik spreek in vertrouwen met een psychiater in zijn vertrouwenscentrum. Het hangt nog altijd aan zijn deur. En nu zit ik hier en u hebt mijn dossier."

Ik heb mij gemeld als benadeelde bij een andere onderzoeksrechter. Ik stond dan voor de vraag: wat kon ik nog doen? Ik heb dan naar *De Standaard* gebeld en gemeld dat ik mij net als benadeelde partij had doen erkennen. Ik wist ook niet wat de krant met dat nieuws zou doen. 's Anderdaags luidde de titelbladzijde in *De Standaard* echter met grote letters: 'Slachtoffer roept iedereen op zich als benadeelde partij te melden bij elk parket'.

Ik heb dan de avond van de dag waarop ik naar Brussel ben gegaan, mijn kinderen gebeld en hen ingelicht, niet wetende of zij het nieuws al dan niet volgden, van het feit dat ik mijn verhaal had verteld aan de commissie-Adriaenssens, dat mijn dossier weg was en dat ik mij daartegen verzette.

Het was ingrijpend om een dergelijk gesprek te moeten hebben. Mijn kinderen kenden mij al langer dan dat natuurlijk. Zij kenden mij als een activist. Dat gesprek heeft mijn omgang met hen zeker niet bezwaard.

De dag van publicatie zelf heeft de VRT contact met mij opgenomen en heb ik in het nieuws een interview met Machteld Libert gehad.

U zult merken dat mijn tekst, wanneer u hem digitaal hebt, een aantal linken bevat. Dat zegt meer dan een tekst. Ik zeg niet dat u erop moet klikken, maar u kunt zo zien wat mijn beleving is geweest in een context die je niet zoekt, die je niet wilt, maar waar je toch een bepaald belang wilt verdedigen.

Ik verheel niet dat ik in het geheel van mijn professionele leven veel heb overlegd, veel heb onderhandeld. Voor alle grote dossiers uit de non-profitsector heb ik met de ministers aan tafel gezeten om te discussiëren over dossiers van tewerkstelling en budgetten, die ik met de vakbond LBC-NVK heb voorbereid. Ik heb in een christelijke vakbond gewerkt in een sector waar de socialisten en de liberalen altijd enigszins in een minderheidspositie zaten. De verzuiling is voorbij, wordt gezegd, maar dat is natuurlijk niet voorbij. Als

je iets wilt verkrijgen, moet je altijd vechten tegen het antikatholicisme. Je blijft altijd een kaloot, een tsjeef... ook al zit dat niet direct in je gedachten, als je technisch met een dossier bezig bent.

Ook als ik nu voorstellen doe, is het de bedoeling om oplossingen te vinden met een zo groot mogelijke technische kwaliteit die voor zo veel mensen als mogelijk van dienst kunnen zijn en, heel belangrijk, die afdwingbaar zijn. Voorgestelde regelingen moeten hetzelfde karakter krijgen als een algemeen verbindend verklaarde cao.

De volgende stap was nagaan wie er beslagen was in het dossier. Op dat ogenblik, en misschien nu nog, was dat Rik Devillé. We hebben dan op de 27ste een hele voormiddag, vier uur lang, met elkaar gesproken bij hem thuis.

Met een zekere fierheid heeft hij mij gemeld dat het gerecht ingegaan was op... Dat heeft Rik Devillé ook in de commissie gezegd. Peter Adriaenssens had in mei contact met hem genomen, na het uitkomen van de zaak-Vangheluwe en Adriaenssens overstelpt werd met talloze meldingen. Die dossiers zijn gemeld aan Peter De Waele van het parket. Die zijn later opgehaald door twee substituten van procureur des Konings Bulthé. Zij hadden driekwart dag nodig om ze te kopiëren; daarna zijn ze teruggebracht. Er is toen ook een pv opgemaakt waarvoor men vroeg aan Rik Devillé welke formulering moest gebruikt worden om te doen lijken alsof de dossiers opgehaald werden bij hem.

Op dat ogenblik was het mijn bedoeling om met Rik te beslissen welke punten aan de orde konden worden gesteld ten aanzien van Johan Bonny. Ik heb hem gevraagd of ik namens ons beiden Bonny mocht contacteren om te zeggen dat wij 120 euro per maand wilden voor therapie- en gezondheidskosten en dat vanaf het ogenblik dat het misbruik werd vastgesteld. Voor mij was het ook belangrijk dat we de slachtoffers opnieuw een mogelijkheid tot opvang, gesprek en erkenning zouden kunnen aanbieden. Ik ben namens ons beiden naar Bonny gegaan. Die heeft gezegd dat ze daar tijd voor nodig hadden, maar Mettepenningen, de woordvoerder van Bonny, zei dat ze daar niet op zouden ingaan. Er is een overleggroep opgericht. Ik heb contact gezocht met publiek bekende slachtoffers, waaronder Joël Devillet, die hier straks zal gehoord worden.

Wij hebben nooit samengezeten met de slachtoffers, maar ik heb wel gemaïld met hen en hun gevraagd of zij wilden dat er contact zou worden genomen met de kerkelijke overheid, met als doel het heropenen van een opvangpunt voor de slachtoffers en een systeem van

tegemoetkoming. Ik heb de namen al gegeven in een eerdere mail, maar ik wil zeker Paul Pablo Francis nog vernoemen, u misschien bekend. Hij werd misbruikt, toen hij 15 jaar was. Hij is naar het seminarie gegaan, is priester geworden in Wallonië, is 8 jaar naar Bolivia gegaan, is teruggekomen en heeft in 1967 de Derdewereldbeweging opgericht. Uit het samengaan van de Derdewereldbeweging en SVB is AMADA ontstaan, de huidige PVDA.

Hij heeft zich daarvan gedistantieerd. Hij stelde dat al die linkse studenten niets begrijpen van de derde wereld. Hij is dan begonnen met Bevrijdingsfront. Dat is een geweldige realisatie. Het vierde vorig jaar zijn vijftigjarig bestaan, onder dezelfde naam. Dat is niet van belang hier, maar het geeft aan dat er een overleggroep was. Ik ben bij hem thuis geweest.

De voorzitter: Mijnheer Hertogen, ik probeer een beetje de klok in het oog te houden, omdat wij nog sprekers hebben vandaag. Ik heb de indruk dat u redelijk ver van uw tekst weg bent. Het is belangrijk voor onze commissie om goed te begrijpen wat volgens u anders en beter kan, wat er verkeerd liep, zodat wij daaromtrent aanbevelingen kunnen schrijven. Is het mogelijk om die delen zeker nog aan ons mee te geven? Het is niet zo dat ik het niet interessant vind, maar ik probeer ervoor te zorgen dat wij de belangrijkste informatie voor onze werkzaamheden nog kunnen krijgen en nog voldoende tijd hebben voor de andere sprekers.

Jan Hertogen: Ik wil nog één statement doen. Wij zijn met de overleggroep tot het volgende gekomen, al was het er misschien anders ook gekomen. Op 12 september zei Léonard opvangpunten te gaan creëren. De bijzondere commissie zou tot stand komen en aanbevelingen doen. De kerk stelde met betrekking tot tegemoetkomingen af te wachten tot die conclusies.

Toen was ons werk in de feiten rond, 2 oktober was de erkenningsdag, de beslissing dat alleen de gerechtelijke weg nog kon. Wij hebben toen gezegd de dingen op te zullen volgen. Ik stel nu vast dat 1.300 mensen zich tot de kerkelijke instanties gewend hebben, die volledig conform de aanbevelingen van de bijzondere commissie zijn. Naar wie moest men anders kijken of luisteren? Zij hebben volledig conform daarmee gewerkt, tot de dag van vandaag.

Kent u de curve van Gauss? Tachtig procent van de parlementairen hebben universitaire diploma's. De curve van Gauss is eigenlijk de hoed van Napoleon. Als men een groep moet verdelen op basis van een mening of een kenmerk, dan is het

een wiskundige vaststelling dat de groep in het midden groot is en aan de randen klein. De hoed van Napoleon kent aan de ene rand de extreem ontevredenen van de kerk en aan de andere rand de extreem tevredenen. Ik ben geen extreem tevredene, want anders deed ik geen aanbevelingen. De grootste groep zegt: voor ons is het in orde, het is de eerste keer dat we erover spreken, we hebben wat geld gekregen, we slaan de bladzijde om. Dat betekent echter niet dat men geen aandacht aan de extremen moet geven, integendeel. Al onze voorstellen zijn gericht op degenen die zeer ontevreden zijn, maar als men alleen aan die kant van de hoed duwt, dan valt de hoed af. Dan staat niet alleen de keizer zonder kleren, maar ook zonder hoed.

Met *Godvergeten* heeft men alleen op een element geduwd, het extreem van de curve van Gauss, waardoor men in de feiten alle slachtoffers in de kou heeft gezet. Het is aan de commissie om hen opnieuw die warmte te geven die de democratie, de kerk, de religie, het gerecht en de politiek kunnen geven en die ze waard zijn.

Ik sta ter beschikking voor vragen.

De **voorzitster**: Dank u wel, mijnheer Hertogen. Als er nog meer informatie in uw voorbereiding zou staan, dan mag u ons die bezorgen en laten we ze ronddelen.

Jan Hertogen: Ik heb ervoor gezorgd dat iedereen de tekst heeft, omdat ik weet dat ik mij er toch niet aan kan houden.

De **voorzitster**: Dat is goed. Dan kunnen we die zeker nog bekijken.

Collega's, als jullie vragen hebben, mogen jullie dat zeker aangeven. We hebben een redelijk uitgebreide toelichting gekregen.

Mijnheer Hertogen, er zijn geen concrete vragen. Ik wil u alvast danken voor uw komst en voor uw getuigenis in deze commissie. U mag ter plaatse blijven en de werkzaamheden volgen. Dat kiest u zelf.

Madame Cardinal, je vous remercie et vous souhaite la bienvenue dans notre commission. Je vous remercie aussi pour votre courage d'être ici. Avant de vous demander de prêter serment, je vais vous lire un texte juridique.

Madame Anne-Sophie Cardinal, je vous rappelle qu'en vertu de l'article 4, § 1, de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, telle que modifiée par la loi du 30 juin 1996, la

commission d'enquête peut prendre toutes les mesures d'instruction prévues par le Code d'instruction criminelle. Elle peut notamment entendre les témoins sous serment.

Avant de vous inviter à prêter serment, je tiens à attirer votre attention sur le dernier alinéa de l'article 8 de la loi précitée, suivant lequel tout témoin qui, en faisant une déclaration conforme à la vérité, pourrait s'exposer à des poursuites pénales, peut refuser de témoigner (cf. également l'article 14, 3, g, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966, ratifié par la loi du 15 mai 1981). Cela signifie qu'un témoin a le droit de se taire lorsqu'il pense que sa déclaration publique pourrait être ultérieurement utilisée contre lui dans une procédure pénale.

Je vous rappelle en outre que, suivant l'article 9 de cette même loi, tout coupable de faux témoignage sera puni d'un emprisonnement de deux mois à trois ans et privé de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

Enfin, je vous rappelle que, suivant l'article 3 de la loi précitée, le secret de vos déclarations n'est pas garanti, sauf s'il s'agit de déclarations faites lors d'une réunion à huis clos et pour laquelle la commission s'est engagée explicitement à respecter le secret. De plus, chaque document que vous remettiez à la commission est susceptible d'être révélé.

Après ces précisions, je vous invite à prêter serment en levant la main et en prononçant la formule suivante: "Je jure de dire toute la vérité et rien que la vérité".

Mme Anne-Sophie Cardinal prête serment.

Madame, vous avez quelqu'un à vos côtés. Nous prendrons tout le temps nécessaire. Si vous souhaitez une pause, il faut le signaler. Nous sommes vraiment très heureux de votre présence. Un grand merci pour votre venue. Je vous donne la parole.

Anne-Sophie Cardinal: Madame la présidente, je vais parler en français parce que je ne maîtrise pas le néerlandais. Mon intervention va se développer en trois points, afin d'aider cette commission d'enquête à atteindre son objectif.

Le premier point, à travers lequel je pourrai vous relater mon histoire, souligne l'hétérogénéité des victimes. Le deuxième point abordera l'incapacité à envisager une réparation juste et efficace de la part de l'Église. C'est un constat sur lequel nous devons nous appuyer pour améliorer ce qui est en

train de se faire. Le troisième point proposera une piste, un moyen et un projet que j'aimerais vous exposer. Il serait fondé sur un principe essentiel, qui est celui de la culpabilité individuelle des agresseurs, mais aussi de la responsabilité collective de l'Église.

Je vais commencer par mon histoire. J'ai préparé un texte pour m'en tenir à l'essentiel. Je vais essayer d'être la plus objective possible et de contenir pas mal d'émotions. Ce ne sera pas chose facile, mais veuillez m'excuser à l'avance si jamais il y a des débordements.

Entre 1990 et 1991, j'ai été victime d'abus au sein de l'Église dans ma paroisse – celle du Rœulx – par l'abbé Marc Mayence. Ces faits se sont produits alors que j'étais catéchumène et que j'officiais comme enfant de chœur dans la paroisse où nous nous rendions régulièrement pour assister aux messes pratiquées par ledit abbé Mayence. Après ma communion solennelle, ma famille et moi n'avons plus assisté aux messes. J'ai grandi avec le sentiment d'avoir tourné la page sur quelque chose, sur une époque – mais je ne savais pas très bien quoi.

Après plusieurs déménagements et situations difficiles provoquant des changements dans l'organisation familiale, les souvenirs des faits ont été refoulés pendant trente ans. Durant mon adolescence et le début de l'âge adulte, j'ai eu beaucoup de difficultés à m'épanouir sur le plan psychologique, me sentant très mal dans ma peau. Je cherchais par tous les moyens à contrôler mon apparence physique, de désordres alimentaires à un intérêt grandissant pour les activités physiques qui m'empêcheraient de grossir. Je faisais pourtant bonne figure devant mes proches, comme si jouer le rôle d'une jeune fille souriante et sociable me permettait de garder la face aux yeux du monde.

Pendant ces trente ans de refoulement, j'ai adopté une conduite dysfonctionnelle sur le plan relationnel en ce qui concerne l'image que je me faisais de moi et celle que je renvoyais aux gens. Ma vie, c'était toujours faire bonne figure, alors que, fondamentalement, j'étais toujours très mal et je ne savais pas pourquoi.

Ma vie a été jalonnée de problèmes de santé qui se manifestaient le plus souvent par des symptômes dermatologiques, des troubles nerveux, des stomatites aphteuses chroniques, des eczémas, des addictions à toute sorte de régimes alimentaires ou sports à l'extrême, de la bigorexie. Je n'ai jamais accepté mon corps et tout ce qui me renvoyait de près ou de loin à mes imperfections prenait des proportions totalement irrationnelles. Je me sentais malade presque tout

le temps et, en même temps, il m'était presque impossible de me soigner, de rencontrer des médecins ou même de prendre des médicaments. Le simple fait d'avoir l'idée de me soigner me rendait malade.

Quand les symptômes se manifestaient, c'était évidemment très compliqué et je refusais la plupart du temps d'admettre la répétition des symptômes en me convainquant que ça allait passer. Je ne consultais pas le corps médical face auquel j'avais développé une réelle anxiété. Se rendre chez le médecin a pendant longtemps été pour moi un signe de faiblesse. En réalité, je sais maintenant que je ne voulais pas voir ou plutôt je ne voulais pas qu'on me voie ou qu'on sache tout simplement. Je ne voulais plus me remettre à nu.

De plus en plus enfermée dans la conviction que rien ne changerait et que je devais me résigner à être malheureuse tout en prouvant au monde que tout allait bien, j'ai continué pendant très longtemps, jusqu'à ce que ces symptômes physiques de mon mal-être psychique reviennent à grande échelle par phases successives, surtout depuis une dizaine d'années.

Souffrant tant physiquement qu'émotionnellement, je me suis enfin résignée à rencontrer plusieurs médecins et spécialistes, surtout à partir de la période covid. Il a donc finalement fallu très longtemps pour que j'accepte l'idée de me faire soigner. Sans doute, le port du masque a été pour moi le moyen aussi de franchir le cap des visites médicales. Elles pouvaient se réaliser sans afficher vraiment qui j'étais, avec un masque. La honte de ce dont je n'avais pas encore conscience me semblait sans doute moins insupportable.

Après plusieurs consultations sans obtenir de solution aux symptômes qui s'accroissaient, un médecin m'a conseillé d'envisager la piste psychanalytique. Il faut dire que j'avais déjà fait pas mal de monde. J'étais allée voir des neurologues, des gastroentérologues, des stomatologues, j'étais allée voir en médecine interne. Un moment, on a suspecté que j'avais la maladie de Behçet parce que je développais des aphtes et des plaques sur les muqueuses. C'est quelque chose de très désagréable et je me rendais compte que c'était le corps qui devait parler. Néanmoins, je n'arrivais pas.

D'abord réticente, j'ai finalement décidé de prendre rendez-vous. Après plusieurs mois de travail complété par des séances d'hypnose, j'ai pu ramener à la surface des souvenirs de mon enfance. Quand ce type de souvenirs vous revient, vous avez vraiment l'impression qu'un tsunami va vous emporter. C'est vraiment l'effet que ça m'a

fait. Au début, vous ne voulez pas le croire. Vous dites "ce n'est pas possible", "je n'ai pas été violée", "non, ce n'est pas moi", "on me raconte des histoires". Je n'y arrivais pas. Finalement, quand vous revivez des scènes par des séances d'hypnose, où vous êtes remise dans des situations, vous voyez, vous ressentez – de manière olfactive même – certains éléments et vous vous dites "je n'invente rien, c'est une réalité".

Là se pose la question, si déjà c'est difficile d'être imaginable pour moi, comment on va me croire?

(Mme Cardinal est submergée par l'émotion)

La **présidente**: Vous voulez une petite pause? Nous avons tout le temps.

Anne-Sophie Cardinal: Cela va aller.

C'est à ce moment-là que la souffrance que vous vivez depuis des dizaines d'années se manifeste véritablement par de la douleur. Le "je suis mal" devient à ce moment un grand cri qui dit: "J'ai mal, j'ai mal et j'ai besoin d'être soignée, d'être consolée. Il faut qu'on m'aide sinon je vais tomber. Je suis déjà en bas, il faut qu'on vienne me chercher."

Quand vous vous rendez compte de cela, il y a aussi la honte et la culpabilité même d'avoir oublié. C'est terrible, car vous vous dites: "Comment ai-je pu oublier? Est-ce que finalement, quand j'étais petite, je n'ai pas laissé faire?" Puis viennent d'autres questions: qui savait? Qui l'a vu? Qui a vécu? Qui a soupçonné? Qui n'a rien fait?

Vous amassez des questions, vous cherchez des réponses, vous essayez de reprendre contact avec le prêtre et vous apprenez qu'il est mort. De nouveau, vous vous dites: "L'affaire est classée, tant pis." Qui va vous parler? Qui va vous aider? Bref, ce sont les questions: qui, quand, quoi, comment, où et pourquoi? Vous tournez en rond, vous avez l'impression de devenir complètement fou parce que ça tourne en boucle dans votre tête et il n'y a plus que ça qui compte.

Finalement, vous avez l'impression que toute votre vie tourne autour de ça et vous apprenez en même temps des choses sur vous-même, vous vous rendez compte que ce que vous avez réalisé, ce pour quoi vous vivez, en fait, depuis toujours... ce qui vous fait vivre, ce qui vous empêche de..., ce qui masque votre souffrance. J'ai l'exemple de la course à pied. Ma vie, depuis des années, tourne autour de la course à pied. Ça peut donner envie de sourire quand on dit cela, mais avec le travail que j'ai pu réaliser avec la psychanalyste et dans mes séances d'hypnose, on se rend compte qu'en

fait, je cours pour fuir mon agresseur. En permanence, tous les jours.

Sauf que je cours même sur des blessures. Cela veut dire que quand j'ai mal – et mon mari est kiné, donc il sait bien... –, je lui mens parce que je ne veux pas qu'il me dise d'arrêter. Parce qu'en fait, tant que ça me fait mal aux genoux, aux chevilles, cela ne me fait pas mal ailleurs, donc je cours. Il m'est arrivé de téléphoner à mon employeur pour dire "Je ne viendrai pas travailler" parce que je n'avais pas eu le temps de courir avant d'aller travailler. C'est quand même un truc de dingue. Vous avez l'impression de tourner en bourrique, mais vous fuyez. Toute votre vie tourne autour du fait de fuir. Cela fait plus de trente ans que cela s'est passé. Et je le fuis encore alors qu'il est mort.
(Mme Cardinal sanglote)

Après avoir recueilli toutes ces informations sur les faits qui s'étaient produits et une fois remises en place toutes ces pièces de puzzle que ma psychanalyste m'avait fait mettre sur la table, j'ai repris contact avec des personnes; je ne savais pas très bien vers qui je devais me tourner. Spontanément je me suis dit qu'il fallait que je retourne vers la paroisse. Alors j'ai voulu voir le prêtre de la paroisse actuelle.

J'ai rassemblé des photos de mon enfance, des photos, qui concernaient les périodes de ma communion. J'ai essayé de rassembler des témoignages aussi, de prendre contact avec des personnes qui avaient fait partie de mon école. C'était, là aussi, encore une fois super éprouvant parce que j'avais l'impression que je devais tout faire toute seule. Je criais à l'aide en permanence et en fait, j'étais toute seule. Je devais tout rassembler toute seule et je ne savais pas du tout non plus comment mon témoignage allait être accueilli. Alors, j'ai demandé à voir le prêtre de la paroisse du Roeulx. Rapidement après ma demande, j'ai pu avoir un entretien avec le vicaire général Olivier Fröhlich.

Il a été très bienveillant avec moi. Ça a été vraiment un signe d'espoir quand mes propos ont été reçus parce que j'avais vraiment l'impression qu'il avait l'envie sincère de m'aider dans ma reconstruction. Le problème est qu'il n'avait pas vraiment les moyens dans le sens où il m'a demandé si j'acceptais que mes coordonnées soient transmises à d'autres personnes qui viendraient éventuellement le trouver pour lui faire part de situations semblables. J'ai trouvé ça un peu bizarre parce que je venais pour moi, pas pour les autres au départ. Ça peut paraître égoïste mais c'est comme ça. J'ai accepté mais, à ce jour, je n'ai eu aucun message et, quelque part, ça a renforcé l'idée aussi du possible "j'étais toute seule", ce qui

n'était évidemment pas le cas.

Il m'a aussi donné le numéro de téléphone d'une personne de contact et l'email d'un point de contact. De nouveau, j'ai fait les démarches toute seule de prendre contact avec ces personnes. J'ai introduit une demande de rendez-vous et j'ai été reçue à proximité de chez moi, dans la maison des Pauvres Sœurs à Mons par Pierre Bernard et Monique Bastien qui m'ont accompagné avec le vicaire général pour écouter de nouveau mon histoire. De nouveau, on remet tout sur le tapis. Si vous devez être compris, vous devez être entendu, donc on redéballe tout.

De nouveau, je me dis: "Est-ce que je vais être crue ou est-ce que je ne vais pas être crue?" Intimement, j'avais déjà le projet de faire sortir de là quelque chose de constructif. Je me dis: "Ce n'est pas possible quand on est victime de ce genre de situation, qu'on explique et puis qu'il ne se passe rien." Non, il fallait que quelque chose se produise.

J'ai dans la tête l'idée d'un "memorium". Pour moi, qu'est-ce que cela représente? Je me mets à la place de toutes ces victimes, et pas seulement des victimes d'actes de pédocriminalité dans l'Eglise mais aussi de crimes tout simplement. Il y a un besoin de justice et surtout lorsqu'on est survivant de quelque chose. Je repense notamment aux... Pour certaines personnes cela va être disproportionné et je m'excuse si jamais je suis maladroitement en exprimant cela, mais je pense aux survivants de l'holocauste pour qui j'ai toujours eu une compassion et dont l'histoire m'a toujours parlé finalement. Toujours, sans savoir pourquoi. J'ai une forme d'attirance étrange, que je parviens à expliquer, sans doute, aujourd'hui, par ma position de survivante. Je renvoie la question: est-ce que la religion peut envoyer à la mort? C'est la question. Est-ce que la religion envoie à la mort? Je ne pense pas, mais des hommes sont capables de vous le faire croire, finalement, et se sentent non coupables de vous envoyer en enfer.

J'ai dans ma tête une phrase qui revient sans cesse et qui dit: "Finalement, plus jamais ça." Comme pour d'autres crimes qui ont été commis sur cette terre.

Pour rejoindre le premier point dont je vous ai parlé tout à l'heure, l'hétérogénéité des victimes, une question se pose. Combien sommes-nous à être victimes de ce fléau? Il faut que le nombre officiel d'enfants qui sont morts dans leur corps, dans leur tête, soit bien en dessous de la réalité. Quand on compte toutes les victimes qui ne parlent pas, qui ne savent pas encore, qui ne porteront pas plainte ou qui, pour toute une série de raisons, ne sont pas

prêtes à affronter cela, il faut que ce nombre soit remplacé par des histoires de vie. Il faut que les faits soient relatés comme des témoignages.

C'est un processus qui me semble essentiel pour les victimes, d'une part, mais aussi pour l'institution de l'Église, d'autre part car, quoi qu'on fasse, l'institution continuera d'exister. Tant que les horreurs sont limitées à des chiffres, elles sont niées dans leur réalité plurielle tant chez les victimes que chez les bourreaux. Et le risque de reproduire l'horreur reste présent partout en tous temps.

Après ces démarches qui remontent déjà maintenant à plus de deux ans, je pars sur Lisieux pour des raisons spirituelles et je prends contact avec l'évêque en fonction. Je lui parle du projet que j'ai sur le cœur et il l'accueille favorablement. Mais, à nouveau, il a du mal à concevoir cette mise en place sur un plan pratique. Je suis renvoyée vers l'Église belge et, plus précisément, mon diocèse. Je reprends rendez-vous avec le point de contact et le vicaire général qui m'avait reçue. Je l'encourage à travailler sur le projet. Il décline ma proposition de m'accompagner dans la réalisation de ce projet. Il n'a pas le temps, sans doute. Je demande un rendez-vous avec l'évêque de Tournai dont le secrétariat ne me répondra qu'après plusieurs tentatives. Je retourne en France. On me propose d'assister à une conférence à Paris par le biais de moyens numériques où des évêques sont réunis mais aussi des associations de victimes. Et là, de nouveau, j'expose ma situation au grand jour, devant tout le monde et je parle de ce projet qui nécessite une collaboration entre la réparation effective des victimes mais aussi l'implication de l'Église.

Mon discours est analysé notamment par un responsable d'une association de victimes et il me dit: "Je suis atterré parce que, finalement, dans votre proposition, on entend que la démarche se fait aussi bien en faveur des victimes qu'en faveur de l'Église". Et là, je me dis qu'on ne comprend pas. En fait, il avait tout analysé, c'est-à-dire que, sur mes feuilles, il avait souligné le nombre de fois où je prononçais le mot "victimes", le nombre de fois où je prononçais le mot "Église" et il ne comprenait pas. Il se disait: "En fait, ce qu'elle a vécu n'est finalement peut-être pas si grave pour qu'elle puisse tendre encore la main à l'Église." Et là, je me sens de nouveau de plus en plus seule parce que j'ai l'impression qu'on ne me comprend pas. On me renvoie de nouveau vers mon point de départ.

Les semaines, les mois passent. Je continue ma thérapie qui est devenue indispensable mais qui

me coûte cher.

J'ai l'impression d'un abandon, tout le temps. Je crie véritablement intérieurement et je dis: "Toi, l'Église qui m'a torturée, pourquoi n'entends-tu pas mon cri?" Forte de ma foi, je veux croire vraiment que, dans toutes ces larmes, il y aura quelque chose et, quand je prie, je me dis que je veux voir dans mes larmes le sourire de Jésus. Je pense alors à tous ceux qui ont été brisés dans leur chair, dans leur mémoire et qui, en plus, ont perdu l'espoir et la foi. Je me dis qu'il faut agir non seulement pour moi mais aussi pour toutes les autres victimes et puis aussi pour l'Église mais, dans ce cas-ci, pas l'Église institutionnelle, entendons-nous bien, mais le cœur même de l'Église qui avait, à l'origine, l'objectif de suivre le Christ.

Comment peut-on penser à un projet favorable à la fois aux victimes et aux bourreaux quand on a été sali à vie par ses agresseurs? Le projet *Memorium* peut-il être compris? De nouveau, ne pensera-t-on pas que ma souffrance n'est pas assez grande ou profonde pour penser à autre chose qu'à moi? Finalement, ce que j'ai vécu ne doit pas être si grave. C'est la peur que l'on croie cela de moi. Non, justement, c'est grave. C'est excessivement grave. Elle trouve les moyens de passer au-dessus, donc ce n'est pas grave. Mais si! Évidemment que non, je n'ai pas les moyens de passer au-dessus. C'est pour cela que j'ai des attentes énormes ici aujourd'hui, des attentes justes et exigeantes. Je peux affirmer maintenant que c'est parce que ma souffrance est à ce point lourde dans tous les actes de mon quotidien, même plus de trente ans après les faits, que le poids du projet est tout aussi lourd à porter.

Avant tout – et là, j'arrive au troisième point qui est celui de mettre en place quelque chose pour parer justement à cette impossibilité de la part de l'Église d'agir face à ces faits – c'est d'arriver à une situation qui prendrait en compte un intérêt global pour la société. Ce n'est qu'en impliquant l'Église dans un chemin de guérison des victimes qu'on pourra ainsi limiter les récidives.

Je comprends par ailleurs les démarches des victimes qui ne veulent plus faire partie de l'Église, qui vont même demander d'aller jusqu'à se faire débaptiser, je les comprends tellement! Je les comprends tellement quand elles s'adressent à Dieu avec le sentiment d'avoir été abandonnées et qu'elles osent même affirmer que s'il existe, il devrait même leur demander pardon pour ce qu'elles ont subi.

(*Submergée par l'émotion*) Je les comprends, parce que j'ai eu envie de le faire. Moi, il y a un peu

plus de dix ans, avant que je ne sache ce qui s'était passé, je me suis convertie au protestantisme. Pourquoi? Parce qu'en fait, c'était le seul moyen où j'allais vraiment trouver Jésus dans ce qu'il était intérieurement, dans son message. Mais cela ne veut pas dire que j'ai quitté l'Église catholique. Je voudrais leur dire que je ne les abandonne pas (*submergée par l'émotion*) même si moi, j'ai l'impression qu'ils m'ont abandonnée. En ce qui me concerne, j'ai choisi ma liberté qui est la liberté de rester plutôt que de partir.

J'ai été et je serai blessée pour toujours par ce qu'il s'est passé. Mais, si les abus m'ont enlevé mon innocence et ma santé, si j'ai été condamnée à un handicap affectif, il y a des choses que les abus n'ont pas réussi à m'enlever: c'est l'espoir dans l'humanité, la foi en un Dieu qui transforme l'impasse des souffrances en passage. Et l'amour pour cette même humanité, qui est capable de se relever. À partir du moment où je dépasse l'objectif de ma propre guérison pour envisager celle de tous ceux qui sont touchés par les crimes de pédocriminalité dans l'Église, je pense aussi aux victimes collatérales: mes proches, comme les familles des victimes, mais aussi les proches de ceux qui ont abusé les enfants, ceux qui ne comprennent pas et qui ont l'impression de se retrouver devant des frères, des oncles, des membres de leur famille, des amis qu'ils ne reconnaissent pas. Je pense aussi à ceux à qui on a demandé de devenir des collaborateurs du mal, en leur faisant fermer les yeux ou en leur proposant le mensonge par facilité.

Aujourd'hui, je crois que nous avons tous besoin d'une justice qui soit plus forte que l'institution de l'Église, plus forte que l'Église qui est tout à fait incapable de déterminer finalement ce qui est bien ou mal, contrairement au principe de base sur lequel elle est censée s'appuyer pour se construire. Elle n'arrive pas à choisir le bon chemin dans la prise en charge des victimes. C'est cela, son problème. Je pense alors à la justice de mon pays, moi qui ai commencé des études de droit, mais qui ne les ai jamais finies. Je n'étais pas prête à vingt ans pour terminer ce combat; aujourd'hui, je le suis.

C'est ça que je m'adresse ici devant vous avec la ferme intention de proposer un projet qui fera bouger les choses.

Pour revenir à mon histoire, après toutes ces allées et venues, je revois une nouvelle fois le point de contact il y a plusieurs mois. On me propose finalement une rencontre avec Guy Harpigny. Dans le cadre de cette rencontre, on me dit "maintenant, on peut te le dire, tu n'étais pas toute seule". Il a fallu attendre des mois pour qu'on me dise que je n'étais pas toute seule. Alors, je ne sais

pas si cette phrase doit me soulager ou, au contraire, elle doit encore renforcer toute cette rage que j'ai en moi. Je ne sais pas. En tout cas, c'est une constatation: effectivement, je ne suis pas toute seule.

L'Église savait! Comme pour beaucoup de cas, il avait déjà, bien avant moi et bien avant d'autres enfants, été déplacé de droite à gauche. On l'a mis ailleurs en pensant que ça irait mieux sans doute. Quand on nous en parle, "c'était comme ça". C'était comme ça ou c'est encore comme ça? C'est la question que je me pose. Est-ce que c'est encore comme ça aujourd'hui? Si, en sachant que c'est encore comme ça, pourquoi on ne fait rien? La pire de choses, c'est de ne rien faire! Et l'Église ne fait rien.

Avec mon mari, on réalise une œuvre qui réalise justement cette guérison possible. Ça s'inscrit dans une démarche de thérapie qu'on construit ensemble. J'ai vraiment énormément de chance de l'avoir.

Quand je rencontre Guy Harpigny, il inscrit un peu cette œuvre dans la finalisation de son entretien, mais comme la finalisation d'un projet lui-même. Mais moi, ce n'est pas ce que je veux. Il me propose de mettre cette œuvre dans la cathédrale de Tournai et de réaliser une commémoration pour les victimes. OK. Il faut arrêter une date. On me propose le 25 décembre. Si c'est pas du foutage de gueule, c'est quoi? (*Mme Cardinal est submergée par l'émotion*)

Moi, je veux bien qu'il y ait une célébration, mais je veux qu'elle ouvre la voie à une réelle prise en considération des besoins de chacun. L'Église catholique ne semble pas cerner la portée de ce que je veux mettre en place. Mgr Guy Harpigny envisage de parler au conseil épiscopal du projet *Memorium*, en tant que mise en place d'une ASBL d'aide et d'écoute pour les victimes et les abuseurs. J'apprends que d'autres projets vont en ce sens au sein de l'Église, dans le cadre d'un travail préventif avec les prêtres. Donc, à qui doit servir le projet *Mémorium*? Si c'est juste aux prêtres, je n'en veux pas non plus. Moi, je veux que ce soit pour tout le monde.

Je comprends alors qu'en me limitant à une intervention auprès de l'Église, je ne parviendrai pas à lui faire comprendre qu'elle est malade et qu'elle doit se faire soigner de manière contraignante. Pour moi, seul l'État peut appuyer cette contrainte, par force de loi.

Le projet *Memorium* doit avant tout être une porte vers la guérison, une guérison qui ne doit pas concerner juste les victimes directes d'abus mais

une guérison sociétale. En ayant l'obligation de se soigner, l'Église pourra intervenir dans un processus de guérison des victimes. Concrètement comment envisager cette obligation de soins?

En condamnant l'Église à prendre en charge financièrement la thérapie des victimes d'abus, selon des parcours de soins individualisés et suivant le cheminement des victimes, elle sera impliquée dans un processus de guérison à long terme. Elle pourra enfin ouvrir les yeux sur des histoires et remplacer les chiffres par des vies. Aujourd'hui, les réparations proposées par l'Église sont le plus souvent financières et totalement insuffisantes. À ce titre, les montants qui sont proposés sont complètement ridicules voire injurieux pour les victimes. Cela permet de faire quoi? S'acheter un nouveau canapé? Partir en vacances? C'est vraiment très injurieux. Est-ce le juste prix de la perte de leur innocence et du handicap qui en résulte à vie?

Les réparations financières ne couvrent même pas la prise en charge d'une psychanalyse qui est devenue obligatoire pour les victimes. À côté de soins psychologiques, les victimes subissent des dégâts collatéraux qui coûtent cher à la société et il n'est pas admissible que ce soit la société qui paie pour cela. L'Église institutionnelle doit être condamnée au même titre que les abuseurs encore en vie. Elle doit l'être *a fortiori* quand les faits sont prescrits ou que l'auteur est décédé. C'est le cas en ce qui me concerne. Je pense que je n'ai pas seulement été abusée par Marc Mayence mais il est incontestable que l'Église m'a abusée d'abord par un abus de confiance et qu'elle a aussi abusé toute ma famille.

Elle est responsable de ce qui m'est arrivé en ayant couvert les crimes de son abbé et en le déplaçant de paroisse en paroisse alors qu'elle savait que des faits de mœurs avaient déjà été commis. À ce sujet, on a parlé tout à l'heure de l'accès au dossier. Je peux vous assurer que moi, on ne m'a jamais dit où je pourrais trouver des informations sur mon abuseur. Jamais. Il y a comme une forme d'omerta là-dessus. Je ne sais pas ce qu'il a fait. Je sais qu'il y a eu des choses, mais je ne sais pas quoi. Encore une fois, vous êtes tout seul.

Alors, on va me demander pardon. Sincèrement, je n'ai que faire d'un pardon demandé par un membre de l'Église qui ne sait même pas ce qui s'est vraiment passé dans mon histoire. Quand je suis allée à Lisieux, l'évêque de Lisieux m'a dit: "Tu sais," – je lui ai dit qu'on pouvait se tutoyer, car effectivement, quand vous parlez de choses aussi intimes à quelqu'un que vous ne connaissez pas, le tutoiement facilite les choses – "on a déjà

demandé pardon, l'Église a déjà demandé pardon, elle s'est mise à genoux devant les victimes lors d'une célébration."

Mais ça ne sert à rien qu'on demande pardon aux victimes si l'Église ne sait même pas ce qu'il y a eu, si elle ne se sent pas concernée directement. Vous aussi vous pouvez vous agenouiller devant moi et me demander pardon, vous ne vous sentirez pas plus concernés. Vous pouvez, hein, mais ça ne me fera rien, de la même manière que ça ne me fera rien si l'Église se met à genoux devant moi. Bien sûr, je ne dis pas que tous les prêtres sont coupables, et il y a aujourd'hui des prêtres qui assurent leur ministère en suivant le bon chemin. Ils ne sont donc pas coupables de ce que certains de leurs frères ont commis dans l'institution pour laquelle ils travaillent, mais, en travaillant pour cette institution, oui, ils sont responsables. Je pars donc du principe que, tous coupables au sein de l'Église, non; tous solidairement responsables, oui.

À côté de la prise en charge financière des soins de la victime et de la juste réparation des victimes d'abus, j'envisage alors une ASBL qui serait un centre d'écoute, d'accueil, de libération de la parole pour tous, mais de façon centralisée. En effet, on constate que le point de contact central, mis en place il y a plus de dix ans maintenant, renvoie à des structures locales, ce qui décourage vraiment les personnes qui veulent parler. On ne sait pas qui va vous écouter ni quelles sont les compétences de vos interlocuteurs sur le plan psychologique ou juridique.

Moi, je ne savais rien des personnes du point de contact. Étaient-elles psy ou pas? Je ne sais pas. Quand on a un rendez-vous, on est reçu dans divers endroits. Pour ma part, cela a été les lieux où se sont produites mes agressions, à la cure, au sein d'une maison de repos, les Pauvres Sœurs de Mons, à l'évêché de Tournai, à la maison de Mesvin qui est un centre de formation et, à chaque fois, il faut toujours tout répéter.

La multiplication de ces endroits où la parole est soumise au jugement des interlocuteurs, c'est déstabilisant pour ceux qui veulent parler ou qui ont l'impression de devoir se répéter, se justifier ou se mettre à nu à de multiples reprises. C'est donc décourageant et pénible pour tout le monde. Je souligne l'importance de la prise en charge continue des personnes qui décident de parler.

Entendue, oui, je l'ai été. Écoutée, je ne sais pas ou, en tout cas, je n'ai pas l'impression que ce soit de façon suffisante. Si je n'entreprends pas de répéter les mails, les demandes de rencontre, je n'ai aucune demande de continuité relationnelle. La fameuse main tendue que l'Église m'a invitée à

saisir, franchement, je ne la vois pas. En fait, je ne vois personne si ce n'est pas moi qui met tout en œuvre pour avancer.

D'un point de vue thérapeutique, je me sens toujours aussi seule. L'Église ne m'a proposé aucun suivi, aucune autre forme de réparation qu'une intervention financière dont le montant ne m'a même pas été mentionné. Une seule fois, lorsque j'ai rencontré les personnes de contact et, puis on n'en a même plus reparlé. J'avais dit à l'époque que ce n'était pas cela que je voulais. Bon, je pense qu'ils se sont dit "la bonne affaire".

Cette omission est sans doute liée aussi à une conscientisation de l'aspect ridicule du montant proposé en dédommagement d'un crime qui m'a franchement condamnée pour le reste de ma vie à être morte de l'intérieur. Parce qu'aujourd'hui, c'est cela. C'est le sentiment que j'ai vis-à-vis d'eux. Je suis morte de l'intérieur. J'ai envie de les écouter. J'ai envie, moi, de leur porter la main tendue mais, si je le fais, ce n'est pas pour mon plaisir à moi. Je le fais parce que j'ai une conviction par le christianisme qui me nourrit. Mais le christianisme qui me nourrit aujourd'hui, ce n'est plus leur christianisme à eux.

J'ai la chance aujourd'hui d'avoir Dieu dans ma vie, une famille aimante et compréhensive, des amis sur lesquels je peux m'appuyer, de disposer de moyens suffisants, de pouvoir prendre le temps de me soigner, de disposer d'informations pertinentes pour aller de l'avant et faire face à mon passé. Cependant, je me pose la question: combien sont-elles, ces victimes qui ne disposent pas de ces moyens nécessaires, qui décident d'abandonner leur thérapie ou leurs soins ou qui ne peuvent tout simplement pas se permettre de les commencer parce qu'à la fin du mois, on n'y arrive pas? C'est de la responsabilité de l'Église d'intervenir de manière centralisée et de prendre en charge globalement les situations propres à chacune des victimes.

À travers le projet "Memorium", j'entrevois l'idée de ce que l'on pourrait appeler "une sécurité sociale spirituelle". De quoi s'agit-il? À partir des subsides octroyées à l'Église, on pourrait prélever une part qui servirait à alimenter un Fonds de solidarité, à partir duquel, dans le cadre d'une association structurée et dotée de professionnels de la santé spécialisés, les victimes pourraient être aidées et les pédocriminels seraient également pris en charge. Bien évidemment, le projet demande à mûrir. C'est pourquoi je suis ici aujourd'hui. Je me dis que des dommages peuvent apparaître à tout moment, depuis les abus, dans des actes et des choix de vie de victimes, pendant le refoulement ou lorsqu'il y a conscientisation. Il est donc également

essentiel de considérer la prise en charge de ces dommages au même titre que les abus eux-mêmes. Je ne dis pas que l'Église est responsable de tous les dysfonctionnements dans la vie des victimes, mais elle ne peut pas dire non plus qu'elle n'en est pas responsable. Encore une fois, ce traitement coûte cher à l'État, alors qu'on pourrait l'éviter, si l'Église assumait sa part de responsabilité.

Je me répète en affirmant avec la ferme conviction avoir été abusée non seulement par l'abbé, mais aussi avant tout par l'Église qui l'a envoyé de paroisse en paroisse. C'est donc avant tout l'Église qui doit prendre conscience de sa qualité d'auteur de crimes commis sur les victimes.

Ces dernières sont des enfants et parmi eux, il y a la petite fille que j'étais et aussi l'entourage qui est confronté aux questions de culpabilité et de honte. Quand mon papa m'a conduite à l'Église, un mercredi après-midi et s'était trompé de chemin, il aurait dû me conduire à l'école pour le catéchisme et il m'a conduite à l'Église, il m'a envoyée dans la gueule du loup. Je suis incapable d'avoir une relation normale avec mon papa. Je le déteste et en même temps, je l'aime. C'est de la faute de l'Église tout cela. Quand j'ai expliqué à ma maman ce qu'il s'était passé, elle a eu énormément de mal à l'accepter et à le comprendre. Mes relations avec elles ont été difficiles pendant des mois. Je lui en voulais à mort. J'en voulais à tout le monde en fait et cela aussi, c'est l'Église qui en est responsable. Ce n'est pas juste les abus que j'ai subis qui sont intolérables. Tout est intolérable. Toutes les conséquences. Évidemment, ce serait beaucoup plus facile même pour l'État de laisser le soin à l'Église d'aménager elle-même les conditions de la réparation mais ce n'est pas une affaire privée. Ce n'est pas acceptable dans une société de droit, dans une société démocratique qui a foi en l'individu et en sa capacité à se relever avec un accompagnement correct et accessible.

Si l'État démissionne face à la souffrance de ces enfants, c'est l'adulte qui risque de perdre confiance, de perdre la confiance qu'il lui reste à donner. Je crois vraiment que le projet qui pourrait être soutenu par le politique, qui pourrait être soutenu par l'État, a de grandes chances d'aboutir à quelque chose de bien parce qu'il a d'abord pour but d'aider les victimes, bien sûr, mais il va aider aussi l'Église, l'institution, à bouger. Il va aider la société à aller mieux.

Qu'on le veuille ou non, l'institution restera. Des bourreaux, des agresseurs, il y en aura, même si on n'en veut plus. On n'empêchera pas le mal d'exister, on est bien conscients de ça. Par contre, on peut vraiment agir en amont.

Je vais terminer là-dessus. Je ne sais pas s'il y a des représentants de l'Église qui peut-être écouteront ce que j'ai à leur dire maintenant, qu'il l'écouteront ou le verront. Je vais leur dire: "N'ayez pas peur et ne vous soustrayez pas à la justice des hommes. Je crois que c'est le seul chemin pour vous de guérison et le seul chemin qui, je l'espère, mènera à un jugement favorable de Dieu". La justice des hommes juge des actes intolérables, inacceptables qui doivent être condamnés, punis. Elle vise la réparation des victimes. À la fin, dans le vrai jugement, ils ne seront pas jugés pour ce qu'ils ont fait mais sur leur état d'esprit, sur leur volonté à changer. Ce n'est que comme cela qu'ils seront accueillis. On n'a pas d'obligation de résultats devant Dieu, on a des obligations de moyens.

Devant les victimes, c'est la même chose. Si vous cherchez l'obligation de résultat, vous ne l'aurez pas. On n'arrivera jamais à réparer ce qui n'est pas réparable! Nous, victimes, on ne pardonnera jamais l'impardonnable! Oubliez les obligations de résultat! Visez les obligations de moyens!

Merci beaucoup pour votre attention. Hartelijk bedankt.

La **présidente**: Merci beaucoup pour votre courage.

Ik zal mij in het Nederlands tot u richten, omdat ik mij dan iets beter kan uitdrukken. Ik denk dat ik kan stellen dat wij allemaal veel bewondering hebben voor de moedige getuigenis die u hier vandaag hebt gebracht. Wij weten dat wij als commissie het verleden niet ongedaan kunnen maken. Wel hopen we, dankzij uw getuigenis, dat wij tot aanbevelingen kunnen komen die een verschil zullen kunnen maken. Daarom dank ik u dat u de moed hebt gevonden om hier vandaag aanwezig te zijn. Geen van de leden wenst vragen te stellen.

Je vous remercie.

We hebben vandaag ook de heer Rafaël Daem te gast, die op zijn beurt een getuigenis zal afleggen. U wenst ook de eed af te leggen, mijnheer Daem? Dan moet ik u eerst een voorlezing doen. Daarna geef ik u heel graag het woord.

Mijnheer Daem, ik herinner er u aan dat conform artikel 4, § 1, van de wet van 3 mei 1880 op het parlementair onderzoek, gewijzigd bij de wet van 30 juni 1996, de onderzoekscommissie alle in het Wetboek van strafvordering omschreven onderzoeksmaatregelen kan nemen. Ze kan onder meer getuigen onder ede horen.

Alvorens u te vragen de eed af te leggen, wens ik de aandacht te vestigen op het laatste lid van artikel 8 van bovenvermelde wet, volgens hetwelk iedere getuige kan aanvoeren dat hij, door naar waarheid een verklaring af te leggen, zich zou kunnen blootstellen aan strafvervolging en derhalve getuigenis weigeren (zie ook artikel 14, 3, g, van het internationaal verdrag inzake burgerrechten en politieke rechten van 19 december 1966, bekrachtigd bij de wet van 15 mei 1981). Dat betekent dat u het recht heeft om te zwijgen wanneer u meent dat uw publieke verklaring later tegen u zou kunnen worden gebruikt in een strafvordering.

Ik wil er vervolgens nog de nadruk op leggen dat u, krachtens artikel 9 van dezelfde wet, voor valse getuigenis kan worden gestraft met een gevangenisstraf van twee maanden tot drie jaar en u voor een termijn van ten minste vijf en ten hoogste tien jaar kunt worden onttrokken uit het recht om te kiezen of verkozen te worden.

Ten slotte wijs ik u erop dat ingevolge artikel 3 van voornoemde wet de geheimhouding van uw verklaringen niet is gewaarborgd tenzij het gaat om verklaringen afgelegd tijdens een vergadering met gesloten deuren en waarvoor de commissie zich uitdrukkelijk heeft verbonden de geheimhouding in acht te nemen. Bovendien is ieder stuk dat u aan de commissie zou overleggen vatbaar voor openbaarmaking.

Na deze verduidelijking vraag ik u de eed af te leggen door de hand te heffen en de volgende woorden te herhalen: "Ik zweer de gehele waarheid en niets dan de waarheid te zullen zeggen."

De heer Rafaël Daem legt de eed af.

Dank u wel, mijnheer Daem. We zijn blij dat u hier bent vandaag. We beseffen dat het geen evidentie is om voor deze commissie te getuigen. We zijn u daar wel zeer dankbaar voor. Wie kunnen de klok niet terugdraaien. We hopen wel te leren uit het verleden, uit de dingen die verkeerd gelopen zijn. Tegen elk slachtoffer – ik zal hen overlevende noemen – zeggen we dat wij het slachtofferschap erkennen. We stellen dat dus niet in vraag. Het staat u vrij om daarover details te vertellen, maar u hoeft dat niet te doen. U hebt de regie in handen. Wat wij vandaag wel graag van u weten, of zouden vernemen, is wat er gebeurd is met de informatie die u gegeven hebt, vanaf het ogenblik dat u melding hebt gemaakt of aangifte hebt gedaan of waar dan ook u verteld hebt wat u is overkomen, en wat er anders en beter kan. Het is namelijk van daaruit dat wij moeten en zullen leren en aanbevelingen schrijven. Dank dat u hier bent. Wij bewonderen uw moed. Ik geef u heel graag het

woord.

Rafaël Daem: Goedemiddag mevrouw de voorzitter, dames en heren, graag bezorg ik u eerst wat praktische info. Ik stuurde via mail mijn levensloop die enkel betrekking heeft op grensoverschrijdend gedrag, waaronder seksueel misbruik. Dat deed ik om mijn betrokkenheid vanaf 1997 goed te duiden. Vele zaken die erin staan ga ik hier nu niet herhalen. Dat zou veel te veel tijd vergen. Mocht u nadien vragen hebben, staat het u vrij deze te stellen.

Ik breng mijn getuigenis in de vorm van een lezing. ik ben immers geen begenadigd spreker die zonder papier vlot zijn boodschap kan brengen. Mijn gemoedsstemming vandaag kan ik uitdrukken via twee stukjes muziek, die mij steun en kracht geven, namelijk de Nederlandstalige song van Kommil Foo, *Kom hier dat ik u draag*, die mijn inziens van toepassing is op onze draagkracht hier in de onderzoekscommissie, en de instrumentale muziek *No Man, No Cry* van Jimmy Sax. Mijn excuses aan de Franstaligen, want de meeste info is in het Nederlands. Er is wel een Franse affiche en een tweetalige website. Op het einde van mijn lezing heb ik een aantal concrete vragen.

Ik leid mijn getuigenis in met een passend gedichtje dat ik ontving van Rik Devillé. De tekst is afkomstig van de hele Don Boscoparochie van Buizingen, gericht aan de overlevende, de slachtoffers:

Ik zal nooit weten wat jij hebt gevoeld
en hoe het is geweest al die verdoken angst
in zwijgen gehuld.

Ik heb geen idee van de schaamte,
de schuld, het grote geheim, het taboe,
de vele kwetsuren,
in lichaam en geest die nooit zijn geheeld
de pijn die blijft duren, het schrikbeeld,
de angst
ik stel me voor dat jij ooit zo'n kind was
als ik onschuldig, kwetsbaar
helder als glas
maar hoe alles onherstelbaar
veranderde en kantelde
sinds dat ogenblik
niemand wil de held zijn in zo'n verhaal
toch ben jij opgestaan, eenmaal, andermaal
heb je een stem gegeven aan al het verdriet
aan wat zo lang werd toegedekt
aan al degenen die dit konden overleven
– of niet –
we hebben geen woorden voor zoveel moed
enkel dit éne
RESPECT
RESPECT
RESPECT!

Met respectvolle, bemoedigende groeten van de hele Don Boscoparochie te Buizingen. Als ik mij niet vergis, is dit de parochie van priester Devillé.

U mag mijn getuigenis beschouwen als mijn eerbetoon aan en erkenning van alle slachtoffers van grensoverschrijdend gedrag, deze van de kerk inclus, alsook deze van al hun belangenbehartigers en sympathisanten.

Meer in het bijzonder betuig ik eerbetoon aan reus Mark Vangheluwe en reus Rik Devillé. Zo benoemt meester Walter Van Steenbrugge hen, wat ik voluit beaam.

Meer in het bijzonder ben ik Mark Vangheluwe dankbaar. Zonder zijn moedige Danneels-tapedemarches zou er wellicht nooit ernstig gevolg aan mijn klacht zijn gegeven door de rooms-katholieke kerk.

Ook ben ik priester Rik Devillé dankbaar: Hij blijft moedig en onbaatzuchtig slachtoffers met raad en daad bijstaan. Ook ik mocht dit ervaren tijdens het verloop van mijn twee dadingen in 2016. Wat priester Daens was voor de arbeiders, pater Damiaan voor de melaatsen, bisschop Romero voor de onderdrukten, is in mijn beleving priester Devillé voor de slachtoffers van seksueel misbruik in de kerk, zonder dat ik behoefte heb hem verder op te hemelen.

Vooraleer het te hebben over mijn persoonlijke ervaringen wil ik nog het volgende kwijt: de cocktail van schrijnende getuigenissen die ik sinds *Godvergeten* tot recentelijk hoorde en zag over decennialang durend misbruik van minderjarigen, en hieraan gekoppeld de belemmering van de normale rechtsgang, overstijgt in mijn beleving de ergste horror en tragiek.

Ik zal het nu over mijzelf hebben. Over de precieze aard van het misbruik dat mij werd aangedaan, wens ik niet meer te getuigen om drie redenen.

Ten eerste, ik wil mijn leed uit het verleden niet meer toevoegen aan het bestaande of nieuwe leed.

Ten tweede, ik wil ook niet dat mijn oud leed zou worden afgewogen met het leed van iemand anders.

Ten derde, de personen die van het misbruik moesten weten, waren mijn geliefde familie, mijn beste vrienden, mijn zorgverleners, het meldpunt van de kerk, mijn advocaat en vertegenwoordigers van twee congregaties.

De aanleiding om te willen getuigen, heeft met de

hiernavolgende zaken te maken.

Ongeveer twee maanden geleden, 5 september 2023, toen 's avonds de eerste aflevering van *Godvergeten* van start ging, ontving ik 's ochtends een mail van de werkgroep Mensenrechten in de kerk met een schriftelijke aankondiging van de vier afleveringen. Ik zat reeds lang in het mailbestand van de werkgroep, maar ik ben er geen actief lid van. Ik voel mij ook vrij onafhankelijk.

In de aankondiging vond ik niets terug over de meldpunten die sinds 2010 bestaan en over de twee (h)erkenningsdagen, waaronder de dag in de basiliek van Koekelberg in 2017 en de dag in het bisdom van Mechelen in 2019, waarop ik aanwezig was.

Ik heb vervolgens twee acties ondernomen. Ik heb mijn opinie neergeschreven. Ze verscheen in *De Morgen* van 19 september 2023 en in *Tertio* tijdens de week van 11 oktober 2023. U vindt ze terug in de bijlagen.

Op 14 september 2023 nam ik via mail contact op met regisseur Ibbe Daniels, om te vragen waarom de (h)erkenningsdagen niet aan bod kwamen tijdens de vier afleveringen. Op haar beurt antwoordde zij mij onder meer dat ze nog aan bod zouden komen tijdens de laatste aflevering. Inderdaad, tijdens die aflevering werd de (h)erkenningsdag in Brugge in 2022 in beeld gebracht.

Over de meldpunten, die bestaan sinds 2010, werd amper of niets gezegd, wat ik persoonlijk echt wel jammer vond. Ik begrijp daartegenover wel goed de bedoeling van de programmamakers, met name exclusief de verhalen in beeld brengen van de jarenlange lijdensweg van de vele nog steeds zwaar getraumatiseerde slachtoffers. Om hen is het tenslotte te doen vandaag, met hen blijf ik empathisch en solidair.

Overigens, zoals ik schreef in *De Morgen* en *Tertio*, sinds enkele jaren beschouw ik mij niet meer als slachtoffer, maar wel nog steeds als een bondgenoot. Sinds enkele jaren heb ik via spiritualiteit, wat voor mij iets anders is dan religie, mezelf langzaam maar zeker bevrijd van het slachtofferschap. Ondanks het onrecht dat mij is aangedaan, weiger ik te haten.

Nu volgt uitleg over mijn dadingen zelf in 2016, waarvan ik de afhandeling globaal positief heb ervaren. Er waren twee dadingen, omdat mijn eerste dader, begin jaren 70, een pater-jezuïet was en de twee andere daders, voor wat zich afgespeeld heeft in 1981, afkomstig waren van de

Broeders van de Christelijke Scholen. Het gebeurde met de twee Broeders van de Christelijke Scholen kwam aan bod in één dading.

Door mijn vroegere psychiater, bij wie ik lang in behandeling was voor langdurige depressies en traumaverwerking, werd ik gestimuleerd om mijn verhaal neer te schrijven en naar een meldpunt te stappen. Die stimulans heb ik toen ook gedeeld met enkele familieleden en vrienden die mij na aan het hart liggen.

In maart of april nam ik voor het eerst contact op met het meldpunt. Omdat ik argwanend was over hoe het meldpunt mijn klacht zou behandelen, ging ik te rade bij advocatenkantoor Van Steenbrugge-Mussche. Meester Pieter-Bram Lagae van dat kantoor heeft mijn belangen met veel inzet behartigd vanaf de maand april.

Aangezien ik geen andere rechtsmiddelen meer had – de feiten waren immers verjaard en mijn drie daders waren overleden op het moment van mijn melding – kon ik enkel nog een beroep doen op het meldpunt van de kerk.

Zelf ben ik twee keer aanwezig geweest op het meldpunt in de Guimardstraat te Brussel, de eerste keer in het bijzijn van een vertrouwenspersoon om mijn klacht in te dienen, de tweede keer om mijn twee dadingsen te ondertekenen. De communicatie tijdens de behandeling van mijn klacht verliep vooral tussen meester Lagae en mevrouw Mia De Schamphelaere, de verantwoordelijke van het meldpunt.

Over hun werkwijze is het beter dat zij hierover rechtstreeks met jullie communiceren, indien gewenst. Ik geef hun hiervoor toelating, op voorwaarde dat de namen van mijn familieleden en privé-kennissen die voorkomen in mijn dossier, geanonimiseerd worden en dat best achter gesloten deuren.

Wat ik wel vermeldenswaard vind, is dat mevrouw De Schamphelaere mij in de beginne ongevraagd geholpen heeft om de juiste identiteit van een van mijn daders te achterhalen. In onze familie kenden wij destijds twee paters met dezelfde voornaam, maar met een verschillende familienaam. Ik gaf Mevrouw De Schamphelaere per vergissing de verkeerde familienaam van een van beiden, Zij bracht dit voor mij in orde: de juiste familienaam van de dader en de congregatie waarvan hij deel uitmaakte.

Op 4 juli had ik voor de tweede en laatste keer in Brussel twee aparte, opeenvolgende ontmoetingen voor de ondertekening van de dadingsovereenkomsten. De ene was met meester

Lagae, mevrouw De Schamphelaere en Johan Verschueren, toen provinciaal overste van de Jezuïeten.

Bij het ondertekenen van de dadingsovereenkomsten in Brussel, ervaaarde ik pater Johan Verschueren als bijzonder empathisch. Ik was wel diep gechoqueerd toen hij me ervan op de hoogte bracht dat mijn dader later nog meerdere kinderen, zelfs in andere werelddelen, had misbruikt. Hij noemde hem een kernpedofiel.

Pater Johan Verschueren zorgde er ook voor, op mijn vraag, dat de naam van mijn overleden dader met alleen een positieve beschrijving op het memoriam van hun website werd verwijderd.

Mijn tweede ontmoeting was met meester Lagae, mevrouw De Schamphelaere en meester Paul Quiryne. Deze laatste trad op namens de broeders van de Christelijke Scholen. Ik heb geen specifieke herinneringen aan de tussenkomst van meester Quiryne – het ligt al lang achter mij en soms heb ik wat last van mijn geheugen –, wat mij doet besluiten dat dit contact gewoon zakelijk en correct is verlopen.

Van de congregatie van de Broeders van de Christelijke Scholen ontving ik een bedrag van 10.000 euro als compensatie voor het misbruik van twee daders van categorie 2. Van de congregatie van de Jezuïeten ontving ik een bedrag van 7.500 euro voor het misbruik van een dader, ook categorie 2. Dat maakt dus een totaalbedrag van 17.500 euro. Mijn advocaat stelde mij om voor 20 % van dit bedrag aan te rekenen als ereloon, dus een bedrag van 4.840 euro, btw inclusief, wat ik heb aanvaard.

Het verschil, 12.660 euro, werd via de rekening van het kantoor op mijn rekening gestort. De tijdsperiode tussen het indienen van mijn klacht en het ontvangen van de compensatie op mijn rekening was ongeveer zes maanden, wat ik beoordeel als een vlotte alternatieve rechtsbedeling.

Tot zover beknopt het overzicht in verband met mijn dadingsen, waarvan ik meen dat deze dus correct zijn afgehandeld.

Vervolgens wil ik toch een aantal inzichten en aanbevelingen met u delen, sommige geïnspireerd door de eisenbundel van de werkgroep Mensenrechten in de Kerk, opgedeeld in zeven punten.

Ten eerste, ik ontdekte pas een aantal weken terug dat mevrouw Mia De Schamphelaere, de verantwoordelijke van het meldpunt, een cd&v-

politicus was, wat ik in 2016 helemaal niet wist. Ik had daar toch moeite mee. Ik bedoel, dit riep bij mij het gevoel op van politiek dienstbetoon. Zou zij een andere politieke kleur hebben gehad, dan zou ik evengoed dat gevoel hebben gehad. Ik heb hierover ondertussen gecommuniceerd met haar. Zij liet mij verstaan dat zij in 2016 geen politieke mandaten meer had en dat ze het werk voor het meldpunt vrijwillig deed. Hierbij heb ik twee bedenkingen of aanbevelingen.

Indien er een meldpunt komt, dat in de toekomst best onafhankelijk zou worden en bemand wordt professionele krachten, hebben die medewerkers best een neutraal profiel.

Evenwel, indien ook vrijwilligers aan het werk zijn op een meldpunt, dan vind ik dat principieel een pluspunt, vanuit hun belangeloze inzet, natuurlijk op voorwaarde dat ze zich onpartijdig opstellen. Dat was het geval in 2016 met mevrouw De Schamphelaere.

Ten tweede, hoe meer ik de negatieve ervaringen hoor van andere slachtoffers met de meldpunten en arbitrage, hoe meer ik ervan overtuigd ben dat ik geprivilegieerd was in 2016. Ik werd immers respectvol behandeld, terwijl dat blijkbaar bij zoveel andere slachtoffers niet het geval was. Dat betekent niet dat ik weg wil kijken van de ellende die velen onder hen nog beleven tot op de dag van vandaag. Ik kom hier verder nog op terug.

Met het woord privilege bedoel ik ook dat, ondanks het overlijden van mijn drieaders, ik erkend en gecompenseerd werd door het meldpunt van de kerk. Bij mijn weten bestaan er in onze klassieke rechtspraak geen voorbeelden waarbij slachtoffers erkend en vergoed worden zonder het voeren een klassiek proces. De verjaring speelde dus de facto geen rol in mijn casus.

Alles bij mekaar hebben ik en waarschijnlijk andere slachtoffers in de kerk 'het geluk' dat Roger Vangheluwe bisschop is. Ik zeg nadrukkelijk is, omdat hij nog steeds die titel heeft. Stel u immers voor dat hij bijvoorbeeld een onbekende arbeider was. Dan had het initiële incestverhaal van de familie Vangheluwe wellicht nooit dezelfde impact gehad in onze maatschappij die hij nu heeft.

Maar stel u voor dat een volstrekt anoniem incestslachtoffer dat nu nog lijdt onder haar of zijn trauma op dit ogenblik voor de buis de uitzending van de parlementaire commissie volgt. Wat moet die persoon dan wel denken? Het is niet uitgesloten dat hij of zij zich benadeeld of niet gelijk behandeld voelt. Ik neem het voorbeeld van incest, maar ik kan evengoed refereren naar de andere segmenten van onze maatschappij waar misbruik

toeslaat, zoals de zorg, de cultuur- en sportsector, enzoverder.

Daarom pleit ik onverkort voor het behoud van het model van de meldpunten, met vooral de good practices, maar dan voor alle mogelijke slachtoffers van misbruik, niet alleen die in de kerk. Ik denk hierbij aan twee modellen, namelijk samenwerking tussen het meldpunt betreffende seksueel misbruik in de kerk en de zorgcentra na seksueel geweld, of het model van de meldpunten van de kerk implementeren in de werking van de zorgcentra.

In beide gevallen dienen de zorgcentra extra middelen te krijgen om de nieuwe expertise te integreren, hun dienstverlening uit te breiden en te optimaliseren in het belang van alle slachtoffers. Laat verschil in duurtijd van het misbruik, traumaverwerking en begeleiding geen obstakel zijn om slachtoffers van hedendaags en historisch misbruik samen te behandelen. Kortom, stop alstublieft de versnippering en zorg voor één centraal goed herkenbaar meldpunt met één goed herkenbare naam, met vertakkingen in de verschillende provincies. Van daaruit kunnen dan ook met regelmaat campagnes worden gevoerd, bijvoorbeeld Kom op tegen seksueel misbruik, vergelijkbaar met Kom op tegen Kanker.

Ik pleit ook voor een bundeling van krachten tussen alle professionele organisaties en zelfhulpgroepen opdat de belangen van de slachtoffers optimaal verdedigd worden.

Een derde punt betreft dadingsovereenkomsten. Ik meen dat ze een valabel alternatief kunnen blijven in de toekomst voor het langdurig juridisch beslag voor een rechtbank, met hoogoplopende kosten, waarvan de uitkomst op voorhand ook nooit zeker is vanwege de autonomie van de rechter inzake zijn of haar vonnissen.

Evenwel ben ik geen voorstander van de zwijgplicht in een dading. Met nodige empathie begrijp ik dat het voor sommige slachtoffers moeilijk, zo niet onmogelijk is de zwijgplicht te handhaven, tegen de achtergrond dat die plicht op een heel onaangename manier gerelateerd kan worden aan hun trauma's waar geheimhouding systematisch door hun daders intimiderend werd geëist. Zonder zwijgplicht dient de financiële compensatie dan ook niet meer benoemd te worden als zwijggeld.

Men kan als alternatief het belang van discretie formuleren in een dadingsovereenkomst. Dat is een minder dwingende formulering. Indien het slachtoffer gecompenseerd wordt door een betrokken organisatie, maar nadien toch nog de naam van haar of zijn dader kenbaar maakt, dan is

dit wel de verantwoordelijkheid van het slachtoffer, indien dat nog gevolgen zou hebben.

Het lijkt mij ook een goede zaak dat dadingsovereenkomsten een uniform en officieel karakter krijgen in ons land.

Een financiële compensatie beschouw ik terminologisch meer als smartengeld of boetes, vergelijkbaar met die in onze klassieke justitie. Zoals de betaling van een boete de afsluiting van de overtreding of misdaad tussen pleger en overheid betekent, aanvaardde ik mijn financiële compensatie door het meldpunt zijnde het afsluiten van het conflict tussen mezelf en instituut kerk die de verantwoordelijkheid nam namens de drie geestelijken die mij misbruikt hebben.

Indien de aangerichte psychische en/of lichamelijke schade te groot is – Rik Devillé spreekt over verwoeste levens van talrijke slachtoffers –, dient door deskundigen een inventaris te worden gemaakt van deze groep slachtoffers en hun opgelopen schade. Het instituut kerk moet dan, zo lang dat nodig is, kostendekkende compensaties blijven betalen voor die gehavende slachtoffers, naar analogie van wat verzekeraars doen bij zeer ernstige lichamelijke of psychische schade, bijvoorbeeld ten gevolge van een ernstig verkeersongeval.

Desgevallend worden deze bijdragen best gestort in een slachtofferfonds dat zorgvuldig wordt beheerd door de federale of gewestelijke overheden in ons land. Het bovenstaande geldt evengoed voor andere organisaties waar plegers die misdrijven begaan en individuele daders een bijdrage moeten betalen in een slachtofferfonds.

Ten slotte, wat betreft de bedragen van de compensaties, gelet op het feit dat veel slachtoffers heel emotioneel reageren op de bedragen, die zij schandalig ontoereikend vinden, terwijl andere slachtoffers helemaal niet uit zijn op een financiële erkenning, is het duidelijk dat om het even welk bedrag het misbruik en het daarmee gepaard gaande leed nooit ongedaan kan maken, maar hooguit kan verzachten.

Over de beïnvloeding van Justitie door het instituut kerk kan ik niet veel zeggen, behalve dat indien deze parlementaire onderzoekscommissie en de Hoge Raad voor de Justitie bewijzen hebben van belemmering van de normale rechtsgang tijdens de voorbije jaren, de verantwoordelijken van strafbare feiten hiervoor op een passende wijze moeten worden gesanctioneerd en mechanismen moeten worden geïnstalleerd om beïnvloeding in de toekomst te vermijden.

Punt vijf. Geïnspireerd door de eisenbundel van de werkgroep Mensenrechten in de kerk gaf ik begin vorige maand aan Freija Dhondt, gemeenteraadslid van de stad Deinze, waar ik woon, de tip om een voorstel te formuleren aan de gemeenteraad inzake het oprichten van een herdenkingsplek in onze stad voor slachtoffers van alle soorten van seksueel misbruik. Met tevredenheid stel ik vast dat de voltallige gemeenteraad haar voorstel eind vorige maand heeft aanvaard. De uitvoering moet nog volgen. Ik hoop van harte dat het resultaat uitstraling zal hebben in mijn stad en bij uitbreiding mijn provincie, ja, zelfs ons land. Ik ben benieuwd.

Afsluitend, punt zes, in verband met de subsidiëring van de zeven erkende levensbeschouwingen in ons land. Ik ben principieel voor het behoud ervan, als de middelen maar goed verantwoord worden. Diversiteit omtrent zingeving is echt wel belangrijk in onze maatschappij. Misschien is het echter toch interessant om de burger vrijblijvend de mogelijkheid te bieden zijn voorkeur of voorkeuren aan te duiden op zijn belastingbrief, opdat de overheid die goed in kaart kan brengen en haar beleid erop kan afstemmen

Nu iets zeer persoonlijks. Ik ben in ieder geval verbaasd dat ik 80 euro moet betalen als bijdrage voor de katholieke kerk, terwijl ik er geen lid van ben. U mag gerust weten dat ik, overeenkomstig mijn sobere levensstijl, nergens een lidmaatschap van meer dan 80 euro betaal, behalve voor mijn huur- en nutsvoorzieningen. En ja, eigenlijk zou ik zelfs graag weten hoeveel ik betaal voor die andere levensbeschouwingen.

Last but not least, punt zeven. Het voltallige Parlement was het unaniem eens met de oprichting van deze parlementaire onderzoekscommissie. Samen kijken wij dan ook uit naar een gunstige uitkomst voor de slachtoffers, dit binnen afzienbare en liefst zo kort mogelijke tijd.

De slotparagraaf indachtig van een artikel van Rik Devillé in de digitale krant *DeWereldMorgen* van 29 september 2023 met als titel 'Godvergeten, het verhaal van Eva', citeer ik een paragraaf: "Erkenning en eerherstel ontvangen van de vertegenwoordigers van de katholieke kerk maar ook van al dan niet koninklijke staatshoofden blijft ons streefdoel. Ook wij zijn Europese staatsburgers, maar dan burgers wier rechten als kind fundamenteel geschonden zijn en nooit helemaal in ere werden hersteld. De rechtsstaat heeft ons te lang aan ons lot overgelaten. Wij hopen dit eerherstel liefst niet postuum in ontvangst te moeten nemen."

Dames en heren, dat citaat indachtig, kan ik mij nauwelijks voorstellen dat ons staatshoofd, Koning Filip, steunend op het brede draagvlak in ons land, geen passende bijdrage kan leveren aan de erkenning en het eerherstel van alle slachtoffers.

Ik dank u voor uw aandacht.

De **voorzitster**: Mijnheer Daem, ik dank u voor de heel heldere en mooie uiteenzetting, die ook genuanceerd was. Hebt u zelf ook vragen voor ons?

Rafaël Daem: Mevrouw de voorzitster, ik heb drie vragen.

De bijlagen bevatten een motie van de Raad van Europa, waaraan Ines Keygnaert, Petra De Sutter, Rik Devillé en ikzelf hebben gewerkt. Ik meen te mogen stellen dat ik indertijd het initiatief heb genomen om een motie in te dienen bij de Raad van Europa. Om tal van redenen is dat op een bepaald moment even gestopt. De motie werd echter blijkbaar behandeld. Ik heb daar geen nader zicht op. Ik zou de verschillende fracties willen vragen om in de mate van het mogelijke aan hun collega's in de Raad van Europa te vragen hoe het met die motie zit. De naam van de indienster is Doreen E. Massey uit Londen, *member of the House of Lords*. Ik hoop dat dit nog gevolg krijgt en dat dit niet is stilgevallen.

Een tweede vraag is of pater Johan Verschuere is uitgenodigd, omdat ik mij afvraag of hij in zijn dossiers nog klachten lopen heeft met mijn dader die overleden is.

Een derde vraag, ik heb ook nog contact met Tinne Vertommen van het Europees project VOICE over het misbruik in de sport. Ik heb vernomen dat zij niet gevraagd is. Ik zou toch willen vragen of het niet zinvol is om haar ook uit te nodigen. Ik denk dat zij over heel veel expertise beschikt. U kunt haar situeren in de universiteit van Antwerpen en Thomas More. Ik weet dat zij in Vlaanderen ook nog contact met slachtoffers heeft.

De **voorzitster**: De motie zullen we moeten navragen.

Op uw tweede vraag, de planning voor de hoorzittingen met betrekking tot het instituut, de kerkelijke instellingen, de arbitragecommissie, moet nog gebeuren. Die namen moeten nog ingevuld worden. Het kan perfect dat Johan Verschuere wordt uitgenodigd. Die planning maken wij nog op.

Pas in een volgende fase gaan wij ook de ketenaanpak onderzoeken, dus ook

sportverenigingen. We gaan de naam van Tinne Vertommen zeker noteren. Als zij een bijdrage kan leveren, kunnen wij haar altijd vragen om ook te komen. Er zal een voorstel voor de commissie worden gemaakt om te zien wie wij allemaal uitnodigen.

Daar zijn we nog niet. We willen eerst de verhalen van de slachtoffers horen en bekijken hoe de kerk, de kerkelijke instellingen, politie, Justitie, daarna ook in de zorg en de sport, met al die meldingen is omgegaan. We willen eerst alle getuigenverhalen horen, maar ik neem uw suggestie zeker mee. Ik heb ze allebei genoteerd.

Ik kijk even in de zaal of er voor de heer Daem vragen zijn. U kan die nu stellen. Het was zeer duidelijk, maar collega Geens heeft toch een vraag.

Koen Geens (cd&v): Mevrouw de voorzitster, mijnheer Daem, wij horen hier heel diverse getuigenissen. U bent kennelijk iemand die in staat is geweest, wat vaak meer een kwestie van geluk dan van wijsheid is en ik wil dus niet zeggen dat anderen die dat niet geweest zijn daaraan schuldig zouden zijn... Zou u anderen en ons een raad kunnen geven? Wij kunnen mensen in hun slachtofferschap erkennen en dat zo veel mogelijk doen. Wat is echter voor u de trigger geweest om hier op zo'n rationele manier, die in alle richtingen is genuanceerd, mee om te kunnen? Ik zeg niet dat het ideaal is, maar het is wel een bijzondere manier om leed te verwerken. Ik zou willen weten of u daar een bepaalde raad over kan geven, ook aan ons. Ik zou misschien ook veel van u kunnen leren, op andere vlakken dan.

Rafaël Daem: Ik ben niet hoogopgeleid, ik ben geen intellectueel. Ik voel me echter wel begenadigd in sommige van mijn vriendschappen. Mijn oudste, trouwste 80-jarige vriendin heeft in haar jeugd en tijdens een groot deel van haar leven tot 40-50 jaar veel ellende meegemaakt. Ze was echter ontzettend belezen. Dit was een grote, intense vriendschap, maar ik beschouw haar ook als mijn spirituele meesteres. Zij heeft me het werk van Eckhart Tolle leren kennen van wie ik hier een boekje bijheb.

Spiritualiteit kan volgens mij aangeleerd worden, of men kan daarin begeleid worden. Zeer veel van de getuigenissen die ik heb gehoord, zijn voor mij erg herkenbaar en gelijklopend met wat ik zelf heb meegemaakt. Voor mij is het voornaamste om te zeggen dat ik nu, vandaag, geen slachtoffer meer ben. Ik heb er wel nog herinneringen aan, maar ik ervaar er geen pijn meer door. Het heeft me wel extra kwetsbaar gemaakt. Tijdens de koffiepauze heb ik aan de voorzitster gezegd dat ik de mening ben toegedaan dat ieder mens kwetsbaar is. Ik ga

er echter vanuit dat mensen die slachtoffer van seksueel misbruik zijn geweest extra kwetsbaar zijn.

Het zijn denkpatronen die we in onze opvoeding hebben meegekregen, maar wij zijn onze gedachten niet. Achter die gedachten zit de zuiverheid van het mens-zijn, de zuiverheid van de ziel. Ik ben eigenlijk vaak sterk verwonderd – en dat heb ik ook Rik Devillé gezegd – over hoeveel mensen ondanks het misbruik hun geloof niet verliezen. Dat vind ik indrukwekkend en zeer mooi.

Het verhaal van mevrouw Cardinal, die daarnet naast mij zat, heeft mij echt geraakt. U bent echt zo mooi, mevrouw. Ik denk bijvoorbeeld in termen van de maakbaarheid van de mens en dat we ook moeten leren focussen op wat de essentie is in ons dagelijks leven.

Spiritualiteit staat tegenover materialisme. Ik voel me helemaal niet zo materialistisch. Mensen zijn bang om hun eigendom of centen te verliezen, maar ik heb daar geen schrik voor. Spiritualiteit kan misschien meer worden geïntegreerd in het onderwijs.

De **voorzitter**: We hebben veel geleerd.

Vermits niemand van de leden een vraag wenst te stellen, dank ik u, mijnheer Daem, voor uw zeer belangrijke bijdrage aan onze werkzaamheden.

De laatste gast voor vandaag is de heer Joël Devillet.

Tout d'abord je vais vous demander de prêter serment. Je dois vous lire un texte juridique.

Monsieur Devillet, je vous rappelle qu'en vertu de l'article 4, § 1, de la loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, telle que modifiée par la loi du 30 juin 1996, la commission d'enquête peut prendre toutes les mesures d'instruction prévues par le Code d'instruction criminelle. Elle peut notamment entendre les témoins sous serment.

Avant de vous inviter à prêter serment, je tiens à attirer votre attention sur le dernier alinéa de l'article 8 de la loi précitée, suivant lequel tout témoin qui, en faisant une déclaration conforme à la vérité, pourrait s'exposer à des poursuites pénales, peut refuser de témoigner. Cela signifie qu'un témoin a le droit de se taire lorsqu'il pense que sa déclaration publique pourrait être ultérieurement utilisée contre lui dans une procédure pénale.

Je vous rappelle en outre que, suivant l'article 9 de cette même loi, tout coupable de faux témoignage

sera puni d'un emprisonnement de deux mois à trois ans et privé de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

Enfin, je vous rappelle que, suivant l'article 3 de la loi précitée, le secret de vos déclarations n'est pas garanti, sauf s'il s'agit de déclarations faites lors d'une réunion à huis clos et pour laquelle la commission s'est engagée explicitement à respecter le secret. De plus, chaque document que vous remettrez à la commission est susceptible d'être révélé.

Après ces précisions, je vous invite à prêter serment en levant la main et en prononçant la formule suivante: "Je jure de dire toute la vérité et rien que la vérité".

M. Joël Devillet prête serment.

Joël Devillet: Madame la présidente, je ne sais parler qu'en français.

La **présidente**: D'accord. Mais si des questions vous sont posées en néerlandais, vous pouvez vous servir de l'oreillette. Pour l'instant, ce n'est pas nécessaire, monsieur Devillet, parce que nous allons vous donner la parole.

Bienvenue dans notre commission. Nous apprécions beaucoup votre présence. Nous savons que vous avez préparé tant de choses et que vous avez beaucoup de choses à nous dire. Je vais vous vous donner la parole. Vous pouvez prendre tout le temps nécessaire. Quelqu'un est là pour vous aider en cas de moment difficile. Si vous voulez prendre une pause, il faut juste le signaler.

Joël Devillet: C'est mon image là?

La **présidente**: Oui, c'est vous. De la sorte, les gens peuvent suivre de chez eux le streaming. Et moi aussi, de façon à pouvoir voir les témoins. Nous vous écoutons, monsieur Devillet.

Joël Devillet: Merci beaucoup de m'accueillir. J'étais là presque tous les jours lors de la dernière commission spéciale, au balcon, sauf une fois où le cardinal Danneels était auditionné. Là, il n'y avait pas de place au balcon ni dans la salle. On était placés dans une pièce avec un écran, alors que normalement, ce sont les victimes qui sont au centre. Pour cette commission-ci, je ne me déplace pas puisque, comme Mme la présidente a dit, maintenant, heureusement cela passe par internet. Je suis tout en direct et je veux remercier tout d'abord les traducteurs, parce que tous les jeudis j'écoute les questions au Parlement, enfin, au gouvernement, à la Chambre, même quand c'est

jusqu'à une heure du matin, et lorsqu'il y a les discours du premier ministre.

Ceci dit, moi, je n'ai fait aucune clause de confidentialité avec qui que ce soit, jamais. Je suis la seule personne en Belgique à avoir pu faire condamner un évêque dans ces affaires-là. Donc il était évident que je sois entendu. Par exemple, le jugement que j'ai eu contre Mgr Léonard dit ceci. (...) Ceci c'est le jugement contre mon prêtre abuseur. (...) Mais je vais commencer par celui-là. Il dit ceci: "Nous, Albert II, Roi des Belges, à tous présents et à venir, faisons savoir". Et après vient le jugement. Le jugement de Mgr Léonard commence par: "Nous Philippe, Roi des Belges, à tous présents et à venir, faisons savoir". Je dois vous dire tout cela parce qu'il n'y a peut-être personne qui est au courant des jugements. Comme c'est une commission d'enquête sur les prêtres pédophiles, je suis fier de ces jugements-là, fier de la justice de la Belgique. Mais, comme Sœur Emmanuelle disait: "Dans la vie, il faut s'acharner". Moi, j'ai dû m'acharner pour avoir gain de cause.

Je vais un peu revenir au début parce qu'il n'y a peut-être pas beaucoup de gens qui connaissent mon histoire, malgré que je sois passé 100 000 fois à la télévision, que j'aie écrit un livre en français en 2008. Il a été traduit en néerlandais en 2010 lorsque Mgr Léonard fut nommé archevêque. Là, la presse néerlandophone s'est intéressée à mon cas parce qu'il disait sans arrêt que, lui, il avait toujours bien géré les affaires – ce qui, bien sûr, est faux.

Je suis Joël Devillet. Je suis né à l'hôpital d'Arlon. Je suis originaire d'Aubange, tout en bas de la Belgique. Comme il y a Ostende, Aubange est vraiment tout en bas. Je commence d'ailleurs mon livre par le mot "Aubange", où je n'ai plus rien là-bas parce qu'on me lancerait des pierres. C'est toujours moi le mauvais, j'aurais dû me taire.

C'est une ville où on fait un kilomètre à droite, on est en France, Mont-Saint-Martin, et où on fait un kilomètre à gauche, on est au Luxembourg, Pétange, Rodange.

On appelle les gens d'Aubange Aubangeois. Donc, quand je servais la messe, je mettais mon "aube en joie". Mon curé me disait toujours ça.

Je voudrais aussi commencer par dire que la première commission, je l'ai toujours critiquée depuis le début parce que j'ai toujours dit qu'elle aurait dû être une commission d'enquête et pas une commission spéciale. On ne serait pas là aujourd'hui si elle avait été une commission d'enquête dès le départ. Je me rappelle encore une

des dernières fois où je suis passé à la télévision, en 2019 à la RTBF, un débat en direct. J'étais une victime invitée mais j'étais dans les tribunes parce que sur le plateau, c'était les politiques et la Justice. Je me rappelle, trois fois, Mme Lalieux disait: "Nous avons fait une commission d'enquête parlementaire". Après, quand je suis intervenu, j'ai dit: "Madame, vous mentez. Ce n'était pas une commission d'enquête parlementaire, c'était une commission spéciale. Si cela avait été une commission d'enquête parlementaire, les évêques auraient prêté serment, comme je l'ai fait, et ils n'auraient pas pu mentir, alors qu'ils ont menti bien des fois. Ou, bien sûr, ils auraient pu se taire mais, s'ils se taisaient, c'est qu'ils cachaient des choses."

Je reviens donc au début. Je suis né à l'hôpital d'Arlon, à 15 kilomètres d'Aubange. Mais j'étais originaire d'abord de Sélange. Mon papa est originaire de Sélange, à peu près à 10 kilomètres d'Aubange. Quand j'ai eu un an, on a déménagé et on a habité Aubange. Et, puis, j'ai toujours habité là. Je suis né le 7 juin 1973 et j'ai été baptisé le 11 août 1973. Les dates sont importantes, surtout pour la prescription. Nous étions une famille très pauvre. À l'époque, on disait souvent: "C'est une famille du quart monde". Ce n'est pas le tiers monde mais le quart monde. Nous n'avions pas de chauffage central. J'avais déjà deux frères et une sœur à cette époque-là. Quand j'avais huit ou neuf ans, mon papa était grutier dans une usine de vieilles voitures au bout de ma rue. Un jour, à la suite d'un accident près d'Arlon, il a perdu un œil. Il a donc perdu son emploi. Il ne pouvait plus travailler. Il n'avait que 33 ans et il s'est mis à la boisson. Je ne lui en veux pas. J'aurais fait pareil sans doute. C'était, je crois, en 1982.

À l'époque, il y avait un curé et un vicaire. Ils habitaient ensemble dans le presbytère. C'était un grand bâtiment. Un paroissien de la rue était allé trouver le vicaire, l'abbé Rossignon qui vit toujours. Je lui ai encore téléphoné hier pendant une heure. Il me soutient sans arrêt. Ici, vous aurez de la chance, je ne vais jamais dire que j'ai besoin d'argent ou qu'il faudrait des indemnités, etc. Je suis contre tout cela.

Je veux dire aussi qu'il y a de très très bons prêtres. Je l'ai toujours dit. C'est indiqué dans le livre que j'ai écrit il y a dix ans. Je n'en retirerais aucune phrase. Rien n'a changé depuis dix ans non plus. C'était de très bons prêtres. Le vicaire avait appris par un villageois que nous étions une famille très pauvre, que nous n'avions pas de chauffage central, que nous étions quatre enfants pour une chambre. Il y avait deux chambres dont celle des parents. Je m'en souviens encore. Ma maman dormait avec ma sœur, les autres enfants dormaient dans la seconde chambre et mon papa

dormait toujours sur le divan dans le salon.

Mon papa était hospitalisé à cause de la perte de son œil. Le voisin avait demandé au vicaire d'aller le chercher à l'hôpital à Liège. Je m'en souviens encore. Je l'avais accompagné dans la voiture. J'étais malade sur le trajet. Je me rappelle que l'abbé Rossignon s'était arrêté sur l'autoroute. Ma maman était là, je pense. Il m'avait dit: "Tiens, mange une pomme!". Avec cette pomme, je n'ai plus été malade. Ce prêtre dont je parle est très bon. Qu'on ne se dise pas que c'est lui qui a abusé de moi. Comme ça, vous savez que lui, il est bon. Vous n'attendez pas le suspens.

Il disait à ma maman et à moi: "Si tu ne te plais pas à la maison, viens chez nous! Tu peux venir quand tu veux." Je devais avoir huit ans à ce moment-là et j'allais chez eux. Il y avait aussi un curé qui devait avoir à peu près 60 ans. Le vicaire devait avoir à peu près 38 ans. Aujourd'hui, il a 77 ans et il a pris sa retraite il y a quinze jours. Je lui ai encore téléphoné hier, c'est lui qui me soutient et c'est gratuit. Donc il n'y a pas que les psychologues pour s'en sortir. Il y a encore de bons prêtres qui peuvent vous écouter et vous aider. Enfin, je parle de moi.

Le curé voyait que j'étais gentil. Je vous montre une photo. J'avais beaucoup de cheveux. Donc le curé voyait que j'étais gentil et que j'allais souvent chez le vicaire. Comme ils habitaient ensemble, le curé me disait: "Mais viens aussi chez moi." Lui, c'était l'abbé Muller. Il était très gentil. Après, j'avais donc un peu plus, pas d'affection, mais d'affinités avec le curé qu'avec le vicaire, mais j'allais quand même chez les deux, puisqu'ils habitaient ensemble. Avec le curé, on allait visiter les gens, on passait la frontière pour voir d'autres personnes, parce qu'il avait beaucoup de connaissances. Il était originaire d'Arlon. Il n'a jamais touché à un seul de mes cheveux. C'était un très saint homme; il est mort. Tout se passait très bien avec eux.

Il y avait aussi des religieuses de la doctrine chrétienne dans mon village. Elles étaient trois ou quatre, des fois cinq. Chez elles, j'allais faire mes devoirs après l'école. A l'école communale d'Aubange, il y avait deux religieuses, une pour la section maternelle et une autre, sœur Marie-Thérèse, que j'ai eue en cinquième et en sixième primaire. En primaire, j'ai toujours eu des bons points; j'ai encore mes bulletins à la maison. J'ai toujours bien réussi mes cours. Elle m'aidait beaucoup, sœur Marie-Thérèse après l'école. Je faisais mes devoirs chez elle. On jouait au Monopoly avec les autres religieuses. J'allais à la messe après, le soir, parce qu'il y avait la messe tous les jours, au village; ensuite, je retournais chez les religieuses, pour manger, puis on regardait le journal télévisé. Vers 20 heures, je

retournais à la maison, je regardais aussi la télévision chez mes parents avant d'aller dormir.

Pour moi, c'était une seconde famille parce que je voulais être un peu autonome, me débrouiller seul, que mes parents n'aient pas à me nourrir. Comme ça, je me disais, "là je suis bien, je mange". Je n'étais, pas un profiteur parce que j'aidais les religieux, je faisais le jardin, j'aidais à monter des cageots au grenier. Puis, à l'église, j'étais le sacristain bénévolement. J'avais même les clés de l'église. À 10-11 ans, j'avais déjà les clés de l'église. Ce n'était que du bonheur. Dans mon livre, il y a, comme ça des petits chapitres... C'est le premier chapitre, c'est "Que du bonheur". C'est le titre.

En 1987, quand j'ai eu 14 ans, le curé a dû prendre sa retraite. Il avait demandé sa retraite un an avant, à 64 ans, et l'évêque lui avait dit "non, continue encore". Puis, à 65 ans, il voulait rester et puis voilà qu'on l'oblige à partir.

Moi, je suis beaucoup plongé dans l'église depuis petit. Voilà, l'évêque de l'époque, c'est Mgr Mathen, qui était originaire de mon village. Aussi, un saint homme. Il n'a jamais voulu être enterré dans la cathédrale de Namur parce qu'il disait "je ne veux pas que Mgr Léonard marche au-dessus de ma tête" – il y a les caveaux en bas – parce qu'il ne s'entendait pas avec Mgr Léonard, son successeur.

Alors, dans mon village aussi, à l'époque, il y avait sept prêtres qui étaient natifs d'Aubange. Donc, j'ai toujours baigné dans le monde des prêtres parce qu'il y en a souvent un qui venait dire des messes pendant les vacances ou des choses comme ça. Quand il y avait un enterrement, il y avait souvent des prêtres qui venaient. J'ai beaucoup baigné dans ce monde-là. Mon ancien curé, l'abbé Muller, avait beaucoup d'amis prêtres au Grand-Duché, donc j'ai beaucoup côtoyé les évêques à l'époque. Et l'évêque auxiliaire de Mgr Mathen, c'était Mgr Musty, qui était né à Sélange, où j'ai vécu ma première année de ma vie. Je connais très bien ces gens-là. Mgr Mathen venait souvent à Aubange célébrer des messes, voir mon ancien curé parce qu'ils avaient une amie en commun qui faisait les massages des pieds – je ne sais plus comment on appelle ça – et Mgr Mathen venait faire masser ses pieds, avec l'eau et tout ça.

Puis, ils allaient au restaurant, et le curé disait: "Tu fermes l'église, tu t'occupes de tout". Tout petit, j'avais accès à la collecte, c'est moi qui comptais tout, c'est moi qui fermais l'église, qui éteignais les lampes, qui faisais tout. Gratuit, hein.

En 1987, donc, le curé a dû partir parce que

l'évêque lui avait dit de partir. En même temps, le vicaire a dû partir aussi dans une paroisse à Virton, en Gaume, à 21 km d'Aubange. Le curé, lui, a pris sa retraite à Arlon. Je ne les voyais plus régulièrement. L'ancien curé, une fois tous les quinze jours, venait me reprendre en voiture chez mes parents. Il klaxonnait, moi, je l'attendais à la fenêtre et on allait de nouveau visiter les gens de la paroisse, ailleurs ou autre. On était souvent invités à manger chez des gens. Il était végétarien, mais on mangeait – je le dis dans mon livre – des bouneschlupp. C'est de la soupe avec de la saucisse et du lard, eh bien, il mangeait quand même.

Deux nouveaux prêtres sont arrivés et, déjà à l'époque de mes deux anciens, il y avait un prêtre qui venait faire la messe tous les samedis et dimanches, on appelle ça un vicaire dominical. Parce que le samedi, il y avait une messe le soir et le dimanche, il y avait une messe à 8h30, à 10h15 et à 6 heures du soir, quatre messes le week-end, donc, plus les mariages et enterrements qu'il y avait aussi. Et moi, je servais tout ça, tout le temps. Grâce à ça, depuis leurs témoignages de vécu, je voulais être prêtre. Depuis tout petit. Deux sont arrivés: l'abbé Wilfried De Coster, qui vit toujours, qui est très gentil. Lui aussi, je peux l'appeler et il va m'écouter pendant une heure, m'encourager, gratuit. Comme je le dis, il n'y a pas que les psychologues pour s'en sortir. Il y a de bons prêtres et, lui aussi, je peux l'appeler quand je veux. Maintenant, il est retraité. Il est donc arrivé en septembre 1987 et lui, il a habité le presbytère mais il était venu avec ses parents qui étaient des agriculteurs pensionnés.

Donc, le nouveau vicaire qui est arrivé, était un jeune. Il avait 27 ans. Et c'est de lui que je parle, pédophile, je pourrais même dire *serial* pédophile, comme vous le verrez après. L'abbé De Coster était aussi aumônier militaire à Marche et puis à Arlon-Stockem. Donc, souvent, il n'était pas là. Il partait aussi en mission: au Kosovo, là où il y avait des casques bleus.

Moi, je ne pouvais pas reproduire chez l'abbé De Coster ce que j'avais vécu avec l'abbé Rossignon et l'abbé Muller, d'aller toujours chez eux au presbytère. Même, quand l'abbé Muller partait parfois en vacances, en cure... Une fois, il était parti une semaine en Allemagne et m'avait donné les clés. Il me disait: "Comme cela, tu peux nettoyer la voiture, la laver." J'avais donc les clés du presbytère et, un jour, l'abbé Rossignon me dit: "Mais où est Maurice?" Je dis qu'il est parti en Allemagne. Il n'avait même pas prévenu, pour une semaine comme cela. J'étais donc vraiment un homme de confiance et apprécié. Au village, tout le monde m'aimait bien. Même à l'école, on

m'appelait "le fils du curé" parce que, quand j'étais en première rénové, l'abbé Muller venait me chercher à l'école à 14 h 30 en semaine pour aller servir l'enterrement de 15 h. Le directeur frappait à la porte de la classe. Il ouvrait la porte et disait: "Joël, tu dois venir." Et tout le monde savait que c'était parce qu'il y avait un enterrement et que j'allais servir la messe. Moi, j'étais tout content. Je ratais une heure de cours. J'allais servir la messe et c'est comme cela que beaucoup de camarades m'appelaient "le fils du curé".

Le vicaire qui est arrivé en même temps que l'abbé De Coster – là, maintenant, on en vient à la pédophilie de prêtres –, c'est l'abbé Hubermont. Je peux dire son nom car il a été condamné trois fois par trois tribunaux différents. L'abbé Hubermont est arrivé un à deux mois avant le curé car je crois qu'il fallait faire des travaux au presbytère. De ce fait, le curé n'est pas venu tout de suite. Et, comme le vicaire s'était accaparé tous les mouvements de jeunesse, les groupements de catéchèse, de vie féminine, pour les gens, c'était lui le curé. Et le curé en fonction était un peu moins considéré, comme je l'ai dit, à cause de l'armée. Donc beaucoup de gens aimaient un peu plus le vicaire. Il était jeune, vingt-sept ans, et attirait beaucoup les enfants chez lui. Sa voiture était un genre de camionnette dans laquelle on peut se mettre à dix.

Il devait habiter tout seul dans une maison que la paroisse lui louait. Je connais encore... Enfin, ça ne sert à rien de dire l'adresse. C'était près de l'église, dans la rue qui descend. Quand on entrait dans la maison, la première pièce à droite est celle où il recevait des gens pour des réunions. On continuait dans le couloir. Il y avait un petit salon, avec trois ou quatre fauteuils et un divan. C'est sûrement là qu'il recevait les gens pour boire un verre. On continuait plus loin. Il y avait la cuisine, la toilette, la salle de bain avec une baignoire. On continuait tout droit. Il y avait une sortie pour aller au jardin. Derrière son jardin, il y avait son garage. Là, c'est ce que tout le monde à la paroisse a connu.

À l'étage, il y avait une chambre avec un lit dans lequel on pouvait dormir à quatre, alors qu'un prêtre est censé être célibataire. Même le lit que j'ai maintenant n'est pas aussi grand que le sien. À côté, il y avait une chambre soi-disant d'amis, avec deux lits superposés. La pièce voisine était son bureau, avec une télé, une console Nintendo et seulement un fauteuil. C'était de la moquette. Et puis, son bureau, un ordinateur. Je parle de 1987. Il avait déjà son ordinateur. Dans une autre pièce, il y avait un babyfoot.

Il recevait donc plein de jeunes du village. Un an avant d'arriver à Aubange, il avait fait un stage à

Bouillon. Il y a sûrement rencontré beaucoup de jeunes. Je me rappelle que des jeunes de Bouillon venaient passer un week-end ou la semaine de Pâques ou de Toussaint chez lui. C'est la raison pour laquelle il avait des lits superposés chez lui: pour accueillir les jeunes. Quand je dis "jeunes", c'est neuf, dix ou onze ans. Je me rappelle souvent que, lorsque j'y allais, il y avait des batailles d'oreillers et des choses comme ça. Je ne crois pas qu'un curé soit fait pour cela.

Alors, il recevait beaucoup les jeunes chez lui. Comme il n'avait qu'un fauteuil, il s'y installait en face de la télévision. Parmi les jeunes, l'un s'installait sur l'accoudoir, un autre sur le deuxième accoudoir, un autre sur ses genoux. Ils jouaient à la console et des choses comme ça.

Moi, j'étais un peu jaloux de cela parce que justement, à cette époque-là, j'ai eu un petit frère. Un troisième garçon était né dans la famille. Je voyais ma maman le prendre dans les bras, lui donner le biberon, l'affection que, moi, je n'avais jamais eue parce que dans ma famille, on ne se disait jamais bonjour ni bonne nuit en s'embrassant. On ne s'embrassait que pour se souhaiter un bon anniversaire ou une bonne année. L'affection, on n'en avait pas trop. Quand je voyais que mon petit frère recevait des câlins de ma maman, ce qui est normal, c'était un bébé, j'étais un peu jaloux et je voyais le vicaire avec les enfants sur ses genoux, dans ses bras. Je me disais: "Ce n'est quand même pas normal." Le vicaire voyait que j'étais en manque d'affection puisque j'avais perdu mes deux anciens prêtres chez qui j'étais tous les jours et qui n'ont jamais touché à un de mes cheveux.

Il s'est dit: "Là, il y a un petit oiseau pour le chat." J'allais chez lui et il me disait: "Viens tard le soir! On sera à chaque fois seul." En effet, il voyait que je n'aimais pas trop être avec les autres. Je n'aimais pas le babyfoot. Souvent aussi, des jeunes venaient chez lui pour regarder le football. Je déteste le football. Il me disait donc: "Viens tard le soir! Nous serons seuls tous les deux." J'allais chez lui vers 20 h 30, 21 h. Il me prenait sur ses genoux. Quand il regardait le football, moi, je fermais les yeux parce que je n'aimais pas le football. Il a rapidement commencé à me caresser au-dessus des vêtements, la tête. Moi, cela me chatouillait. Je n'aimais pas. Il me disait toujours: "Laisse-toi faire! Laisse-toi faire!". Le lendemain, de nouveau mais sans plus.

Comme j'allais chez lui presque tous les jours, assez rapidement les mains sont allées où il ne fallait pas. Même quand je lui retirais la main, il me répétait: "Laisse-toi faire! Laisse-toi faire!". C'est cela que je dis toujours. C'est ce que fait ce genre

de pédophile à la noix. Si la première fois, il m'avait mis la main dans le pantalon, je lui aurais donné un coup de poing dans la figure et je serais peut-être parti de chez lui directement et je n'aurais plus jamais remis les pieds chez lui mais c'est ce que calculent ces gens-là. Ils y vont progressivement et après, on culpabilise en se demandant: "Pourquoi je n'ai pas dit non au départ, maintenant c'est trop tard. Je suis tombé là-dedans. Paf!".

Par ailleurs, j'avais toujours un blocage, même avec les anciens prêtres, j'étais assez timide. Une religieuse, sœur Yvonne, qui était très gentille aussi, disait: "Toi tu finiras à la trappe parce que tu ne parles pas beaucoup. Une vocation comme chez les moines, ce serait bien pour toi. Par exemple à l'abbaye de Rochefort." À cause des gestes déplacés du prêtre, j'étais encore plus renfermé sur moi-même. Et ce que je faisais, c'est que je lui écrivais des lettres que je mettais sous sa porte et je disais: "Je n'aime pas ce que l'on fait. Il ne faut plus recommencer." Et lui il me répondait par écrit. À l'époque il n'y avait pas les gsm, ni Facebook etc. Il me répondait par écrit et il me mettait la lettre à la sacristie puisqu'il savait que j'avais la clé de l'église et que j'y étais tout le temps. Comme je vous l'ai dit, mon papa s'était mis à la boisson. Souvent, mon papa rentrait tard le soir et si on était au lit par exemple à neuf heures, il allait tous nous réveiller: "Hop, il faut faire à manger". Après, on avait école le lendemain. Alors moi, il n'était pas rare que je dorme à l'église, à la sacristie. Je prenais trois chaises et je m'allongeais sur les chaises et je prenais un drapeau belge comme couverture. Et puis le matin je me lavais avec le seau d'eau froide et puis j'allais à l'école. Et le vicaire savait très bien cela.

Un jour – ce sont tous des petits détails mais ils sont marquants –, mon père avait été boire un verre près du village à côté, Messancy, et bien sûr il était saoul. Donc, il ne pouvait pas revenir en voiture. Malgré qu'il avait perdu un œil, il conduisait quand même, il pouvait conduire. Il y a un compte rendu de la police, qu'il m'a fallu avoir pour mon procès au pénal que j'avais fait contre lui, qui dit qu'il s'adonne volontiers à la boisson. Donc, il aimait bien la bière. Il avait vu mon père dans le café et lui avait dit: "Je vais vous ramener à la maison". Donc, vers 11 h 00 du soir, mon père rentre et il appelle tout le monde. On descend les escaliers. J'étais en caleçon, je devais avoir 15 ans, et je tombe sur le vicaire dans la cuisine avec mon papa. C'est la première fois que le vicaire venait à la maison et comme ça, il s'est dit "je vais un peu voir sa situation, comment il vit". En plus, "le papa va bien m'aimer parce que je l'ai ramené alors qu'il était saoul". Vous voyez, c'est l'emprise, c'est la manipulation.

Mon papa ne savait pas que j'étais abusé par le vicaire. Les deux prêtres d'avant ne m'ont jamais touché un cheveu, qu'est-ce qu'il va croire qu'un autre va faire quelque chose? Il en a encore plus profité.

J'ai toujours été assez conservateur de documents, j'ai toujours tout gardé. Par exemple, quand j'étais petit, j'avais 12, 13 ou 14 ans avant que l'abuseur n'arrive. Je suis content de toujours citer Aubange parce que je sais qu'on va me regarder là-bas parce que sur le Facebook de la commune, j'ai marqué que "je passe à 16 h 00", parce qu'Aubange ne m'a jamais soutenu.

J'écrivais beaucoup à des prêtres des environs, à des gens de la paroisse pour la bonne année; il m'arrivait de rédiger 150 lettres. Le curé de l'époque, l'abbé Müller, me donnait son cachet; j'apposais alors son cachet et les évêques lui répondaient, à lui ou à moi. Il y avait aussi une personne que j'aimais beaucoup, Charles-Ferdinand Nothomb. Comme il était de la région, il n'était pas rare qu'il vienne à la messe à Aubange. Il était au premier rang. Ou quand il y avait des festivités. J'ai donc côtoyé le monde politique. Je lui écrivais aussi, il me répondait, je votais toujours pour lui. Quand il est parti, je n'ai plus voté cdH. Lui, c'était PSC.

Je ne vais pas vous dire de quel parti politique je suis, parce que moi, je vote pour des personnes. Une élection, je vais voter pour lui parce qu'il est dans ce parti-là, une autre élection, pour l'autre. Je fais un panaché. Je ne suis donc pas quelqu'un d'un parti. Mais je ne vais pas tout mélanger.

J'écrivais donc beaucoup de lettres pour la nouvelle année. Je me rappelle, je m'installais à la table à la maison. J'allais acheter les cartes, les timbres. Je faisais ça avec l'argent de poche qu'on recevait quand il y avait un baptême, un mariage, un enterrement. On recevait un petit billet. Dans la boîte de dragées des parrain-marraine, il y avait un billet de 500 francs, ou un billet de 100 francs. Moi, j'étais tout content. Des fois, le curé et le vicaire étaient jaloux parce qu'ils n'avaient rien eu et nous, les enfants de chœur, nous avions eu un petit billet. Avec ça, j'achetais les timbres et je postais les lettres. Parfois, le facteur apportait un gros paquet de réponses. J'entendais le bruit dans la boîte aux lettres qui était dans la porte. J'ouvrais la lettre, je trouvais un billet de 500 francs ou de 100 francs, parce que les gens du village m'aimaient bien. J'étais toujours à l'église, c'est moi qui faisais tout. Maintenant, si j'écris à mon village, on ne me répond même pas.

J'ai écrit un livre. Je n'ai jamais eu de soutien. Vous voyez? C'est moi le mauvais. Comme je dis,

j'aurais dû me taire. Je suis allé à l'enterrement de mon papa et de ma maman il y a quelques années. Le président de la fabrique d'église, il doit montrer l'exemple, mais il ne me donne même pas la main. L'abbé Rossignon a fait l'enterrement de ma maman. Et le père-abbé de Rochefort l'a fait aussi. J'ai plein d'amis prêtres. Donc, je ne suis pas contre l'Église, mais il faut arrêter de toujours taper sur les évêques. Dire: "l'Église, l'Église, les évêques, les évêques"... L'Église – c'est ce que M. Geens connaît –, c'est ce que le pape François a fait: le synode sur la synodalité. Donc, l'Église, c'est du haut vers le bas. Moi, j'en veux plus aux gens de ma paroisse qui vont à la messe tous les jours et qui refusent de me donner la main qu'à un évêque. Eux, c'est l'Église et ils se comportent très mal.

Je me rappelle qu'à l'enterrement de ma maman, je voulais parler avec le père-abbé de Rochefort, qui célébrait la messe. Je voulais entrer à la sacristie, juste avant l'enterrement pour dire quelque chose, je ne sais plus quoi, au sujet de l'enterrement de ma maman. Le sacristain: "Eh toi, tu ne peux pas entrer ici!" Donc, dans la sacristie. Il voulait qu'on me bloque le chemin. Heureusement, l'abbé Rossignon a dit: "Mais laisse-le entrer! C'est l'enterrement de sa maman!"

Donc, pour vous dire, il faut arrêter de toujours taper sur les évêques, l'Église. Tapez aussi sur le petit peuple qui – président de fabrique, d'ASBL comme Ouvres paroissiales, etc. – me critiquent en disant: "Devillelet ne fait ça que pour l'argent!" Combien ne l'ai-je pas entendu: "Devillelet est encore passé à la télévision. Il ne fait ça que pour l'argent!" Ici, on n'est pas payés, hein! Parce que je suis sûr qu'ils vont encore dire: "Ah, il fait ça pour l'argent!" C'est ça que je n'aime pas dans cette commission. Toujours "argent, argent, argent, indemnités". On a fait une convention avec le truc arbitral. Il faudrait revoir ce qu'on a eu. Mais je regrette et je ne vais pas me faire d'amis parmi les victimes. Je m'en fous, je ne suis pas là pour ça, parce que je vais taper sur le politique – c'est pourquoi j'ai demandé deux heures – sur l'Église et sur la justice. Quand je dis "taper", cela signifie dire ce qu'il faudrait changer.

Quand il y a eu les abus en 1990, j'avais donc 17 ans, j'ai écrit à Mgr Musty qui était l'évêque auxiliaire de Namur. Je lui ai dit: "Voilà, je subis les abus de l'abbé Hubermont." Je n'osais en effet pas le dire à Mgr Matten tellement je le connaissais trop bien et j'avais honte de lui en parler. Je connaissais aussi très bien Mgr Musty mais je m'étais dit qu'avec lui, cela allait peut-être mieux se passer. Je lui ai donc envoyé un courrier postal. Il n'y avait pas encore internet. Je n'ai jamais reçu de réponse.

Je savais qu'il disait tous les jours la messe à Notre-Dame du Rempart, près de la cathédrale de Namur. Un jour, je me suis dit: "Je vais aller là-bas, pendre le train Arlon-Namur et l'interpeller." Je suis donc allé à la messe de Notre-Dame du Rempart. C'est lui qui célébrait. À la fin de la messe, je suis allé près de lui. "Oh, qu'est-ce que tu fais là? Tu as fait tout ce trajet-là!" Je n'ai pas osé l'interpeller.

A cette même période, une pétition circulait dans le village: plein de gens voulaient que le curé parte, d'autres voulaient que le vicaire s'en aille, d'autres encore que le vicaire reste, d'autres que le curé reste. C'était une pétition. Église catholique. À ce moment-là, j'en ai profité pour écrire à Mgr Musty pour lui dire que j'étais victime de l'abbé Hubermont, qui me faisait ça, que je voulais que le vicaire parte et que le curé reste, qu'il y avait une pétition. Je n'ai jamais eu de réponse.

Pour finir, en 1991, Hubermont est parti. Il est parti près de Namur, à Flawinne. Le curé là-bas était malade. Donc, de nouveau, pour les gens, il prenait la place du curé. De plus, avant d'être prêtre, il avait fait un stage dans cette paroisse-là. Il était donc déjà connu là-bas.

Il fallait un nouvel évêque à Namur car Mgr Mathen avait 75 ans. Or un évêque prend sa retraite à 75 ans. J'étais dans la région de nombreux prêtres et, lorsqu'il y avait des messes, je les entendais parler. Ils discutaient entre eux dans la sacristie et beaucoup disaient: "Pourvu que ce ne soit pas l'abbé Léonard qui devienne évêque de Namur." Moi, j'avais l'annuaire du diocèse. Je regarde où est André Léonard. Il était président du séminaire de Louvain-la-Neuve où allaient tous les prêtres francophones qui avaient fait leurs humanités ou l'université. Ce n'est pas là que, moi, j'ai été.

J'ai écrit à André Léonard. Il n'était pas monseigneur. Je lui ai écrit en disant: "Voilà ce que disent les prêtres de ma région. Moi, je ne vous connais pas. Il ne faut pas juger les gens sans les connaître. Je prie pour vous. J'espère que vous serez évêque." En février 1991, le pape Jean-Paul II nomme André Léonard évêque de Namur. Il est ordonné le 14 avril 1991. Entre février et avril 1991, il m'a écrit deux fois. J'ai les lettres ici. C'est important. Je lui écris et je lui dis que je veux devenir prêtre grâce à de bons prêtres qui m'ont donné de bons exemples. En outre, l'abbé Muller venait de décéder en février 1991, à l'âge de 71 ans, comme il était né en 1920.

Mon abuseur n'était plus là, heureusement si on peut dire, mais mon prêtre protecteur n'était plus là non plus, il était décédé. Il était aussi allé plusieurs fois à l'hôpital près d'Aubange, à deux kilomètres,

parce qu'il était tombé de son lit. Il ne savait plus parler, mais il était toujours conscient et tout, et j'allais le voir presque tous les jours à l'hôpital. Et alors j'ai écrit à André Léonard, en disant que j'aimerais être prêtre et que j'étais d'Aubange, même s'il le voyait dans mon adresse. Et que l'abbé Hubermont me fait des choses. André Léonard me répond: "Je prie pour toi, pour ta vocation." Je lui avais aussi demandé comment faire pour entrer au séminaire. Donc il m'explique, mais il ne me parle pas de l'abbé Hubermont. Il est ordonné évêque le 14 avril. Je n'ai pas su aller à son ordination à Namur parce que ce jour-là, j'avais le baptême de mon petit frère. C'est l'abbé Rossignon qui était revenu pour le faire.

Juin 1991, il fait un de ses premiers déplacements et il le fait à Aubange, pour des confirmations. C'était, je pense, le 5 ou le 6 juin, un dimanche. Un samedi ou un dimanche, je ne sais plus. De toutes façons, j'ai cela aussi. Alors, il fait les confirmations. Donc moi, je suis à la sacristie avec mon aube. Il y avait là deux ou trois curés de la région, parce que plusieurs villages venaient faire les confirmations en même temps. Alors, je me présente à Mgr Léonard. "Ah, oui, c'est toi!". Il m'embrasse. Donc déjà pour tous les curés de la région, j'étais cuit, parce que tous les curés de la région le détestaient, Mgr Léonard. Après, je sais qu'ils avaient raison.

Mais moi, je l'aimais bien. Parce que j'ai écrit dans mon livre... Et mon livre, je l'ai fait quand je n'avais pas encore gagné un seul de mes procès. Dans mon livre, j'avais mis le nom de l'abbé Hubermont. J'avais mis le nom de Mgr Léonard. Je n'ai pas mis des X et des Y.

Il y a les confirmations, je sers la messe. Je lui monte sa crosse, après je la redémonte, parce qu'elle se démonte en trois. Tous des petits gestes qui faisaient qu'il me mettait à l'honneur, qu'il m'aimait bien. Que critiquer à ça? Donc, à la fin de la messe, le curé, l'abbé De Coster, lui dit: "Monseigneur, on vous attend à la salle paroissiale pour manger avec les catéchistes et les curés de la région". L'abbé De Coster lui dit: "On va vous montrer le chemin". Mgr Léonard dit – j'ai une très très bonne mémoire: "Non, non, c'est Joël qui va me montrer le chemin". Je n'étais pas invité au repas. Donc, là, *de facto*, il m'invitait. De nouveau, je me sentais important. Puis, il me dit: "Tu es né quand?". Je lui dit "le 7 juin". De nouveau, il m'embrasse devant tout le monde. "Bon anniversaire", puisque c'était deux jours après. De nouveau, il m'embrasse devant tout le monde. Encore là, j'étais grillé devant les curés qui n'avaient peut-être pas vu. Ils se sont dits: "Il faut faire attention à celui-là, comme l'œil de Moscou après".

Mgr Léonard, je rentre dans sa voiture. Il était garé devant l'église d'Aubange. Les paroissiens attendaient devant l'église à discuter. Je rentre dans la voiture de Mgr Léonard, une Golf beige, plaque "A103" – plaque de ministre. Il me dit: "Tu m'as parlé de Gilbert Hubermont dans ta lettre, je ne le vois pas ici". Je dis: "Non, il vient d'être déplacé au début d'année". Donc, ça voulait bien dire qu'il avait reçu ma lettre.

Après, je lui montre où est la maison des œuvres pour le repas, et on va au repas. Le temps passe, je continue à correspondre avec lui et je demande pour entrer au séminaire de Namur pour devenir prêtre. Lorsque j'étais en 6^e professionnelle; j'ai fait des études d'aide-soignant, peut-être à cause des abus, je ne suis pas trop intellectuel. C'est dommage que je ne connaisse pas les langues.

Je ne sais plus si je l'ai dit tantôt, je remercie les interprètes, car comme j'écoute tous les jeudis. Monseigneur Léonard me dit: "Non, tu es en 6^e professionnelle, fais encore ta 7^e, comme ça tu auras le diplôme des humanités". Je fais ma 7^e à Arlon. Un examen de passage: luxembourgeois. Parce qu'en plus, c'était en écrit, alors que cette langue-là elle est plus orale qu'écrite. Monseigneur Léonard m'écrit: "Il faut absolument que tu réussisses, tu ne peux pas rentrer au séminaire si tu n'as pas ton diplôme!" Heureusement, j'ai réussi. Mais entre-temps, de la 6^e à la 7^e professionnelle – pendant une année, donc –, il me dit: "Va voir tel moine à l'abbaye de Rochefort et va voir tel psychologue à Yvoir, près de Dinant". Un laïc. "Parce que tu es renfermé sur toi-même et ce serait bien que tu t'ouvres. Va un peu les voir, comme ça".

C'est ce que je fais. Je réussis donc ma 7^e professionnelle et je suis accepté au séminaire en septembre 1994.

On me met dans une année qui s'appelle "propédeutique". C'est une année qui n'existait pas. On a créé cela. On était à trois. On a créé cela pour nous trois. C'était une année un peu préparatoire pour les gens qui n'étaient pas forts intellectuellement. Je fais cette année-là. Après, normalement, il y a trois années de philosophie, trois années de théologie et une année de stage. Moi, la première année de philosophie, on me la partage encore en deux. On me dit, les études c'est difficile, on va te partager cela en deux. Et pendant tout ce temps-là aussi, il faut prendre un confesseur. Moi, je prends le frère de Mgr Léonard. Ils étaient quatre enfants, quatre hommes, et ils sont tous devenus prêtres. Donc je prends le frère de Mgr Léonard et on doit se confesser toutes les semaines. Moi, souvent... Que voulez-vous qu'on

dise? Un jour je lui parle des abus que j'avais vécus quand j'étais enfant. Et en plus, le prêtre en question, Hubermont, était à deux kilomètres du séminaire de Namur, donc de la chambre, on voyait le clocher de l'église. Et une fois j'avais été chez lui pour voir s'il allait recommencer les abus. Bien sûr, il a recommencé. Et je me suis dit: "Là, il ne respecte même pas ma vocation, maintenant, c'est fini. Je ne vais plus chez lui." Mais il y avait souvent des réunions de prêtres, des conseils presbytéraux etc., et cela se faisait au séminaire. Souvent, je le croisais. À ce moment-là, on m'envoie aussi chez un psychologue laïc à Leuven. Je ne sais pas si M. Senesael est là.

La présidente: Il a été excusé. Il avait une visite chez son médecin aujourd'hui.

Joël Devillet: Il n'y a pas de souci. Mais j'ai entendu, à une autre audition, qu'il avait dit qu'il avait été abusé aussi par un prêtre. Donc moi on m'obligeait à aller chez un psychologue durant mon séminaire, un certain Grignon Jacques. C'est pour cela, c'est parce que M. Senesael le connaît. On m'envoyait à Leuven. Je devais payer mon train moi-même et la thérapie moi-même.

J'explique dans mon livre comment étaient les thérapies. Il caressait les pieds sans prévenir. Est-ce qu'un psychologue fait cela, je ne sais pas. Je devais avoir les yeux fermés, en étant allongé sur le divan, et les mains et jambes allongées pour sentir le cœur battre au bout des doigts. Il disait à la fin de la séance: "Tu as senti le cœur au bout de tes doigts?" Une fois, je disais oui, une fois je disais non. Cela revenait au même. Donc, j'avais l'impression d'être là pour faire ma sieste. À mon directeur spirituel, à mon confesseur, je dis: "Puis-je parler au psychologue des abus que j'ai vécus?" Il me répond: "Mais oui, tu aurais dû en parler depuis longtemps!" Bon. Alors, j'en parle. "Ah, mais c'est grave" me dit le psychologue, "il faut en parler à l'évêque, à l'abbé Huet, vicaire judiciaire." Vous voyez, déjà une heure, et je n'ai pas encore fini... Un vicaire judiciaire, c'est le responsable dans tous les diocèses de tout ce qui est judiciaire: divorces et abus sexuels.

Dans la commission spéciale d'il y a dix ans, aucun de ces vicaires judiciaires n'a été entendu. Vous avez écouté des évêques, mais aucun vicaire judiciaire n'a été entendu, alors que ce sont eux qui gèrent tous les dossiers. L'abbé Huet, Jean-Marie, vicaire judiciaire du diocèse de Namur pendant trente ans, de 1991 – quand Mgr Léonard est arrivé – à 2022. Au début 2022, il a pris sa retraite. Il aurait dû être entendu en commission. Vous devriez l'entendre pour dire: "Qu'est-ce que vous avez fait?"

Je rencontre le vicaire judiciaire. Je lui dis que l'abbé Hubermont m'a fait ça. "Ah mais c'est grave!" Et le temps passe. Un jour, je croise l'abbé Huet dans les couloirs du séminaire et je l'interpelle. "Où cela en est-il? - Ah, tu sais, dans ton affaire, il y a un problème. L'abbé Hubermont dit que ce n'est pas vrai. Tu inventes.". Je n'ai jamais vu un pédophile qui avoue tout de suite. Je dis à l'abbé Huet que ce n'est pas grave, que le week-end, je vais rentrer à Aubange et que je vais ramener tous les courriers que l'abbé Hubermont m'écrivait. Les voilà! Je gardais même les enveloppes parce qu'il m'écrivait même au collège, ce qui prouve bien qu'à ce moment-là, j'étais encore mineur. Je dis à l'abbé Huet: "Ce n'est pas grave. Je vais retourner dans mon village le week-end. J'irai chercher les courriers.". Deux, trois jours après, je croise à nouveau l'abbé Huet qui me dit: "Non, ça va. Maintenant, il a avoué.". Je n'ai même pas eu besoin de montrer les courriers parce que Huet avait dit que j'allais venir avec tous les courriers.

Il y a eu une confrontation en 1996 au tribunal de l'évêché de Namur parce que chaque évêché a un tribunal. Le juge, c'est l'évêque mais il délègue le vicaire judiciaire selon le droit canon 1420 ou 1320, je ne sais plus. On dit bien que "le vicaire judiciaire a tous les pouvoirs de l'évêque dans tout ce qui concerne le judiciaire de l'Église". D'abord, on me fait venir à l'évêché de Namur en avril 1996. Là, je dois faire une déposition. Il y a là Huet et un vicaire qu'on appelle promoteur de justice dans l'Église et qui était d'Anvers de la paroisse Sint-Jacob. Il s'appelait monseigneur De Maere. C'était un prélat, un saint homme. Il est mort aussi.

Eux deux entendent mon audition, je signe. Jamais on ne me donne de copie. Après il y a la confrontation avec le prêtre pédophile avec mon psychologue laïc, Grignon Jacques, et Huet. Là, il y a les aveux du prêtre et ça commence d'emblée: "L'abbé Hubermont demande que l'affaire ne soit pas étalée sur la place publique, ce qui lui serait hautement préjudiciable à lui ainsi qu'à sa famille". Il y a ensuite une page et demie qui dit qu'il avoue les faits, qu'il ne m'a jamais forcé, quasi que c'est moi qui demandais et lui qui voulait arrêter – c'est marqué noir sur blanc. Mais à l'époque, on m'aurait fait signer n'importe quoi. Là encore, on ne m'a jamais donné de copie.

Puis est fait un accord où est inscrit que la thérapie que je suis chez le psychologue Grignon sera payée un tiers par l'évêché de Namur, un tiers par le prêtre abuseur et un tiers par moi. Parce que si je ne paye pas un tiers de ma thérapie, le psychologue m'avait dit: "Elle ne marchera pas, tu dois payer une partie". Je me rappelle encore, après je vais dans une pièce à côté pendant que le

prêtre reste avec le psychologue et l'abbé Huet se met – je suis assis sur une chaise – à genoux à côté de moi et il me demande pardon au nom de l'Église. Il me dit: "Ce que tu as souffert," – le truc de St Paul – "c'est tout le corps de l'Église qui souffre à cause d'un de ses membres". Ça, c'est pour faire en sorte que je ne porte pas plainte. Jamais il ne m'a été dit: "Va porter plainte à la justice normale". En plus, j'étais encore au séminaire à ce moment-là. Si je voulais porter plainte, on me foutait à la porte directement, parce que dans le Notre Père, combien de fois on dit: "Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensé". Donc, d'office, il ne faut pas dénoncer ces choses-là.

Et comme il y avait l'accord de la thérapie, je me dis, c'est bon. Et jamais cet accord n'est tenu. Chaque fois que je vais chez le psychologue, je veux payer un tiers. La thérapie, chez lui, c'était... combien, maintenant? Enfin, c'était pas des... cinq mille... Je sais plus. Enfin, tout ça, je l'ai ici.

Moi, je veux payer ma partie, mon tiers. "Non, non, tu dois tout payer; après, tu n'as qu'à t'arranger avec eux". Donc, je continue à payer. Après, je me dis "ras-le-bol!"

Je m'étais mis d'affection avec un séminariste du séminaire. On était des majeurs. J'avais écrit une lettre à ce séminariste, que j'avais déchirée et que j'avais mise dans la poubelle commune du couloir du séminaire. Quelqu'un l'a trouvée, l'a recollée et l'a mise en dessous du directeur du séminaire. On me convoque. "On a trouvé cette lettre-là", "tu as une relation ambiguë avec ton camarade". On me dit "l'abbé Huet va venir et on va te faire signer un papier". Je ne savais même pas qu'après, on me disait "buiten!"

On me fait signer un papier d'une page. On me dicte et ça commence: "Je soussigné Joël Devillet écrit ceci sans la contrainte ni la menace". En dictant ça, ça veut bien dire que c'est le cas! Là aussi, on m'aurait fait signer n'importe quoi. À la fin, quand j'ai signé, je ne savais pas qu'on allait me dire "buiten".

Alors après, ce jour-là, le président du séminaire me dit: "On est lundi; pour vendredi, tu dois être parti". Je vais voir Mgr Léonard. Il a les larmes aux yeux – parce qu'il pourrait faire comédien! – et il dit: "Je n'accepterai jamais cette décision-là". "Travaille un an ou deux et, après, ceux qui t'ont mis dehors ne seront plus là et tu pourras revenir".

J'avais un diplôme d'aide-soignant avant de rentrer au séminaire. Je cherche partout du travail. On m'écrit des lettres: "Il n'y a pas de place; dès qu'il y

aura une place, on te contactera". J'attends toujours.

J'allais chez Mgr Léonard après et je dis "je cherche et on me répond ça". Qu'est-ce que Léonard me dit? "Je prie pour toi, tu vas trouver". Ça, c'était l'aide d'un évêque! Alors qu'il savait que j'avais été abusé par un prêtre.

Je vois une annonce dans le journal *Le Soir*. On cherchait un aide-soignant interne. Je téléphone. On m'engage. Mon premier emploi!

Deux ans après... Et je continue, pendant ce temps-là, à correspondre avec Mgr Léonard. Quand j'avais des congés, j'allais servir la messe à la cathédrale. Un jour, je revois l'abbé Huet, parce qu'il était devenu curé de la cathédrale. Je lui dis: "J'ai trouvé une autre psychologue. Allez-vous payer la thérapie, comme promis?" Il me répond: "Que tu ailles chez elle ou non, on s'en moque; ce n'est plus notre affaire." Je vais voir mon confesseur, le frère de Mgr Léonard, qui habitait juste à côté de la cathédrale et que je continuais toujours à voir. Je lui raconte. Il me dit: "Ils t'ont assez mené en bateau. Porte plainte." Même contre son frère. Il me dit: "Ils t'ont assez mené en bateau. Porte plainte."

Je me rappelle aussi que le père-abbé de Rochefort, chez qui j'allais du temps du séminaire avant de rentrer, n'a jamais compris comment l'Église me traitait. Le vicaire judiciaire d'Anvers, qui avait acté ma déposition, lui non plus n'avait jamais compris. Il allait souvent à Rome et se renseignait pour savoir s'il existait un dossier Hubermont à Rome, à la Congrégation de la foi. Rien! Donc, c'est une plainte que j'avais déposée et qu'ils ont rangée dans un tiroir. Or, déjà à ce moment, ils auraient dû confier ce dossier à Rome.

Le Père-Abbé de Rochefort me dit: "Ce n'est pas normal que tu paies toujours toi-même ta thérapie." C'est lui aussi qui m'avait indiqué une psychologue, car je n'allais plus chez M. Grignon. Je vais chez la nouvelle psychologue, qui me dit: "Mais ce n'est pas normal que vous deviez payer tout cela. Portez plainte!" Elle me conseille un avocat, qui habitait Uccle: Me Raoul Van de Put, un saint homme qui est aussi mort. Il me dit: "Ce n'est pas normal. Tac, tac, tac. Il faut porter plainte." Maintenant, on en vient au truc de la justice des hommes. Je me constitue partie civile au tribunal d'Arlon, puisque je suis de là, le 23 avril 2001. Mon anniversaire est le 7 juin 2001. Tout le monde dit que la prescription est de dix ans. Ouais, c'est bien... sauf que c'est faux.

Un jour, en audience, en chambre du conseil ou quoi, la partie adverse dit: "C'est prescrit! C'est

prescrit!" Je me souviens de la première substitut du procureur du Roi, Mme Wauthier, une très gentille femme qui est décédée. Elle a tapé du poing sur la table. Elle a dit: "Ne venez plus jamais avec ce mot prescription ici". Paf! Chambre du conseil, un an après, 2002: correctionnalisation des faits. Le procès dure encore deux ans; le prêtre doit aller voir deux psychiatres pour avoir un avis motivé, pour voir s'il est encore dangereux ou pas. Résultat des courses: le rapport dit qu'il n'est pas dangereux, qu'il n'est pas pédophile. C'est signé par deux neuropsychiatres. "Il ne l'est pas parce que il a abusé de Devillet à quatorze ans. C'est de la pédéastie, non de la pédophilie. Et il n'est pas dangereux. Il n'y aura jamais de récurrence". Il faut leur donner une médaille à ces gens-là.

Dans les courriers que le prêtre m'écrivait, il est évident qu'il ne marquait pas: "Viens ce soir, je vais essayer de te pénétrer". Il ne rentrait pas dans les détails. Donc comment prouver qu'il y a eu viol? Un jour, en préparant l'audition, je ne savais pas si j'allais être auditionné et je me disais: "comme je suis encore partie civile dans Calice, ils vont peut-être encore trouver une entourloupe, ils diront: "Il ne faut pas écouter Devillet car il va venir ici raconter trop de choses."" Où en étais-je? Comment prouver qu'il y a un viol. En préparant l'audition, j'ai essayé un peu de classer des documents. Faire un texte comme cela, je n'aurais pas su. Je n'ai pas de cabinet, pas de secrétaire, je n'aurais pas su, mais j'ai tout dans la tête. Comment prouver qu'il y a eu viol? Donc je relis un peu ces auditions, par exemple le procès au pénal qui a duré quatre ans. Première audition: il n'y a jamais eu sodomie. Il n'y a eu que masturbation, attouchements et fellations. Mme Wauthier, la substitut, lui dit: "Monsieur l'abbé, savez-vous que selon la loi, un viol est tout acte de pénétration sexuelle? Vous dites qu'il y a eu fellation, donc il y a eu viol." La preuve était là.

Prochaine audience, peut-être six mois ou un an après, il revient sur ses propos. "Non, non, il n'y a jamais eu fellation. Ça n'a été que quand il a eu ses dix-huit ans."

La substitut lui dit: "Vous avez attendu son anniversaire alors que vous le voyiez tous les jours les autres années?" Mais, résultat des courses, comme la pédophilie en Belgique est un crime et que, normalement, la prescription est de dix ans, que normalement, ça doit passer aux Assises et que ça y va une fois tous les 4 000 ans, le législateur a fait que, en correctionnalisant les faits, ça devient un délit et donc la prescription tombe à cinq ans. Ça, ne vous inquiétez pas, le tribunal de l'Église, ils sont au courant de tout ça. C'est pour ça qu'ils s'en foutent, des plaintes. Parce qu'ils devraient mettre une statue dans les églises:

Sainte Prescription et une autre: *Saint Pinocchio*.

Donc, le prêtre aussi, durant toute cette procédure de quatre ans au pénal à Arlon, a avoué les faits et a toujours promis de m'aider. Bien sûr, pour la clémence du tribunal. Il a pu faire venir trois témoins. Moi, j'en avais demandé deux: j'avais demandé que l'abbé Rossignon vienne témoigner, puisqu'il m'avait connu avant les abus et l'abbé De Coster, qui était le curé pendant les abus de ce pédophile Hubermont. Refusé. Le prêtre en question n'a jamais eu de perquisition pendant ma procédure pénale.

Une chose que j'aimerais dire aussi, c'est que quand je me suis constitué partie civile à Arlon en avril, un jour, la police me téléphone: "Monsieur Devillet, vous avez porté plainte. On est la police d'Arlon, on doit vous auditionner". "Ça va, je vais venir." "Non, non, c'est nous qui venons à Bruxelles." Là, je me sentais écouté, important, vous voyez. Parce qu'on critique souvent la police. Ils viennent avec leur fourgonnette, à deux, un homme et une femme. Ils viennent chez moi: "Allez, venez, suivez-nous, prenez votre carte d'identité." On va au grand siège de la police, on monte les ascenseurs, les policiers saluent les collègues: "Ah, vous venez d'où?" "On vient d'Arlon." La tête des collègues, ils se disent: "Mais qu'est-ce qu'il est, celui-là, pour que la police d'Arlon vienne l'auditionner?" "On a besoin d'une salle avec un ordinateur", tac tac tac. Ils m'auditionnent très gentiment. J'avais donné deux...

Le juge d'instruction n'a jamais fait de perquisition chez le prêtre. Tant mieux, bon! Mais il a fait une perquisition en 2001 à l'évêché de Namur parce que j'avais dit avoir déposé une plaine au tribunal. J'ai signé un accord qu'ils n'ont jamais tenu. On ne m'a jamais donné les copies. Une perquisition a donc lieu à l'évêché de Namur dont j'ai le procès-verbal. Ils étaient à six policiers de la traite des êtres humains. Ils vont chez Mgr Léonard qui n'est pas là. Le vicaire général, l'abbé Baillet, ouvre la porte. Les policiers demandent le dossier du prêtre Hubermont parce que le mandat de perquisition demande de prendre tout ce qui concerne Hubermont et Devillet. Déjà, une erreur! Parce qu'après, on dit qu'il n'y a pas eu d'autres faits. S'ils avaient pris le dossier en entier, il y avait peut-être d'autres faits. Mais, après, on me dit que cela n'aurait peut-être pas été ... Enfin.

Le vicaire général dit qu'il n'y a pas de dossier sur l'abbé Hubermont: "Tenez, voilà le dossier administratif." Il n'y avait qu'une photo de journal disant qu'il avait été ordonné et une lettre de remerciement à l'évêque de l'époque pour son ordination. Cela, c'était le dossier d'un prêtre, alors

que tout le monde savait qu'il avait recommencé la pédophilie à Flawinne où il était.

Les policiers marquent sans désespérer: "Nous allons chez le vicaire judiciaire Huet, place du Chapitre, à côté de la cathédrale. Ils disent: "Nous venons chercher le dossier Hubermont, tout ce qui concerne Devillet." Et l'abbé Huet dit: "Il n'y a pas de dossier. On est au courant qu'il y a eu des histoires de mœurs à Flawinne mais rien n'a filtré jusqu'à nous." Je vous donnerai ensuite tous les documents. Vous verrez que je retiens tout mot pour mot. Il ajoute: "Devillelet en veut à l'évêché de Namur parce que je lui ai interdit de servir la messe à la cathédrale." J'étais donc acolyte, gratos. Il m'avait chassé de la cathédrale. Je ne pouvais plus servir à la cathédrale parce que je dérangeais. Je lui avais dit: "Quand allez-vous payer ma thérapie?" Que t'aïlles chez elle ou pas, on s'en moque. Donc, à chaque fois, je revenais à la charge. Il m'avait chassé de la cathédrale. Bien sûr que je n'y suis plus allé, alors que le pédophile pouvait continuer à faire la messe. Cherchez à comprendre!

Les policiers n'ont pas pris pour parole d'évangile ce que le vicaire Huet disait. Ils ont perquisitionné et ils ont trouvé mon dossier avec onze documents concernant Devillet-Hubermont, les accords dont on ne m'avait jamais donné la copie et la déposition que j'avais faite au tribunal.

Et même un versement de 5 000 francs belges du prêtre parce qu'après, le monsieur Grignon, Jacques Grignon, je lui devais une facture de 15 000 francs – je ne sais pas ce que ça fait en euros –, parce que je n'avais pas payé les dix dernières séances. Donc, une séance c'était 1 500 francs, tantôt je cherchais le montant.

Donc, le monsieur Grignon m'envoie une facture avec un petit post-it "à payer dans les huit jours, sinon ce sera devant le juge de paix". J'écris à monseigneur Léonard et je lui dis – parce que j'habitais Bruxelles – "Mais ce n'est pas normal, il y avait eu un accord.". Léonard me répond: "Paye ta part!" Comme s'il ne savait pas payer mes 5 000 francs à ma place! Là aussi, Léonard, j'ai toujours gardé tous ses courriers, ils sont tous ici. Depuis avant qu'il soit évêque jusqu'à après.

Parce qu'une fois, il a osé dire, via son avocat, qu'il n'a jamais fait connaissance de moi qu'à partir du moment où je suis rentré au séminaire et que donc, l'histoire d'Hubermont, il n'en a jamais entendu parler. Heureusement, j'avais une lettre qui disait, au mois de juin 1991: "J'ai été heureux de faire ta connaissance lors de la messe à Aubange". Donc, heureusement que j'avais gardé tout ça! Saint Léonard, c'est le patron des prisonniers... Comme

je le dis, je suis le seul en Belgique à avoir pu faire condamner un évêque, monseigneur Léonard. Mais je lui ai toujours dit que c'est l'abbé Huet qui aurait dû être condamné avec lui, parce que c'est lui gérât tout ça, c'est lui qui avait tout ce pouvoir-là au niveau du droit canon. Ils sont payés par l'État, le SPF Justice. Il aurait dû dénoncer les faits, selon l'article je ne sais plus combien.

Je paye donc le tiers de ma facture, les 5 000 francs belges que je devais.

Le prêtre avait toujours promis aussi de réparer. Bien sûr, il a eu la prescription. Les faits étaient là mais mon jugement était marqué "irrecevable" à cause de la prescription. Et au niveau du civil, on ne peut pas statuer, on est incompetent puisque c'est irrecevable. Quatre ans de procédure pour dire ça! Je laisse neuf mois d'attente à mon prêtre abuseur pour qu'il prenne contact soit avec mon avocat pour réparer, pour dire au moins ce qu'il proposerait. Aucune nouvelle. Mon avocat, maître Van de Put, qui était âgé, me dit: "Tourne la page, il n'y a plus rien à faire". Et je me rappelle, à l'audience d'Arlon, où on a dit que c'était prescrit, Mme Wauthier vient me voir à la fin de l'audience, à la sortie, parce qu'elle m'aimait beaucoup. Je pouvais aller avec mon chien près d'elle, elle l'acceptait. Elle m'a dit: "C'est prescrit, mais vous avez réussi à lui faire peur". Je lui ai répondu du tac au tac: "Je ne fais pas un procès pour faire peur aux gens." Mais elle était toujours de mon côté.

Alors, je me suis renseigné auprès de quelques avocats. J'avais vu un avocat de Dutroux, qui défendait Dutroux gratos. Il disait: "Moi, je défends Dutroux gratuitement." Je lui ai écrit pour avoir des conseils, mais je ne dis pas que je veux être en procédure avec monseigneur Léonard, sinon, comme Léonard était le plus médiatique de Belgique, tout de suite ç'aurait peut-être été accepté ou pas. Je ne dis pas où les faits ont eu lieu, je ne donne pas mon jugement mais j'explique: "Voilà, j'ai porté plainte contre mon prêtre, c'est prescrit à cause de la correctionnalisation. Que faire?" Celui-là me dit: "Ouvrir le dossier, 5 000. Après, 10 000". Tutut, je ne lui ai jamais répondu.

Je prends contact avec un autre et un autre, je demande un peu de renseignements. Puis, un professeur d'université me donne un renseignement, je ne vais pas dire son nom. Il me dit: "Il faut porter plainte (tapote sur le pupitre) au civil, la prescription est de 30 ans." Hop, je prends un autre avocat. On interpelle l'avocat de Hubermont pour dire "Alors, où ça en est?" Il ne répond pas, alors je vais au civil, contre Hubermont, au tribunal civil d'Arlon, en 2005. Jugement en 2012. Sept ans de procédure! Quand

je dis qu'il faut s'acharner. Alors quand j'entends les victimes qui rouspètent, des fois: "Oh, tribunal arbitral" et qu'en cinq minutes elles ont pu avoir 25 000 euros et après, elles viennent encore se plaindre!

Parce que quand on va au tribunal normal (tapote le pupitre)... Dans mon livre, je dis: "En Belgique, la justice, c'est une loterie. Une fois on gagne, une fois on perd. C'est pour ça qu'il y a l'appel." Avec les mêmes documents, il n'y en a pas un de plus qui a été mis, ni un de moins.

Je porte donc plainte au civil. Il y a un expert qui... Donc, la prescription n'est pas invoquée, sauf par la partie adverse, mais elle n'est pas reprise par le tribunal. Moi, on me donne les 30 ans. Parce que la prescription au civil, c'est 30 ans après les 18 ans. Ça, jamais personne ne n'en parle. Dans vos travaux, dans les trucs arbitraux. Parce que je suis sûr et certain qu'il y a plein de gens qui pouvaient aller au civil, et qui auraient peut-être eu gain de cause, et qui auraient été devant un tribunal normal, et qui auraient été contentes parce que c'était leur abuseur qui était condamné, qui payait lui-même. Il y aurait eu les intérêts. Bon.

Parce qu'on dit toujours: "C'est prescrit". Mais vous parlez toujours que du pénal. Après, on a changé la prescription du pénal, on l'a mis à 15, et puis à 20 et là, maintenant, elle n'y est plus. Hé, jamais vous parlez du civil. Et c'est ça que je ne comprends pas non plus. Comment se fait-il que moi, j'aie pu faire condamner monseigneur Léonard et qu'avec toutes les victimes qu'on entend, pourquoi il n'y en a pas une qui attaque un autre évêque? Regardez, les victimes de Vangheluwe. Pourquoi ils ne s'acharment pas contre lui au civil? Il ne faut pas attendre qu'il soit mort. Tutut. Ça, je ne comprends pas. Ou contre un supérieur majeur, parce qu'il n'y a pas que les évêques qui sont responsables. Il y a combien de religieux qui ont violé? Donc, c'est le supérieur majeur. Même si ce n'est pas lui directement, on pourrait les attaquer aussi, ou l'institution. Rien.

Ma procédure civile est acceptée. Un médecin expert est désigné. C'est ça les trucs aux tribunaux. En cinq minutes. Ah, 25, 15 000. Comment ils font pour.. à la fléchette, là, leur tableau. Tac! Moi, mon jugement dit que l'expert doit donner son jugement dans les six mois. Il y a eu trois ans avant d'avoir le rapport. Six – je l'ai relevé – six séances, plus les trucs de tête, comment on appelle ça, écho... électrocargogramme, je sais pas trop quoi. J'ai une voix qui est assez aiguë. Au téléphone, on me dit toujours madame. Moi, je disais que ça venait des abus. J'ai entendu des gens dans votre commission qui disaient ça aussi, que c'est possible. De toute façon, moi, c'est marqué dans

mon rapport d'expertise que ça vient de là.

Mais le prêtre en question: "Non, non, non, il est né avec un ADN de femme. Sa voix, c'est parce qu'il n'a pas les chromosomes d'un homme". J'ai dû faire des tests ADN pour prouver que j'étais un homme. Vous vous rendez compte? Bon.

Après, le prêtre a été condamné à 30 000 euros. Il y a les détails. Pourquoi? Parce que j'avais gardé toutes les preuves de tous les psychologues chez qui j'allais, j'avais gardé même les tickets de train du temps où j'allais à Leuven chez l'autre psychologue. Et c'est grâce à ça que j'ai eu un bon montant, 30 000. Plus 38 000 euros d'intérêts. Les intérêts courent depuis la majorité. Total, 68 000 euros. C'est le prêtre qui a payé. Il a payé en deux fois. On s'était même renseigné au niveau du cadastre pour voir s'il était propriétaire, il l'était. Sinon, on saisissait sa maison. Donc, vous voyez, là, je suis fier de ça. Je n'ai pas fait un petit arrangement, un tribunal arbitral, chut chut chut, il ne faut pas dire de qui on parle. Dans ce cas, par la suite, il ne faut pas enquêter pour savoir s'il y a eu d'autres victimes, il faut signer. C'est cela que j'aimerais dire, enfin ça je ne vais pas oublier.

En parallèle, je fais un procès contre monseigneur Léonard pour n'avoir pas aidé la victime que je suis au civil, à Namur. Et je réclame les trois années que j'ai fait en séminaire parce que, pendant ce temps-là, je n'ai pas pu travailler. Je n'étais pas logé, nourri, blanchi, ça coûtait 250 euros par mois et c'est la famille de mon ancien curé, l'abbé Muller, qui payait. Donc, il ne m'ont pas logé, nourri, blanchi, et je suis sûr que si ce n'était pas le cas, ils m'auraient déjà viré depuis longtemps. Mais ils se disaient: "Oh, lui, il a une bourse qui vient comme ça, la famille qui donne, ça ne dérange pas qu'il soit là." Bon.

En parallèle, je fais donc la procédure contre Léonard, en 2006. Mais d'abord, on le met en demeure. La justice n'aime pas qu'on porte plainte comme ça, il faut d'abord essayer de s'arranger. L'évêque répond, via son avocat: "Je n'ai rien à me reprocher, mais par esprit de compassion et de charité, je veux bien aider M. Devillet, dans la mesure qu'il indiquera." Moi, je n'ai pas besoin de charité ni de compassion. J'ai toujours dit que – c'est marqué dans mon livre – je préférerais perdre mon procès et aller jusqu'au bout que prendre l'argent et d'arrêter. Parce qu'une fois, il proposait 5 000 euros, mais bien sûr, je ne devais plus parler dans les médias; une autre fois 10 000 euros, mais bien sûr, je ne devais plus parler dans les médias. Jamais de la vie.

Le tribunal de Namur me déboute pour le matériel. Ils me disent qu'on n'apporte pas la preuve que

c'est monseigneur Léonard qui m'a mis dehors du séminaire, donc, pour le matériel, je suis débouté.

Les titres des journaux: "Devillet débouté!" Léonard passe à la télévision à un débat de Pâques, chez Pascal Vrebos: "J'ai gagné le procès". Tututut. Il restait le moral et le psychologique. Et là, le tribunal disait qu'ils attendaient que le prêtre soit condamné pour condamner l'évêque. Donc, on sursoit au jugement. Le prêtre est condamné au civil à Arlon, on retourne voir le juge à Namur et qu'est-ce qu'il dit? "Ah ben non, vous avez reçu de l'argent du prêtre, eh bien l'évêque ne doit pas vous payer." Débouté pour les trois, donc, moral, psychologique, matériel. Joël Devillet condamné à 5 500 euros pour les frais de justice.

Je me rappelle encore, je vais au jugement (tapote le pupitre) sur place, depuis Bruxelles jusqu'à Namur à 9 h du matin, pour m'entendre lire le jugement. Je suis seul dans la salle d'audience, le juge me dit: "Mais vous n'avez pas à venir." Je dis: "Ben maintenant, je suis là." Il y avait la greffière. "Ah mais, vous demanderez le résultat à votre avocat." Je dis: "Mais vous ne pouvez pas me dire si j'ai gagné ou si j'ai perdu?" "Vous demanderez à votre avocat!" Je vais au greffe – parce que moi, je suis persévérant – "Ah mais le jugement n'est même pas encore signé, il faut attendre." Je téléphone à mon avocat, maître Kauten d'Arlon, lequel, j'en suis sûr, me regarde, parce que sans lui, je n'aurais pas réussi non plus. On ne réussit pas tout seul. Donc, je remercie maître Kauten. Il téléphone au greffe: "Il faut lui donner le jugement (tapote le pupitre)". Je sors, la RTBF était là. Eux, ils étaient déjà au courant du résultat, alors que moi, victime, sur place, pfuit. En plus, à la fin du jugement, c'est marqué *Prononcé et lu en audience publique*. Et alors, le juge, avait osé dire au tribunal – il y avait Sacha Daout qui était là, de la RTBF –: "Je suis juge depuis trente ans, je n'ai jamais lu un jugement en audience publique, ce dossier n'est pas plus important qu'un autre, je ne donne pas le prononcé." Est-ce que c'est normal ça? Bien sûr, s'il n'y a aucun défenseur de la cause présent, il ne va pas lire pour les tableaux de la salle d'audience. Mais si moi, je suis là? Bon.

Et vous pouvez regarder des vidéos sur Internet, RTBF, monseigneur Léonard condamné, vous verrez Sacha Daout qui dit: "C'est scandaleux, le juge a refusé de lire le jugement à l'audience". Devillet est condamné à 5 500. Tout de suite, j'ai dit: "Je fais appel". Tout de suite, Marc Kauten, je lui téléphone: "On fait appel."

A Liège, ce sont trois femmes qui jugent. Dans mon livre, je dis que je préfère les femmes en justice que les hommes. Parce que les hommes, ils traitent ces affaires-là – je le mets dans mon livre – comme des

accidents de voiture. "Ah, il y avait déjà une bosse dans ta carrosserie, tu réclames ça, mais il faut déduire la bosse qu'il y avait avant."

Et c'est ça l'expertise aussi. L'expertise, j'ai "Le prêtre a été condamné". Mon expert me donne 50 % d'invalidité permanente, 16 points attribués au prêtre en question. Donc, vous faites x2, c'est 2 000 euros le point, aussi. Mais après, on a déduit l'argent que j'avais eu de la commission d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence. Ils m'avaient donné une avance de 7 000 pour payer mes frais. Je les remercie. Parce que je trouve qu'en Belgique, il y a assez de choses. Le service d'aide aux victimes, j'ai été les voir plusieurs fois. Mme Platz, à Saint-Gilles. Enfin, j'en parlerai après.

Donc on a déduit les 7 000 euros, ce qui est normal. Et normalement, la commission d'aide aux victimes devrait récupérer cet argent-là auprès du condamné. Je ne sais pas s'ils l'ont fait. Parce que sinon, il a économisé 7 000. Les frais d'expertise, mon jugement, qui date de 2012, dit *Réserve à statuer quant aux frais d'expertise*, parce qu'ils n'ont pas retrouvé la facture de mon expert. Donc, l'expertise m'a coûté 3 400 euros. Expertise. C'est moi qui l'ai payée, on n'est jamais retourné au tribunal pour dire: "Allez, je veux ces 3 400!" Moi, je suis pas en train de grappiller l'argent partout.

Les trois femmes, à la cour d'appel de Liège, parmi les trois déboulements, confirment le déboulement dans le matériel. À ce moment-là, je n'avais pas fait appel. Si j'avais fait appel, peut-être que ça aurait pu changer mais, je n'avais pas fait appel. Comme je vous l'ai dit, l'argent ne m'intéressait pas. Moi, ce que je voulais, c'est une condamnation, c'est tout.

Elles condamnent monseigneur Léonard à payer 10 000 euros pour dommages psychologiques et matériel, parce que l'expert – heureusement – avait mis dans l'expertise que Léonard était responsable à 5 % de mon dommage, donc il n'a pas fallu refaire une autre expertise, on s'est servi de celle-là pour le procès de Léonard. Et Léonard a toujours cru, il le disait souvent: "Ah" quand il a été condamné... Donc après, il a dû aussi payer 8 000 euros de dommages et intérêts, donc au total, 18.

Après, il a été condamné le 23 avril 2015 en appel. Tout de suite, communiqué de presse de Rik Devillé. Je ne sais pas s'il est là, parce que les autres fois, je le vois toujours au premier rang. Tout de suite, communiqué de presse de Rik Devillé: "Monseigneur Léonard doit démissionner!" Mais, est-ce qu'il m'a demandé si je voulais qu'il démissionne? On dirait que Rik Devillé est le juge de l'Église. Tout passe par lui. Rik Devillé. Pourquoi

on ne lui a pas encore donné une médaille? Je ne comprends pas.

"Léonard doit démissionner". Mais ça, c'est du show. Parce que – je vais vous expliquer pourquoi – monseigneur Léonard a été condamné 23 avril 2015. Il est né le 6 mai 1940. Donc, le 6 mai 2015, il démissionnait pour raison d'âge. Donc, demander sa démission sept ou dix jours avant, ça rime à quoi? À du show. C'est ça que je veux dire.

Et moi, je dis aussi, la loi en Belgique est la même pour tout le monde. C'est pas parce que c'est un évêque, que c'est un prêtre, qu'ils doivent être pendus sur une croix. Il a le droit de pouvoir aller en cassation. Il a voulu aller en cassation, donc lui, il a d'abord le droit de lire le jugement. Moi, je suis allé sur place à Namur chercher le jugement, lui, il l'a peut-être eu trois, quatre jours après par la poste. Parce qu'à l'époque, c'était pas par Internet. Donc, il a le droit qu'on lui laisse lire son jugement pour voir s'il va aller en cassation ou pas.

Parce qu'il disait à la télévision: "Oh, je ne comprends pas pourquoi j'ai été condamné, j'avais été blanchi en première instance." Ben c'est ça, l'appel. Tutut, c'est une fois oui, une fois non. J'aurais pu être débouté et j'avais des frais de 10 000 euros. C'est la loterie, hein. Mais j'ai toujours eu confiance en la justice, parce qu'avec tous les documents que j'ai, comment faire autrement? Bon.

Par la suite, je reviens à M. Grignon chez qui j'allais pour des consultations de psychologie. En 2002, il est ordonné prêtre. Donc, l'abbé Huet, vicaire judiciaire de Namur, Léonard, tout ceux-là savaient qu'on m'envoyait chez lui parce qu'il fermerait... tac tac. Parce qu'un autre psychologue, il m'aurait dit. "Il faut aller porter plainte au civil". Mais non, là, ça restait entre nous, enfin à l'intérieur de l'Église.

J'avais été revoir monseigneur Léonard, deux ans après qu'on m'ait foutu hors du séminaire. Je dis: "Voilà, monseigneur, vous m'aviez parlé de me reprendre après un an ou deux de travail. Je reviens vers vous." Il me répond: "Je ne t'ai jamais dit ça." C'est aussi à ce moment-là que son frère m'a dit: "Il faut porter plainte contre lui, il te mène assez en bateau."

Ce psychologue-là est ordonné prêtre en 2012. Il venait du Canada. C'est qu'il y a eu des choses là-bas également. Il était religieux, ou secrétaire d'un cardinal à l'époque là-bas. Il y a certainement eu des choses, mais je ne suis pas juge d'instruction, c'est pas à moi à chercher. Et qu'est-ce que je vois dans la presse? C'est que pendant ses thérapies, il disait qu'il savait guérir les homosexuels. Il savait les guérir.

Ça passe dans Sudinfo. M. Senesael fait un article dans le journal avec sa photo, je pense encore, scandalisé. "Comment on peut avoir des propos pareils? Dire que l'homosexualité, ça se guérit, que c'est une maladie machinchouette!" Mais que faisait ce psychologue-là, prêtre, de surcroît, par la suite? Pour guérir ses patients, il les masturbait. Vous croyez qu'un psychologue, il est là pour ça? Bien sûr, il y a eu plainte au Conseil de l'Ordre, il était connu. Moi, j'avais même parlé de son cas à l'Ordre des psychologues – je ne sais pas comment ça s'appelle –, parce que sur la facture qu'il m'avait envoyée, pour m'intimider, il avait marqué TVA 21 %, alors que pour les psychologues, il n'y avait pas de TVA; je ne sais pas si maintenant il y en a, mais, à l'époque, la TVA n'existait pas. Donc, il indiquait TVA 21 % pour faire croire que c'était une vraie facture.

Par la suite, bien sûr, des gens ont porté plainte contre lui pour ses agissements. Moi, ce que je fais, quand je connais quelque chose, quand j'ai quelque chose à dire, je vais à la police ou j'écris au procureur. Je ne fais pas une justice comme Rik Devillé, toujours à.. à... Pff, moi ça m'énerve. La Belgique devait avoir un nouveau cardinal, Mgr Van Looy. Tout de suite, Rik Devillé: "Non, c'est scandaleux! Il ne faut pas qu'il soit cardinal!" Mais est-ce que Rik Devillé est le juge de l'Église en Belgique?

Il y a eu des auditions, ils ont été entendus les premiers. Le premier ministre l'a reçu alors que toute la presse disait: "Il va recevoir des victimes." J'ai écrit au premier ministre ce jour-là: "Comment allez-vous choisir les victimes? Est-ce que moi je peux venir? Je suis la seule personne qui a fait condamner un évêque." Il ne m'a jamais répondu, hein. Mais on reçoit Rik Devillé.

La présidente: Désolée, M. Devillet, les membres de la commission ont suggéré de nombreux noms de personnes à auditionner. Votre nom figurait dans la liste, et aussi le nom du groupe autour de M. Devillé. Nous avons essayé de choisir objectivement.

Joël Devillet: Ça, ce n'est pas grave. A la première commission, il était aussi auditionné. Lors de la première audition, j'avais voulu parler. On m'avait dit: "Non, on n'interroge pas des victimes, parce que ça pourrait faire préjudice à la constitution de partie civile au procès Calice." Moi je veux bien, mais Mme Opdebeek, elle avait été entendue à ce moment-là, elle était partie civile dans Calice. Donc, c'est ça que je n'aime pas trop.

La Belgique pouvait avoir un cardinal de plus. Ben non, Rik Devillé a décidé que. Je ne suis pas

d'accord. J'ai écrit mon livre en flamand, je lui ai demandé d'en faire la préface. Mais je n'ai jamais eu l'aide escomptée. Tout le monde dit: "Rik Devillé, il a fait ça, il a fait ça". On dirait qu'il n'y a que lui qui a fait.

Alors qu'il y a une personne que vous auriez dû auditionner, mais malheureusement, elle est décédée. C'est Peter De Waele. C'est le policier chargé des affaires de pédophilie et qui avait fait les perquisitions avec le juge De Troy. Lui, il a même écrit un livre, *Chasseur de pédophiles*. Tout son métier, ça a été ça. J'ai voulu reprendre contact avec lui, et sur internet, j'ai vu qu'il est mort l'année passée; il devait avoir dans les 55 ans. C'était un gars comme ça. Sur internet, j'avais vu un article sur *7sur7* dans lequel il disait: "Les prêtres pédophiles dont les affaires sont prescrites peuvent être poursuivis." En avril 2010. Je prends contact avec lui. Il ne répond pas. Comme je suis un peu acharné (*tapote le pupitre*), si on ne me répond pas, une semaine, deux semaines, je renvoie le même mail. Aujourd'hui, il y a les mails, c'est facile, c'est gratuit. Et plus besoin d'un accusé de réception. Donc je renvoie toujours le premier mail. Il me répond: "Je n'ai pas su vous répondre, parce qu'on était en plein déménagement." Merci, c'est bien. Il me reçoit à la grande tour, là où le cardinal Danneels a fait son malaise lors de son audition. Parce qu'il ne voulait rien boire, rien manger, mais il était diabétique. Alors il a fallu faire venir l'ambulance.

Peter De Waele me reçoit, le 15 juin. J'ai encore les mails par lesquels je le remercie quand je suis rentré à la maison; c'était le 15 juin. Je lui dit que mon livre va sortir en flamand dans quelques jours. "Hou! attendez, attendez, il y a quelque chose qui va arriver." Et le 24, c'était l'opération Calice.

Mais je lui ai expliqué tout ce que je savais. Je lui ai dit que l'abbé Huet en question, à Namur, cachait tous les dossiers des prêtres pédophiles à la cathédrale de Namur, dans les coffres-forts. Mais bien sûr, ils n'étaient plus là, parce que trois ou quatre années avant qu'un prêtre m'ait dit ça, j'avais écrit à Visart de Bocarmé, procureur général de Liège, en lui disant: "J'ai quelque chose d'important à vous dire. Je suis une victime qui a été abusée par un prêtre, j'aimerais vous dire quelque chose d'important mais je n'ai pas envie que cela fuite." Il m'avait répondu: "Si vous avez quelque chose à dire, faites-le par écrit." Alors, je lui ai expliqué, j'ai été abusé.

Depuis qu'il y avait eu la perquisition à l'évêché et chez Huet, ils avaient caché tous les dossiers à la cathédrale. C'est un prêtre qui m'avait dit cela, le curé de la cathédrale de l'époque, qui est décédé. Parce que j'ai beaucoup d'amis prêtres. Il m'avait

fait cette confidence-là. Mais moi, je ne vais pas aller perquisitionner le coffre-fort! Donc, j'ai écrit encore à de Bocarmé – j'ai tous les documents – et je lui ai dit: "Voilà, il y a trois sacristies à la cathédrale de Namur, les coffres-forts sont dans la sacristie de l'évêque." Il m'a répondu qu'il fallait que j'écrive au procureur du Roi à Namur. J'ai refait la même chose. Après, il n'y a rien eu. Parce qu'après, de Bocarmé est devenu chef de cabinet de Mme Milquet et maintenant, il est à l'Université catholique de Namur.

Un jour, je le vois sur un plateau de télévision en direct. Et à la fin du débat, le présentateur, Olivier Maroy dit: "Que voudriez-vous dire comme dernier mot aux hommes politiques qui sont là?" J'ai dit que je voulais parler au procureur général. Je lui dis: "Je vous ai écrit à l'époque pour vous dire que l'évêque cachait tous les dossiers des prêtres pédophiles à la cathédrale de Namur dans un coffre-fort. Qu'est-ce que vous avez fait? Rien!". Il me répond du tac au tac: "Ce n'est pas vrai, je n'ai jamais reçu votre courrier!". Je suis rentré chez moi et je lui ai refaxé ses courriers et ses réponses et le courrier que j'avais écrit au parquet de Namur.

L'Église ne collabore jamais avec la Justice. Souvent, il y a des évêques ou des Scholtes ou des de Beukelaer qui disent "pourquoi on vient perquisitionner les dossiers à l'évêché?", "il suffit de nous les demander". Mais non! Dans mon cas, le vicaire judiciaire dit "il n'y a pas de dossier". Après, les policiers, heureusement, ils n'ont pas pris comme parole d'évangile, ils ont perquisitionné.

Le psychologue en question qui est devenu prêtre, là aussi, je connaissais des choses. J'ai écrit au procureur du Roi de Namur. J'ai dit que j'étais chez lui en psychothérapie, "je peux aussi vous expliquer des choses". "Allez à la police d'Andenne faire une déposition. Je l'ai fait et, de nouveau, j'ai dit "ce prêtre Grignon, psychologue, chez qui on envoyait les prêtres pédophiles ou les séminaristes qui avaient des problèmes...". Comme ça tout était bien cadencé. Après, il répétait tout au vicaire judiciaire Huet et puis à Léonard. C'est ça le manichéisme, c'est tout savoir, comme ça c'est le pouvoir et machin chouette.

Après, ce prêtre en question n'a jamais été condamné parce qu'il a été à l'hôpital de Bruxelles – Saint-Luc – parce qu'il était un peu obèse. Il a voulu mettre un anneau gastrique et puis il est mort. Comme je dis, la Justice est la même pour tout le monde. Il est innocent, il n'a jamais été condamné!

C'est comme Vangheluwe! Jusqu'à preuve du contraire, il est présumé innocent, même s'il a

avoué. Il y a des gens qui avouent et qui retirent après. Je ne suis pas en train de le défendre. Regardez Daneels, il était dans les protagonistes de l'opération Calice. Mais il est mort, il est innocent. Pourtant, il a couvert des prêtres pédophiles, c'est dans le dossier Calice. Je suis partie civile. Vous avez dit l'autre fois "il y a 104 cartons". Moi, j'en ai 102. La dernière fois que j'ai fait la demande, c'était il y a deux ans, grâce au covid. Tout le temps, je demandais copie du dossier. "Tenez, voilà ce qui vous concerne". Ce qui me concernait, ce n'était que les convocations que j'avais eues déjà à la maison. Grâce au covid, j'allais là-bas avec ma machine.

J'avais demandé au parquet fédéral de pouvoir rentrer avec ma machine, pour consulter les dossiers, parce qu'avec un ordinateur, impossible et sur papier... négocier, négocier. Puis après est venu le covid. Merci, le covid: grâce à lui j'ai eu accès à tout le dossier. On m'a dit que c'était 1 400 euros. Heureusement, maître Kauten m'a dit que je devais demander le *pro deo*. Tac! Ordonnance, j'avais accès au dossier complet, et gratos. Donc, moi, je sais tout ce qu'il y a dedans.

Rik Devillé, au début, je m'entendais bien avec lui. Je lui dis: "Vous avez tellement de dossiers, comme vous dites, mais pourquoi n'êtes-vous pas partie civile dans la procédure Calice?" Question! Poser la question, c'est y répondre. Lui, on dirait qu'il est comme une succursale de maître Van Steenbrugge. Les victimes qu'il a, il les envoie chez lui. Il y a deux ans, je demande rendez-vous à Child Focus, puisque j'avais lu dans les journaux que l'ordinateur de Vangheluwe était rempli de pédophilie. Et j'avais vu que Child Focus était partie civile dans le dossier Calice. J'ai écrit à la présidente qui ne m'a pas répondu. Un an après, je suis revenu à la charge. J'ai écrit, j'ai reçu des mails automatiques "Je suis en vacances etc.". J'ai insisté: "Est-ce que je pourrais avoir un rendez-vous pour vous expliquer deux ou trois choses, vu que je suis partie civile?" J'ai eu un rendez-vous avec une dame qui s'occupe du juridique et je lui ai tout expliqué pendant une heure. Moi, il me faut souvent une heure pour parler, mais comme ici je dois développer... Je lui ai dit: "Mais pourquoi êtes-vous partie civile dans le dossier Calice à cause de Vangheluwe? Comment cela marche-t-il? Etc." Moi, déjà, elle ne voulait pas trop m'écouter, parce qu'elle disait: "Mais monsieur vous racontez des choses. Cela ne vous regarde pas, parce que nous, nous nous occupons des enfants disparus et de la pornographie infantine. Nous n'avons rien à voir avec votre histoire."

Je lui ai dit: "Si, attendez la fin de mon histoire. Parce que mon prêtre, l'année passée, il a passé un mois en prison pour pédophilie, pornographie."

J'ai demandé: "Pourquoi dans ce dossier-là, n'étiez-vous pas partie civile? Elle m'a répondu: "On ne peut pas être dans tout." Merci! Je lui ai demandé: "Pourquoi ne faites-vous pas activer la procédure Calice? Cela traîne depuis treize ans, 2010-2023, treize ans et rien?" Je lui ai demandé: "Pourquoi vous ne faites rien? " Elle m'a répondu: " Vous pouvez prendre contact avec notre avocat, peut-être pourra-t-il vous conseiller?" Je demande qui est l'avocat. "Maître Van Steenbrugge." Encore une fois. Alors, j'ai dit: "Ça va. Je sais pourquoi cela traîne."

Lorsque j'ai porté plainte contre mon prêtre en 2001... là je vais taper sur le politique doucement pour dire qu'il ne faut pas seulement taper sur l'Église et pourtant, je n'ai plus la foi. Je respecte ceux qui vont à la messe, qui communient au Saint-Sacrement parce que c'est le prêtre qui transforme le vin et le pain en Jésus mais moi j'ai toujours dit: "C'est aussi un prêtre qui m'a abusé avec ses saloperies de mains." Mais je crois toujours. Je vais parfois à la messe au premier rang. Surtout quand Léonard était évêque de Namur et qu'il faisait des messes à Bruxelles, je m'installais au premier rang. Puis quand il est devenu archevêque aussi, exprès pour l'embêter. Une fois, il est venu près de moi. "Ah, tu vas bien?" Il pose la question et il répond. Je reste assis, je ne me lève pas, je ne vais jamais communier. Il y a 23 ans que je n'ai plus communié et 23 ans que je ne me suis plus confessé parce que c'est grâce ou à cause de Mgr Léonard que je n'ai plus la foi mais je crois qu'il y a toujours de bons prêtres et je les félicite.

En 2001, quand je me suis constitué partie civile, il y a eu une entourloupe. Léonard, pour se défendre, a fait en sorte que le prêtre en question – Hubermont – soit engagé dans une institution pour personnes en difficulté, de 18 à 70 et quelques ans: des SDF ou des gens qui ne sont pas mûrs dans leur tête. Il continuait d'habiter au presbytère. Son adresse était le presbytère de Bonnerue, près de Saint-Hubert. Donc, pour les gens, il était toujours le curé. Or l'évêque disait: "Non, non, il n'est plus curé. On l'a mis à l'écart." Tout cela, c'est du baratin. J'étais même allé voir le bourgmestre de Libramont à l'époque, qui m'avait dit: "Nous ne savons rien faire, parce qu'il habite un presbytère de la paroisse. Ce n'est pas un presbytère de la commune. Sinon, nous aurions pu le faire dégager. En tout cas, merci de nous le dire. Nous étions au courant de rumeurs, mais maintenant nous savons."

J'ai toujours dit: "Mais comment ce prêtre-là peut-il être un éducateur spécialisé dans cette institution, où son salaire était à 100 % subsidié par la Région wallonne? Ce bâtiment appartient à la Province

– donc, les députés permanents." Alors, j'ai écrit aux députés, aux ministres de l'époque (Vienne et tout cela), en leur indiquant que ce n'était pas normal. On m'a répondu: "Ils sont majeurs." Bon. Je fais même poser une question parlementaire, grâce à M. Maingain, dont je parle en bien dans mon livre. Je le cite. Il fait poser, via une députée de la Région wallonne, une question pour savoir comment faire si un éducateur n'est pas encore condamné, alors qu'il faut normalement un certificat de bonne vie et mœurs. Alors, "oui, il y a une lacune dans la loi, qu'il faudrait changer" – réponse de Paul Magnette, qui était alors ministre en charge de cela. J'ai tout cela ici.

2012 ou 2013, c'est facile avec internet. J'ai un site internet aussi. Je n'ai pas besoin de subsides. Je le fais très bien moi-même, six euros par mois. Si vous effectuez une recherche, vous verrez qu'il y a tout dessus.

En 2012, voilà que mon prêtre abuseur... Je n'aime pas dire "mon prêtre abuseur" car il en a abusé combien d'autres. Ce n'est donc pas que le mien. Le prêtre abuseur est cité au tribunal à Namur parce qu'il a abusé de trois enfants de douze ans, alors que les psychiatres disaient qu'il n'était pas pédophile. Il est condamné à quatre ans de prison avec sursis. Bon!

Malgré cette condamnation, le politique l'a laissé travailler comme éducateur dans le centre pour spécialisés. Et, en 2021, rebelote! Voilà qu'il abuse là-bas d'un adulte de vingt ans, selon la presse, mais qui, d'un point de vue psychologique, ne fait que quinze ans. Ce sont des personnes vulnérables. Là, il a eu une perquisition, sûrement la première de sa vie. Son ordinateur est rempli de pédophilie avec des fichiers classés selon les âges. Il fait un an de préventive et il est condamné à 18 mois de prison avec un sursis de 4 ans. Comme je ne sais pas tout, il est peut-être en prison. Je n'en sais rien. Il a soixante-trois ans. C'est cela aussi! S'il était mort, moi, j'oublierais un peu tout cela. Mais tant qu'il vit et qu'on dit son nom, il y a peut-être d'autres ...

Un jour, je reçois sur Facebook un message d'un homme avec une photo de chien comme profil. Je vous transmettrai également le dossier. Je pourrais le lire mais j'ai tout dans la tête. La personne me dit: "Bonjour Joël, j'ai vu ton histoire dans les médias. J'ai aussi été abusé par Gilbert. Si tu as besoin d'aide, on peut en parler."

Moi, comme c'était une photo de chien, je me suis demandé: "Qui est derrière cela? C'est peut-être même mon prêtre abuseur qui a créé un compte pour voir comment je réagis." Parce que tous mes amis de Facebook, j'en ai septante, je les ai

tous rencontrés. Je ne prends pas les inconnus. Et puis, je ne réponds pas. Il me demande si je veux de l'aide. Mais je n'avais pas besoin d'aide, puisque j'avais gagné mes procès. Je ne savais pas que lui en avait besoin. Il s'appelait Simon Caprace. Il avait mon âge. Il me dit: "Cela s'est passé à la même époque que toi." Donc, à mon avis, c'est sûrement à Bouillon.

Et puis, paraît un article sur le prêtre Hubermont: "Le curé (ou l'ex-curé) d'Aubange condamné à de la prison, etc.". Ce Simon Caprace met un commentaire en bas de l'article de Sud Info: "Alors, Gilbert, maintenant peut-on parler de notre affaire?" Je me dis: "Je connais ce gars." Mais je ne savais plus d'où. Et puis, un jour, je vois un article de presse sur un homme qui est mort à Liège, qui allait à Sant'Egidio. Avant, la puissance de l'Église, c'était l'Opus Dei; maintenant, c'est Sant'Egidio – qui s'occupe des pauvres. Donc, je vois que ce gars allait manger à Sant'Egidio, à Liège, mais qu'on ne le laissait pas dormir à l'intérieur parce qu'il avait un chien. Donc, il devait dormir dehors sous une tente avec son chien. Un jour, il s'est suicidé en rue. *Le Soir* avait publié un article sur trois ou quatre SDF. On y parlait de ce Simon Caprace, avec sa photo en guise d'hommage. Après, je retourne sur mon Facebook et je me dis: "Merde! J'aurais dû l'écouter." Il avait peut-être besoin d'aide, mais je n'en savais rien. Donc, mon prêtre abuseur a aussi cela sur la conscience: des victimes de pédophiles qui se sont suicidées. C'est ça aussi.

Ce que j'aimerais aussi dire avec l'histoire de Me Van Steenbrugge, c'est que j'ai entendu l'autre fois une dame d'une association dire qu'elle s'était fâchée avec Rik Devillé parce que Rik Devillé recrutait des victimes pour la plainte au Vatican mais qu'il fallait payer de l'argent. Moi aussi, j'ai été interpellé et j'ai toujours dit non. Je n'ai jamais fait partie des victimes qui ont porté plainte en class action. J'ai toujours dit que cela ne mènerait à rien. Toujours dit. J'ai un site internet. Il y avait même un article de deux pages de *Paris Match* disant: "Les victimes pourraient rapporter gros.". J'étais passé chez Pascal Vrebos et je disais bien que cela ne servirait à rien. Si on pouvait attaquer le Vatican, il y a longtemps que d'autres pays l'auraient fait. Cela n'a rien donné.

Après, ils sont allés à la Cour européenne des droits de l'homme. Un article de presse de 2017, je crois, indiquait: "Victoire pour les victimes de prêtres pédophiles. La Cour européenne a jugé les plaintes non irrecevables." Moi, je ne suis pas bête. Après, j'ai écrit à la Cour européenne des droits de l'homme. Je lui ai demandé de me donner un peu plus d'informations. La presse dit: "Victoire pour les victimes de prêtres pédophiles! Bonne nouvelle!"

Tous les articles sont du copier-coller. J'ai écrit à la Cour européenne des droits de l'homme et je vais vous lire sa réponse. Je vous en transmettrai copie.

En gros, la Cour dit: "Tout ce que la presse dit en Belgique est faux". Entre parenthèses, je suis devenu malvoyant il y a dix ans, cela n'arrange rien.

La présidente: Monsieur Devillet, j'ai un frère qui est aveugle. Je sais que quand il commence à parler, il est difficile de l'arrêter. Vu l'heure avancée, je vous demande si vous avez des recommandations pour nous.

Joël Devillet: La Cour européenne des droits de l'homme me dit non. C'est sur mon site internet. Vous tapez "CEDH Joël Devillet" et vous allez trouver. J'ai mis les lettres sur internet, c'est encore plus simple.

La Cour européenne me répond non, "tout ce que la presse belge dit est faux: la Cour n'a jamais tranché, elle n'a seulement fait que recevoir le dossier, il n'y a aucune décision". Quelque années après, la Cour a dit "c'est irrecevable". L'immunité du Vatican. Mais un enfant de cinq ans savait la réponse!

Imaginez si la Cour européenne des droits de l'homme avait donné raison à Van Steenbrugge, tous les pays du monde attaquaient le Vatican par la suite. Un enfant de cinq ans savait l'issue.

Aussi, il faudrait lire l'arrêt parce qu'il n'y est pas seulement question de l'immunité. Je suis sûr qu'il y a plein de gens qui écoutent ce qu'on dit mais ils n'ont même pas lu les arrêts ou les jugements ou je ne sais quoi. Il faut lire l'arrêt. L'arrêt de la Cour critique le tribunal arbitral. Elle dit: "Si les victimes n'avaient pas eu gain de cause au tribunal arbitral de l'Église, ça aurait peut-être pu donner quelque chose". Mais comme elles ont accepté cet arrangement, qu'est-ce que vous venez réclamer? L'État belge fait ce qu'il fallait. C'est ça qui est donné aussi dans l'arrêt de la Cour des droits de l'homme. Mais ça, ce n'est pas Van Steenbrugge qui va le dire.

Il y a aussi des articles qui disent que dans l'ordinateur de Vangheluwe, la Computer Crime Unit a dit non, c'est de la pornographie, ce n'est pas avec des enfants. Moi, je suis partie civile. Derrière moi, à la dernière audience, c'était au mois de mai... Je dois dire cela aussi. La dernière audience qu'il y a eu pour le dossier Calice était au moins de mai. La dame du parquet, Mme Pellens, dit: "Vous aurez le réquisitoire en septembre". Donc, c'était au mois de mai 2021, il y a deux ans. On est deux ans après et on n'a toujours pas le réquisitoire. J'ai

écrit deux fois au Conseil supérieur de la Justice, en 2015 et en 2020, pour porter plainte contre le parquet fédéral. Parce que chaque fois que j'écrivais au parquet fédéral, on ne me répondait jamais, alors que normalement, depuis l'affaire Dutroux, les victimes sont au centre. Le Conseil supérieur de la Justice m'envoie le courrier. Je les ai ici aussi. "Votre plainte est recevable. Le parquet fédéral devait vous répondre, ils ne l'ont pas fait, ils sont en faute. Votre plainte figurera dans le rapport annuel de la Chambre." Ça me fait une belle jambe.

Cela m'énerve aussi. J'ai encore entendu Rik Devillé la dernière fois dire que le Conseil supérieur de la Justice l'avait convoqué ou invité à s'exprimer chez eux, au Conseil supérieur de la Justice. Mais quand j'ai appris cela, j'ai écrit au Conseil supérieur de la Justice, et je leur ai dit: "Je suis partie civile, j'ai déjà porté deux fois en vos mains... concernant la procédure Calice pour vous dire que ça traîne et que ce n'est pas normal. J'ai entendu que Rik Devillé disait en commission que vous l'aviez contacté pour être auditionné. Est-ce que moi, je pourrai être auditionné?" Aucune réponse.

J'ai aussi écrit à la commission flamande, à la présidente de la commission flamande, ou au président, je ne sais plus, pour expliquer aussi. Parce que j'ai aussi écrit un livre en néerlandais et que je suis connu chez les Flamands aussi. Aucune réponse.

J'en viens aussi à ... j'ai presque fini. C'est la dernière.

La présidente: Monsieur Devillet, on ne peut pas dire des choses sur d'autres instances qui ne vous répondent pas. Ce n'est pas nous. Je comprends que ce n'est pas très gentil, mais d'un autre côté, si vous avez des recommandations pour nous, cela sera vraiment utile pour nos travaux.

Joël Devillet: Oui, par exemple, pour le politique: comment se fait-il qu'en 2017 ou 2018, le gouvernement wallon donne la médaille du Mérite wallon à Mgr Harpigny au motif qu'il aurait "bien géré les affaires de pédophilie"? C'est écrit noir sur blanc sur le site internet du Parlement de Wallonie. J'ai fait des captures d'écran. Donc, on donne le Mérite wallon à Mgr Harpigny, alors que la procédure Calice est toujours en cours. Le politique dit: "Harpigny, félicitations! Une médaille!" J'ai adressé une pétition au Parlement, que j'ai apportée ici. Le greffier, très gentil, connu médiatiquement, me répondait toujours. Mais, après, Antoine a répondu: "Non, vous n'habitez pas sur le sol wallon. Merci, au revoir!"

Je gagne les 68 000 euros contre mon prêtre abuseur. Un jour, un prêtre jésuite met en commentaire: "Devillet ne fait cela que pour l'argent. C'est scandaleux! De plus, lorsqu'il allait voir son prêtre quand il était mineur, il prenait du plaisir." Qu'en sait-il? Je porte plainte pour diffamation auprès de la police de Namur. C'est classé sans suite. Je me constitue partie civile. Classé sans suite. Je vais en appel à Liège. C'est reconnu comme délit de presse, donc cela doit passer aux assises, mais comme le prêtre est âgé et qu'on ne traite pas cela aux assises, il est condamné à 2 500 euros pour diffamation. Voilà.

J'ai retrouvé le témoignage d'une victime qui avait été auditionnée quand j'avais porté plainte contre mon prêtre abuseur. Comme la police m'avait demandé si je connaissais d'autres victimes, j'avais donné ce nom-là. Je relis l'audition de cette jeune personne. Elle y dit: "Oui, je connais Devillet, mais il paraît qu'il a été viré du séminaire de Namur, parce qu'il avait fait des attouchements sur mineurs. C'est pourquoi on l'a mis dehors."

Voilà, c'est toujours la victime qu'on culpabilise. C'est pour ça que je n'ai plus été habiter Aubange. Parce que c'était moi le mauvais. Et comment salir le mauvais? En disant des mensonges. Je remercie Charles Picqué, c'est grâce à lui que je m'en suis sorti. Il m'a toujours bien soutenu, le bourgmestre de Saint-Gilles. Donc, je ne suis pas anti politiques, hein. Voilà.

La dernière chose, ça aussi: le Vatican. Dans le reportage des Flamands, là. Parce que, vous voyez, je ne comprends pas pourquoi vous avez fait cette commission parlementaire, parce qu'aussi, quand il y a eu le Mérite wallon (*tapote sur un dossier*)... J'ai envoyé ça à la commission de suivi du Parlement: vous. J'ai envoyé, j'ai dit: "Est-ce que c'est possible de donner la médaille du Mérite wallon à un évêque pour le motif qu'il a bien géré les affaires de pédophilie alors que le procès Calice est en cours?" J'ai envoyé ça à la commission de suivi par mail, je l'ai encore ici aussi. Jamais eu de réponse. Jamais.

Alors, aussi, ce qui ne va pas c'est que, quand il y a eu cette commission, la première, avec Mme Lalieux, elle m'a envoyé un courrier personnel, qu'elle a envoyé à toutes les victimes. Elle disait: "Voilà, nous avons réussi avec la commission à faire autant de recommandations et la plus importante, c'est que vous pouvez porter plainte contre votre abuseur, même si vous n'avez aucune preuve, et même si le prêtre est décédé." Mais dans quel pays on a déjà vu ça? Je ne comprends pas.

Donc, là aussi, à l'époque – j'ai les mails ici aussi –

, je me souviens, j'ai écrit à tous les députés de la Chambre. J'ai fait copier-coller sur le site de la Chambre, les mails, j'ai envoyé à tous les députés. J'ai dit: "Votez non (*tapote le pupitre*) au truc du tribunal arbitral". J'ai dit: "Votez non". J'ai fait une lettre ouverte, elle est sur mon site Internet. Lettre ouverte, je crois, cinq, six pages. Mme Lalieux disait: "La commission a voté à l'unanimité", mais c'est pas vrai! Il y avait un député qui avait voté contre. Je veux pas dire son nom, parce que tout le monde le connaît. Mais de toute façon, c'était pas à l'unanimité.

J'ai donc envoyé une lettre à tous les députés et un mail. Aucun ne m'a répondu. Deux ou trois ans après, j'ai renvoyé un mail à quelques députés de la commission. On ne répond jamais. Alors, moi, je veux bien...

Moi, ce que je voulais, c'est que la première commission se transforme en commission d'enquête. Elle n'a jamais eu lieu. Il y a eu ensuite un suivi. Maintenant, vous faites une enquête et après vous dites que, comme il y a les élections, cela redeviendra peut-être une commission de suivi ou une commission spéciale. Cela va donc de nouveau dégringoler. Qu'allez-vous faire en quelques mois?

La **présidente**: Monsieur Devillet, cela n'a pas encore été décidé. Tout dépend des travaux.

Joël Devillet: Madame la présidente, il suffit d'aussi taper... Ou il y a certainement quelqu'un qui est abonné au journal *Dimanche*. Il y a des catholiques ici. C'est le journal paroissial catholique de Bruxelles et de la francophonie. L'éditorial d'il y a une quinzaine de jours affichait: "les cinq ingrédients pour une bonne commission d'enquête." Je l'ai imprimé aussi mais il faudrait que je le retrouve. Si vous voulez des copies, vous pouvez tout prendre à condition de me donner les originaux. Je cite donc M. Delcorps, le directeur de CathoBel: "les cinq ingrédients d'une bonne commission d'enquête." Vous lisez un peu. Il y est dit que cette commission n'est pas un tribunal. Comme titre, moi, j'aurais mis: "Même pas peur". L'Église catholique s'en fout. Elle sait très bien que vous n'allez rien faire.

J'espère que vous allez auditionner le juge De Troy. Pourquoi a-t-il eu autant de bâtons dans les roues? Ensuite, il a dû démissionner.

Je parlais tout à l'heure de Peter De Waele, le policier en question. Pourquoi, deux, trois, quatre ans après la procédure Calice, il devient soudainement porte-parole de la police fédérale, puis il suit la commissaire à l'Europe? L'a-t-on mis de côté? Il n'est plus là pour répondre. Il est mort.

Pourquoi ce procès Calice a-t-il tant de mal à aboutir?

Dans les 102 cartons que j'ai – on dit que 102 cartons, c'est immense. Non. Un carton fait ça. Ce serait mieux de dire qu'il y a 102 fardes – il y a une farde sur laquelle il est marqué au feutre, en grand et en néerlandais "à brûler". Bien sûr, lorsqu'ils ont perquisitionné, la farde était vide mais l'intitulé de la farde, en grand était "à brûler". Pourquoi Danneels – qui est innocent, il est mort – a-t-il tout fait pour que ce que l'on a saisi chez lui soit irrecevable, sans arrêt, sans arrêt, sans arrêt? C'est qu'il y avait quelque chose à cacher! Moi, si on vient perquisitionner chez moi, je donne l'accès même au frigo, si vous n'avez rien à vous reprocher. Là, ils ont fait tous les recours possibles et imaginables depuis treize ans: sur les treize ans de l'opération Calice, on n'a jamais traité du fond. Ce sont toujours des éléments de procédure.

Depuis deux ans, on dit que comme il y a une victime au Brésil, il a fallu faire une commission rogatoire et c'est cela qui fait traîner parce qu'il faut traduire. Deux ans pour traduire un PV? Je ne comprends pas. Ils n'attendent qu'une seule chose, cela par contre, je le sais. Ils ont déjà battu le record de la plainte en scientologie, il y a deux ou trois ans. Elle avait durée douze ans. Des victimes avaient porté plainte contre l'église de scientologie et puis, cela a fait pschitt parce qu'il n'y avait plus aucune partie civile dans le dossier. Et donc après, hop, merci, au revoir! Là, on attend une chose. Danneels est mort. Je suis allé à son enterrement. J'ai vu M. Geens, il m'a frôlé à dix millimètres. Le roi est passé devant moi. J'étais peut-être au dixième rang. Je n'ai jamais rien eu contre Danneels, qui n'aimait pas Léonard. J'ai écrit deux, trois fois à Danneels. Il aurait pu profiter de mon dossier pour attaquer Léonard puisqu'ils ne s'entendaient pas. Non. Il ne faut pas toujours critiquer les gens comme ça. Mais je veux dire, pourquoi se battait-il sans arrêt pour récupérer ses choses? Je sais pourquoi mais je ne vais pas le dire puisqu'il est mort.

J'ai aussi entendu dire: "Ils ont des ribambelles d'avocats et cela doit coûter de l'argent, etc." Moi, je suis sûr qu'il y a des avocats qui défendent Danneels, Léonard ou l'Église peut-être gratuitement.

Mgr Danneels a été condamné dans les années 90 – en 1999, je crois. Il y avait un procès contre le curé de Saint-Gilles. Comme par hasard – j'ai habité Saint-Gilles –, l'église est à 100 mètres de mon domicile. Le curé de Saint-Gilles a été condamné. Il était en procès au tribunal de Bruxelles, au pénal. La famille avait cité au civil, dans ce même procès, Danneels et Mgr Lanneau

comme civilement responsables. Ils ont été condamnés. J'ai revu le jugement: 100 000 francs chacun, Lanneau et Danneels, pour être civilement responsables des abus que la victime avaient eus du prêtre. Le prêtre en question a eu six ou sept ans de prison.

Mais Danneels et Lanneau – qui était son vicaire auxiliaire – ont fait appel et ils ont été acquittés. J'ai relu le jugement. Ça disait: "Vous n'avez pas prouvé que Lanneau et Danneels étaient au courant des agissements du prêtre en question. C'est là-dessus que tous les évêques après se sont basés pour se dire aussi "même pas peur!".

Il y avait le vicaire judiciaire Huet. Il était professeur de droit canon au séminaire de Namur. J'avais un ami qui était séminariste durant mes procédures judiciaires. Chaque fois que je passais à la télévision, au repas, les prêtres et séminaristes parlaient ensemble. Un prêtre disait toujours "le cinglé est encore passé à la télévision". Moi, on m'appelle le cinglé! On dit: "Il fait encore ça pour l'argent". Comme si, chaque fois que je passais dans le journal, j'avais dix euros ou cent euros. Je dois encore parfois même mendier pour avoir le journal en souvenir!

Ce vicaire judiciaire au cours de droit canon disait: "Vous voyez l'histoire avec Devillet, il attaque Mgr Léonard. Ça ne donnera jamais rien. Un évêque ne peut pas être responsable des agissements de son prêtre".

À l'époque – il y a vingt ans –, la Justice a condamné à 100 000 francs belges – 2 500 euros – Danneels et Lanneau. Je crois que c'est M. Geens – je ne sais pas s'il est là – qui a dit plusieurs fois en commission – je regarde via la vidéo: "Il faut arrêter de faire croire des choses aux gens qui n'arriveront pas".

Les personnes qui ont signé le tribunal arbitral avaient le choix. Par après, Mme Lalieux m'a envoyé un courrier, en 2011 ou 2012, en me disant: "Voilà, monsieur Devillet, on a réussi à ... Vous devez remplir ce formulaire avant le 31 octobre", je pense. "Et ensuite, vous pouvez bénéficier d'un montant." Il n'était pas indiqué jusqu'à combien cela allait. J'ai directement répondu par mail à Mme Lalieux en disant: "Ça ne va pas, la tête!" Il y avait en effet les trois conditions que vous connaissez. Plusieurs personnes l'ont dit. Une des conditions disait que, si on accepte le tribunal arbitral et qu'on a des procédures en cours, il faut les arrêter.

Quand je me rendais à votre commission et ensuite au moment du tribunal arbitral, mon prêtre n'avait pas encore été condamné. Mon évêque n'avait pas

encore été condamné. Souvent, on me disait: "il vaut mieux un tiens que deux tu l'auras" ou "il vaut mieux un bon compromis qu'un procès perdu." C'est mal me connaître. Moi, je préfère aller jusqu'au bout et perdre plutôt que faire des arrangements et la fermer.

Si j'avais fait ce que Mme Lalieux me disait et que j'avais accepté d'aller à ce tribunal arbitral, on m'aurait aussi certainement donné le maximum. Ainsi, après, on aurait dit: "Grâce à cela, Léonard est tranquille. Son procès, c'est pour la poubelle. Et mon prêtre Hubermont, hop, merci et au revoir." Non!

J'avais été voir la commission Halsberghe avant d'écrire mon livre. Quand j'ai écrit mon livre, je ne voulais pas critiquer sans rien connaître. J'avais donc été voir la commission Halsberghe car je voulais en parler dans mon livre. Je vois alors Mme Halsberghe, très gentille, et je lui dis que je viens ici non pas pour l'argent car je savais que, là aussi, il y avait des montants, mais je veux que mon prêtre n'habite plus un presbytère car, pour les gens, il était toujours leur curé. Il habitait un presbytère. Et, même si soi-disant il ne faisait que les messes du week-end, c'était toujours des messes. Moi, j'ai dit: "Je ne veux plus qu'il habite un presbytère." J'ai toujours dit: "Qu'il aille vendre des tomates et, s'il abuse d'une petite fille ou d'un garçon – lui, c'est plus des garçons –, ce ne sera pas avec autorité et pas avec son statut de prêtre. Ce sera comme vendeur de tomates."

Que fait alors Mme Halsberghe? Elle écrit à mon prêtre – j'ai les courriers ici aussi – en disant: "Vous devez indemniser M. Devillet à hauteur de 25 000 euros sur le champ." Mais, moi, je n'ai jamais été la voir pour de l'argent. Et, après, j'ai l'avocat de mon prêtre Hubermont qui écrit à mon avocat en disant: "Vous êtes en procédure et vous voulez encore que le prêtre indemnise via la commission Halsberghe." Mais moi, je n'avais jamais demandé de sous. J'ai écrit à Mme Halsberghe par fax. Je vous ai tout donné ici. Je vous ai fait un syllabus.

La **présidente**: Je suis désolée, mais pourriez-vous conclure?

Joël Devillet: Je vais vite finir.

Alors, je dis à Mme Halsberghe, je ne suis pas venu pour l'argent etc., dans les statuts, je devais avoir des copies, et elle ne m'a jamais donné les copies. Enfin, voilà.

Il y a deux ans, quand j'ai eu accès à tout mon dossier, j'ai vu des mails de Mgr Léonard adressés à mon abuseur, des mails du vicaire judiciaire

adressés à l'évêque, à mon abuseur. Il y a même un mail du porte-parole des évêques, Éric de Beukelaer, qui écrit au vicaire judiciaire Huet et qui dit: "Voilà, je dois aller à la télévision à un débat avec Devillet dimanche sur RTL-TVI avec Pascal Vrébos, est-ce que tu pourrais me donner deux ou trois renseignements sur son cas parce qu'il faut que je défende Mgr Léonard." Donc, il ne voulait pas la vérité. C'était tout de suite défendre l'Église.

La **présidente**: Monsieur Devillet, je suis désolée, mais vous êtes en train d'accuser beaucoup de personnes. Si vous avez encore des recommandations, elles sont bienvenues. Si vous avez d'autres documents, vous pouvez nous les transmettre.

Joël Devillet: Oui, mais là voilà.. moi ce que j'ai fait... je ne savais pas qu'une commission allait arriver. Quand j'ai eu connaissance de tous ces documents-là, j'ai porté plainte au tribunal de Namur, constitution de partie civile, avec de nouveau tout ce que je vous ai dit. Il y a eu une instruction, et l'instruction s'est limitée à une audition de l'abbé Huet et à mon audition. Quel a été le résultat? Il a été inculpé. Les faits sont là, mais de nouveau: prescription. Ça, je vais vous donner aussi. Voilà, j'ai fini. Merci beaucoup.

La **présidente**: Merci beaucoup, monsieur Devillet.

Daarmee kunnen we onze werkzaamheden voor vandaag afsluiten. We zien elkaar weer op vrijdag 1 december om 10.00 uur.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 18.29 uur.

La réunion publique de commission est levée à 18 h 29.